



# Études économiques de l'OCDE GRÈCE

AVRIL 2018 (VERSION ABRÉGÉE)





# Études économiques de l'OCDE : Grèce 2018 (version abrégée)

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

**Merci de citer cet ouvrage comme suit :**

OCDE (2018), *Études économiques de l'OCDE : Grèce 2018 (version abrégée)*, Éditions OCDE, Paris.  
[https://doi.org/10.1787/eco\\_surveys-grc-2018-fr](https://doi.org/10.1787/eco_surveys-grc-2018-fr)

ISBN 978-92-64-30645-5 (pdf)

Série : Études économiques de l'OCDE  
ISSN 0304-3363 (imprimé)  
ISSN 1684-3428 (en ligne)

Études économiques de l'OCDE : Grèce  
ISSN 1995-3232 (imprimé)  
ISSN 1999-0294 (en ligne)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : [www.oecd.org/editions/corrigenda](http://www.oecd.org/editions/corrigenda).

© OCDE 2018

---

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produits multimédia de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com), ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).

---

### *1. Note de la Turquie*

*Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».*

### *2. Note de tous les États de l'Union européenne :*

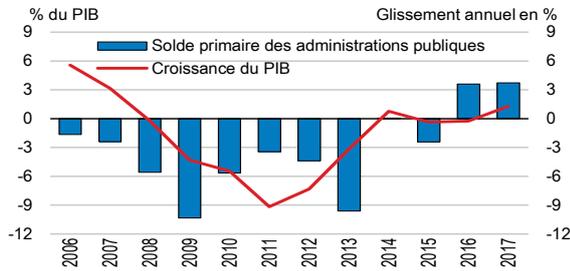
*La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.*

## RESUMÉ

- L'économie se redresse et la crédibilité budgétaire s'est renforcée
- Des mesures sociales bien ciblées permettront de renforcer la cohésion sociale et l'équité entre les générations
- Malgré des réformes considérables, la lourdeur de la réglementation et l'insuffisance des financements entravent l'investissement privé

**L'économie se redresse et la crédibilité budgétaire s'est renforcée**

**Le solde financier primaire est excédentaire**

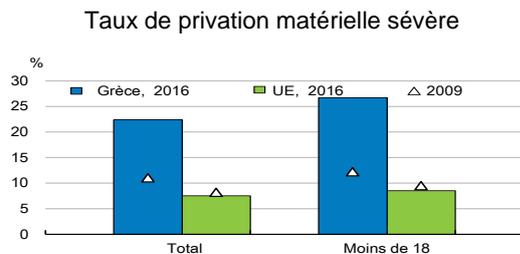


Source : OCDE (2018), Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections (base de données).

La Grèce est en train de sortir de la profonde dépression qu'elle a connue. Les réformes se sont accélérées et l'assainissement budgétaire a eu pour effet de renforcer la crédibilité, atténuant ainsi les incertitudes. Les exportations ont tiré l'expansion économique et les réformes du marché du travail ont permis de gagner en compétitivité. L'emploi connaît une croissance vigoureuse, tandis que les déséquilibres du compte extérieur et du budget sont en cours de correction. Un vaste effort d'assainissement des finances publiques a permis d'inverser la courbe du solde primaire, désormais excédentaire. Pour autant, la fiscalité repose sur des barèmes élevés et des bases d'imposition étroites, principalement en raison de la fraude fiscale, qui brident la croissance et créent des inégalités. La dette publique demeure lourde. La diminution du ratio de la dette dépendra de réformes visant une meilleure croissance à long terme, en conservant une gestion budgétaire prudente et en restructurant à nouveau la dette le cas échéant.

**Des mesures sociales bien ciblées permettront de renforcer la cohésion sociale et l'équité entre les générations**

**Les taux de pauvreté sont élevés, en particulier parmi les enfants**

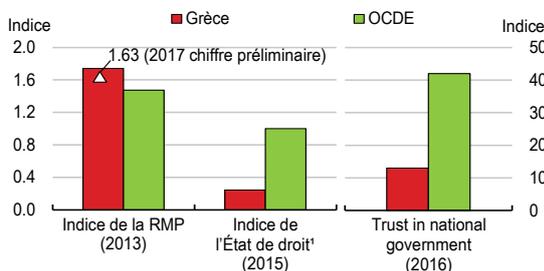


Source : Eurostat (2018), Statistiques sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC) (base de données).

Les réformes du marché du travail ont dynamisé l'emploi, mais les salaires et la productivité restent faibles. Souvent, les compétences de la main-d'œuvre ne correspondent pas aux besoins du marché et enferment les actifs dans des emplois peu qualifiés et faiblement rémunérés. La durée de la crise, conjuguée à un système de protection sociale inefficace, a provoqué une très forte augmentation de la pauvreté, en particulier parmi les enfants et les jeunes, et les chômeurs. Le taux de travailleurs pauvres est également élevé. Mieux faire coïncider les des compétences de la main-d'œuvre avec les besoins du marché du travail, renforcer les mesures visant à inciter les entreprises à innover et à former les travailleurs et poursuivre les réformes du système de protection sociale permettront de revaloriser les salaires et de réduire la pauvreté. La mise en œuvre du revenu minimum garanti, la revalorisation des prestations familiales et la fourniture de repas scolaires sont d'importantes mesures permettant de mieux protéger les ménages pauvres.

**Malgré des réformes considérables, la lourdeur de la réglementation et l'insuffisance des financements entravent l'investissement privé**

**Un meilleur environnement économique accélérerait la reprise de l'investissement**



1. Sentiment de confiance dans les règles collectives. Source : OCDE (2013), Base de données sur la réglementation des marchés de produits ; Banque mondiale (2017), Base de données des indicateurs du développement dans le monde ; OCDE (2017), Panorama des administrations publiques 2017.

L'investissement réel a chuté de 60 % par rapport à son pic d'avant la crise et reste déprimé du fait de conditions financières restrictives et d'obstacles structurels. Les autorités ont amélioré certains aspects importants pour l'investissement, parmi lesquels les marchés de produits et l'accès à certaines professions, mais d'autres mesures s'imposent pour revigorer l'investissement. À ce titre, la nouvelle loi sur les mesures d'incitation à l'investissement et l'élaboration en cours d'une stratégie nationale en faveur de la croissance vont dans le bon sens. Un nouvel assouplissement de la réglementation des marchés de produits, l'amélioration de la qualité et de la transparence réglementaires, la poursuite du combat contre la corruption et la lutte contre l'économie informelle, sont autant de mesures qui pourraient améliorer l'environnement économique et à renforcer l'État de droit et la confiance à l'égard des pouvoirs publics. Diminuer progressivement, mais de manière constante, les créances douteuses et litigieuses et supprimer graduellement les contrôles sur les mouvements de capitaux, tout en préservant la stabilité du système financier, permettront d'améliorer les conditions de financement et de stimuler la confiance.

Principales conclusions	Principales recommandations
<b>Stimuler une croissance durable et diminuer le ratio d'endettement</b>	
<p>La reprise économique s'affermi et les réformes progressent, mais la pauvreté et les inégalités sont toujours marquées, les perspectives de croissance à long terme sont modestes et l'administration publique demeure inefficace.</p>	<p>Entretenir la dynamique des réformes en se concentrant sur leur mise en œuvre, en renforçant l'efficacité de l'administration publique et en poursuivant la lutte contre la corruption.</p>
<p>Les efforts d'assainissement des finances publiques ont généré d'importants excédents primaires largement supérieurs aux objectifs fixés, renforçant la crédibilité du budget. Le recouvrement de l'impôt a gagné en efficacité. Cela étant, le secteur informel reste important, et la fiscalité repose sur des barèmes élevés et des bases d'imposition étroites, principalement à cause de la fraude fiscale, ce qui bride la croissance. La dette publique, toujours élevée, constitue un facteur de vulnérabilité auquel il faut s'efforcer de remédier.</p>	<p>Maintenir l'objectif d'excédent primaire fixé avec les créanciers officiels et faciliter comme il se doit la restructuration de la dette. Lutter contre la fraude fiscale en développant le recours à l'analyse de risque et à des contrôles fiscaux ciblés et en renforçant les incitations au respect volontaire des obligations fiscales. Étendre l'obligation de s'équiper en caisses enregistreuses électroniques à toutes les personnes exerçant une activité indépendante et mettre en place la facturation électronique. Procéder régulièrement à une révision générale des dépenses publiques et recourir plus largement à la budgétisation axée sur les performances.</p>
<p>Le cadre de gouvernance bancaire s'est étoffé et les ratios de capitalisation sont désormais bien supérieurs aux seuils réglementaires. Pour autant, les nouvelles modalités de gouvernance des banques doivent encore s'imposer. Bien qu'elles diminuent, les créances douteuses et litigieuses (CDL) demeurent élevées et les incitations fiscales à s'en défaire peuvent être renforcées.</p>	<p>Poursuivre l'alignement des normes de gouvernance bancaire sur les meilleurs exemples de pratiques à l'étranger. Aligner les mesures incitant à la cession des portefeuilles de CDL sur celles de la législation antérieure et veiller à ce qu'elles soient temporaires. Mettre pleinement en application les procédures extrajudiciaires et les enchères en ligne.</p>
<p>Les émissions de gaz à effet de serre par habitant sont inférieures à la moyenne de l'OCDE. Toutefois, les aides à la production et la consommation de combustibles fossiles demeurent importantes. La mise en décharge demeure la solution la plus répandue pour éliminer les déchets, de nombreuses décharges sont sauvages et dans certaines régions, le traitement des eaux résiduaires urbaines n'est pas aux normes de l'UE et contribue à une forte pollution locale.</p>	<p>Supprimer les aides à la production et la consommation de combustibles fossiles. Appliquer les normes de l'UE relatives à l'élimination des déchets et au traitement des eaux résiduaires urbaines.</p>
<b>Développer les perspectives d'emploi, améliorer la qualité des emplois et lutter contre la pauvreté</b>	
<p>La longue période de crise a entraîné un accroissement spectaculaire de la pauvreté parmi les jeunes et les chômeurs. En dehors des pensions, les mesures d'accompagnement social sont sous-financées malgré des mesures de renforcement récentes et un ciblage amélioré.</p>	<p>Poursuivre les examens des dépenses pour réaffecter les ressources en direction de programmes sociaux ciblés. Continuer de rationaliser les programmes non ciblés encore en place. Envisager d'introduire des prestations liées à l'exercice d'un emploi.</p>
<p>Les conventions collectives sur les salaires, y compris leur extension automatique, ont été suspendues. Les salaires sont désormais libres, mais de nombreux salariés sont encore rémunérés à un niveau inférieur au salaire minimum à cause de contrats de travail à temps partiel, cependant que dans une grande proportion, les emplois sont temporaires et précaires.</p>	<p>Mettre en place des négociations collectives sectorielles portant sur l'ensemble des conditions de travail et sans possibilité d'extension automatique. Veiller à ce que les conventions collectives soient suffisamment souples pour pouvoir être adaptées aux spécificités des entreprises.</p>
<p>Le salaire minimum appliqué dans le secteur privé est légèrement inférieur, en pourcentage du revenu médian, à la moyenne de l'OCDE. Le processus de fixation du salaire minimum, voté par le législateur, risque d'aboutir à des ajustements futurs qui ne permettront pas de soutenir la croissance de l'emploi et les niveaux de vie.</p>	<p>Mettre en place une commission composée des partenaires sociaux et d'experts indépendants, chargée de faire des préconisations sur la modulation du salaire minimum.</p>
<p>Souvent, la durée de la scolarité ne se traduit pas par de bons résultats en termes de formation. Les compétences de la main-d'œuvre ne correspondent pas aux besoins du marché du travail et n'atteignent pas les niveaux observés dans d'autres pays. Les adultes sont peu nombreux à suivre une formation en cours d'emploi.</p>	<p>Mettre en place des cadres d'évaluation et des dispositifs de perfectionnement professionnel ; accorder progressivement plus d'autonomie aux établissements et aux enseignants sur le plan de la pédagogie et de la gestion. Monter en régime dans l'enseignement professionnel post-secondaire et dans l'éducation des adultes en fonction des</p>

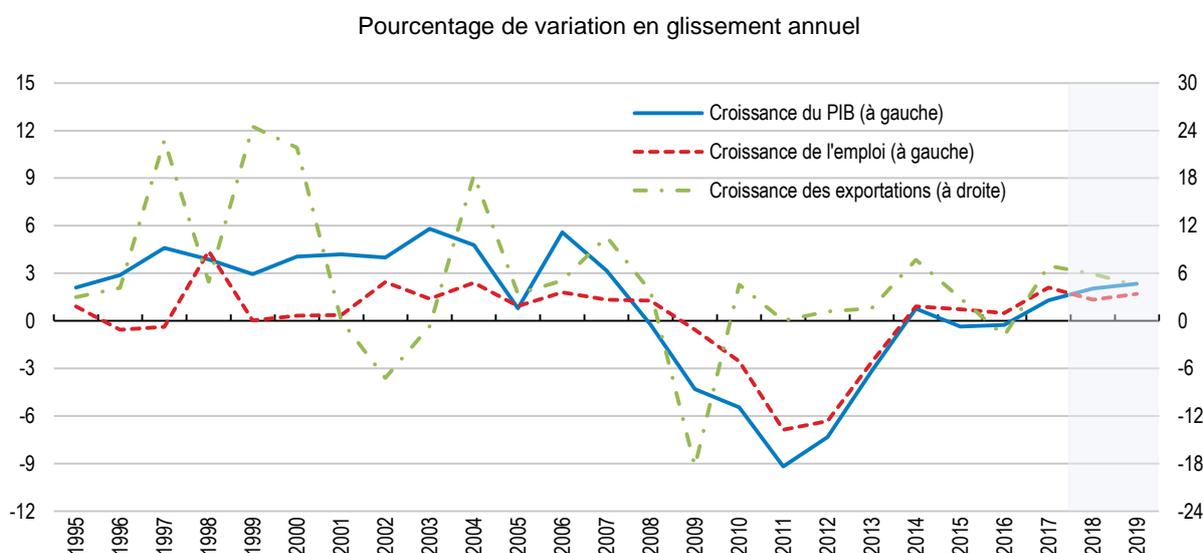
	<p>besoins du marché du travail ; assurer la certification des formations dispensées.</p> <p>Évaluer les programmes de recyclage, développer ceux qui réussissent et qui sont économiquement rationnels, et supprimer ceux qui ne le sont pas.</p>
<b>Améliorer le climat général des affaires et favoriser l'investissement</b>	
<p>Les réformes sectorielles des marchés de produits ont progressé, mais des inefficiences dans l'administration publique et des lourdeurs administratives continuent de polluer l'environnement économique général.</p>	<p>Simplifier les procédures d'analyse d'impact de la réglementation (AIR) et constituer un réseau de fonctionnaires experts en la matière.</p> <p>Étendre la portée de la règle du consentement tacite et de l'évaluation ex post du respect des règles, et élargir le périmètre des guichets uniques en veillant à ce qu'ils soient dotés des ressources leur permettant de fonctionner efficacement.</p>
<p>La société de gestion du patrimoine de l'État est opérationnelle, mais il reste à élaborer une véritable stratégie de gestion de ces actifs. La mise en place d'un registre foncier a été approuvée, mais il n'est pas encore complet et cette lacune, conjuguée à d'autres obstacles administratifs, freine les privatisations.</p>	<p>Finaliser et mettre en œuvre une stratégie globale de gestion des actifs de l'État, modulée en fonction du programme de privatisation.</p> <p>Comblent les lacunes du registre foncier.</p>
<p>Les procédures de faillite sont lentes et complexes en raison des réformes qui ne sont pas encore appliquées et des lenteurs de la justice</p>	<p>Veiller à ce que les réformes du régime des faillites adoptées soient complètement mises en œuvre.</p> <p>Faire en sorte qu'un nombre suffisant de professionnels rompus à la gestion de faillite soient rapidement opérationnels.</p>

## ÉVALUATION ET RECOMMANDATIONS

- La croissance économique a enfin repris
- Renforcer le secteur bancaire
- L'accélération de la croissance, la politique budgétaire prudente et la restructuration de la dette réduiront la dette publique
- Redresser les finances publiques pour stimuler la croissance inclusive
- Stimuler l'emploi, réduire la pauvreté et renforcer les compétences
- Vers une économie verte
- Améliorer l'environnement économique pour stimuler l'investissement

La reprise économique se confirme enfin en Grèce, au sortir d'une dépression sans précédent. Le PIB est reparti après avoir reculé d'un quart entre 2008 et 2016 (graphique 1). Au cours des deux dernières années, les réformes ont été accélérées et amplifiées. Les déséquilibres des finances publiques et de la balance des paiements courants se sont inversés, grâce à un vaste effort d'ajustement budgétaire qui a eu pour effet de renforcer la crédibilité du budget et d'atténuer les incertitudes (graphique 2). Les exportations tirent la reprise en profitant des gains de compétitivité engrangés grâce aux réformes du marché du travail. Des emplois se créent et les taux de transitions dans l'emploi remontent (graphique 3), soutenant ainsi le revenu des ménages et améliorant le taux d'activité féminine. À l'automne 2017, la Grèce est revenue sur les marchés internationaux de la dette après une pause de trois ans, signe de la confiance croissante des investisseurs dans les perspectives de ce pays et de la crédibilité budgétaire qu'il a gagnée. Au cours des deux dernières années, les rendements des obligations d'État à 10 ans sont passés de quelque 12 % à 4 %.

**Graphique 1. La croissance est repartie**



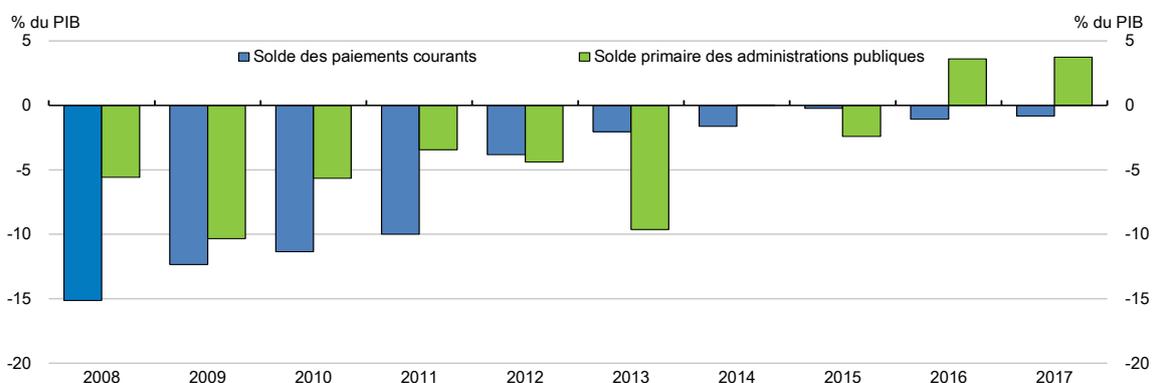
Source : OCDE (2018), Perspectives de l'OCDE : Statistiques et projections (base de données).

En dépit de ces évolutions positives, les difficultés sont multiples. Le PIB par habitant est toujours inférieur de 25 % à son niveau d'avant la crise. La dette publique demeure élevée et constitue un facteur majeur de vulnérabilité. La pauvreté a progressé notablement pendant la crise, notamment parmi les jeunes et les familles avec enfants. Même stabilisée, elle avoisine encore un niveau record (graphique 4, partie A). Le décalage entre l'offre et la demande de compétences est aussi important, et l'investissement reste peu actif (graphique 4, partie B). Ces facteurs concourent à la faiblesse de la productivité – qui a encore accentué son repli par rapport à celle d'autres pays de l'OCDE – et des salaires – résultant en un chiffre élevé de travailleurs pauvres. Bien qu'en amélioration, le taux d'activité des femmes se situe parmi les plus faibles de tous les pays de l'OCDE. La reprise de l'investissement pâtit et de l'insuffisance des financements due en partie au taux élevé de créances douteuses et litigieuses qui limite les prêts bancaires et au contrôle des mouvements de capitaux, mais aussi du coût élevé du capital par rapport aux salaires, de la lourdeur de la réglementation lourde et de la mollesse de la demande. Toutes ces difficultés pèsent sur le bien-être de la population. La Grèce est ainsi moins bien classée que la moyenne de l'OCDE dans la plupart des dimensions de l'Indicateur du vivre mieux de l'OCDE (graphique 5). Elle ne fait mieux qu'en ce qui concerne l'état de santé et l'équilibre vie professionnelle-vie privée. Les séquelles de la crise se font particulièrement sentir au niveau du bien-être subjectif et de l'engagement civique, pour lesquels une détérioration marquée a été enregistrée au cours des 10 dernières années (OCDE, 2017).

Pour que la reprise actuelle se traduise en gains de bien-être durables, il faudra entretenir la dynamique des réformes. Depuis le début des programmes d'ajustement économique, les réformes structurelles se sont concentrées pour l'essentiel sur le marché du travail et la maîtrise des dépenses de retraite. Les réformes se sont accélérées ces deux dernières années, en particulier sur les marchés de produits, soutenant ainsi la compétitivité et la protection sociale de la Grèce, mais les progrès sont inégalement répartis entre les secteurs (tableau 1). Ainsi, la marge de progression est grande s'agissant des réformes dans l'éducation, la formation des adultes, les mesures d'activation du marché du travail, l'administration publique et la lutte contre la corruption et l'économie informelle. Améliorer l'affectation des dépenses publiques et le dosage de la politique budgétaire pourrait donner une orientation plus inclusive à la croissance. Enfin, l'intégration des réfugiés dans le système éducatif et sur le marché du travail doit se poursuivre de manière à rehausser le niveau de bien-être et à atténuer les tensions sociales.

**Graphique 2. Les déséquilibres du compte extérieur et du solde budgétaire se sont réduits**

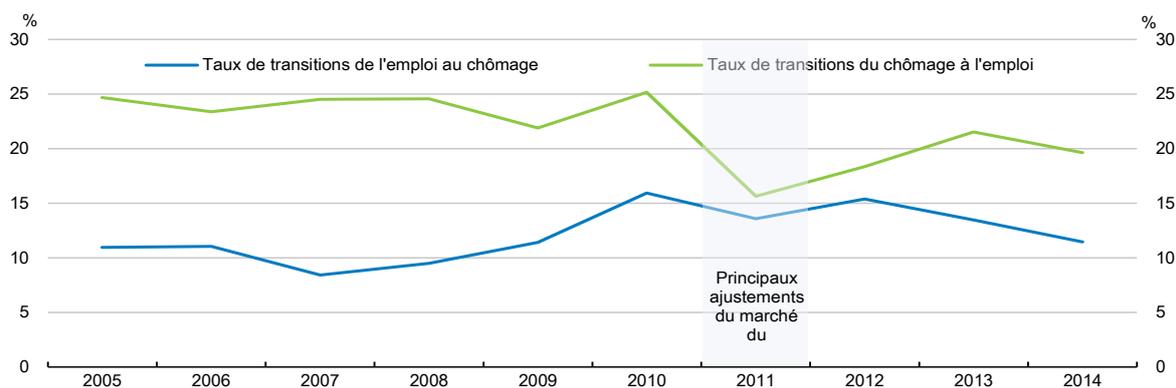
Solde des paiements courants et solde primaire des administrations publiques



Source : OCDE (2018), Perspectives de l'OCDE : Statistiques et projections (base de données).

**Graphique 3. Les taux de transitions dans l'emploi se sont améliorés à la suite des réformes du marché du travail**

Transitions de la main-d'oeuvre entre le chômage et l'emploi, 25-59 ans, 2005-14<sup>1</sup>

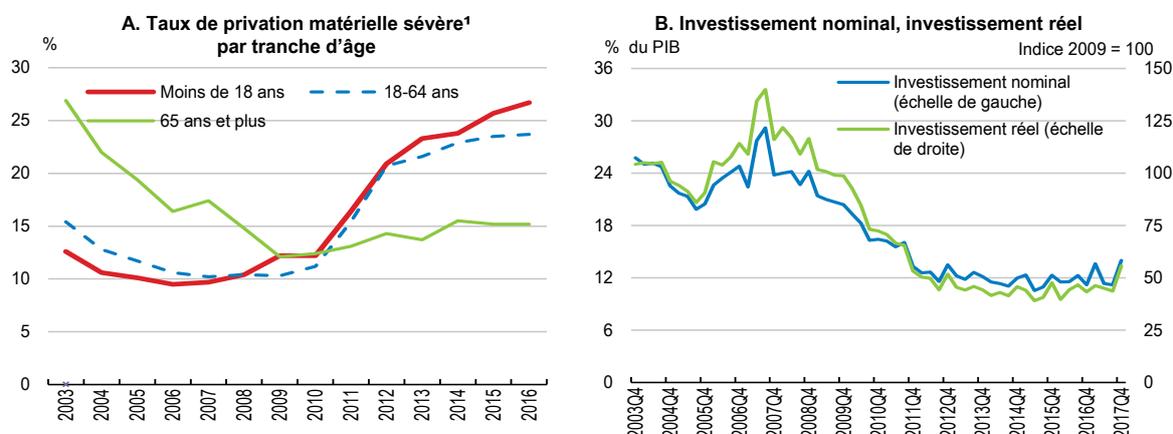


Note : Les taux de transitions entre chômage et emploi au niveau individuel sur l'année de référence t mesurent le nombre de passages d'une situation de chômage à l'emploi (et d'une situation d'emploi au chômage) qu'un actif a connus à la fin de l'année t-1 ; ce chiffre est calculé à partir des informations mensuelles concernant le statut de l'actif au regard de l'emploi, à savoir : occupé, au chômage ou inactif. Les données sur les transitions individuelles sont reprises et agrégées pour calculer les taux de transitions au niveau national. Pour plus de précisions, voir P. Garda (2016), « The Ins and Outs of Employment in 25 OECD Countries », OECD Economics Department Working Papers, No. 1350.

1. Années de perception des revenus.

Source : Calculs de l'OCDE à partir de l'Enquête de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC) 2005-2015.

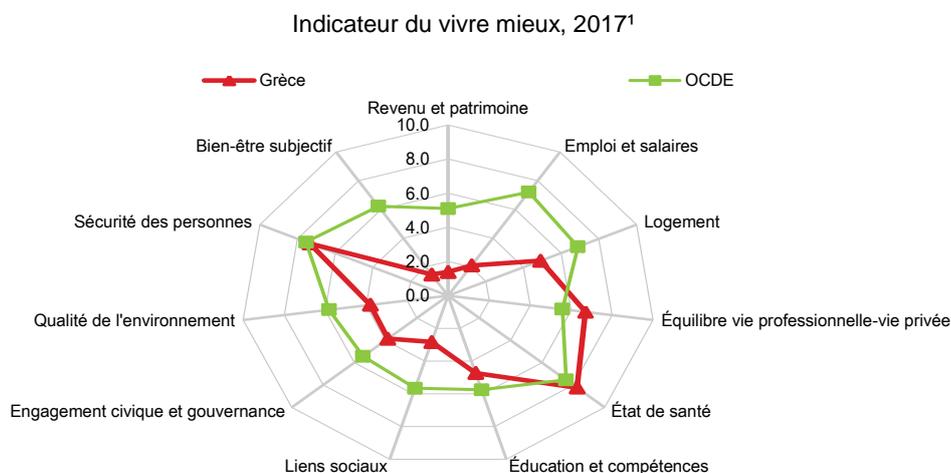
**Graphique 4. La pauvreté a fortement augmenté pendant la crise, en particulier parmi les enfants, et l'investissement s'est effondré**



1. Le taux de privation matérielle sévère correspond à la proportion de la population vivant dans un ménage se trouvant dans l'incapacité de couvrir les dépenses liées à au moins quatre des éléments suivants : dépenses imprévues ; vacances d'une semaine en dehors du foyer ; un repas comportant de la viande, du poulet ou du poisson, un jour sur deux ; maintien d'une température adéquate dans le logement ; achat de biens durables tels qu'un lave-linge, un téléviseur couleur, un téléphone, une voiture ; des arriérés de paiement.

Source : Eurostat (2018), Statistiques de l'UE sur le revenu et les conditions de vie (base de données) ; OCDE (2017/2018), Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections (base de données).

**Graphique 5. Les résultats de la Grèce en termes de bien-être sont médiocres**



1. Chaque dimension du bien-être est mesurée à l'aide d'un à quatre indicateurs entrant dans la composition de l'Indicateur du vivre mieux de l'OCDE. Ces indicateurs sont assortis de coefficients de pondération égaux pour le calcul des moyennes, et normalisés de telle sorte qu'ils varient sur une échelle allant de 0 (minimum) à 10 (maximum) à l'aide de la formule suivante : (valeur de l'indicateur – valeur minimum) / (valeur maximum – valeur minimum) x 10

Source : OCDE (2017), Indicateur du vivre mieux, [www.oecdbetterlifeindex.org](http://www.oecdbetterlifeindex.org).

Pour les années qui viennent, il faudra, pour que les réformes réussissent, instaurer un environnement porteur, reposant sur une réglementation transparente, un secteur public efficace, des marchés compétitifs et une bonne cohésion sociale. Dans ce contexte, les principaux messages à retenir de la présente *Étude* sont les suivants :

- La lutte contre la fraude fiscale, l'élargissement des bases d'imposition, la rationalisation des dépenses publiques et une meilleure efficacité de l'administration publique sont autant de vecteurs de croissance et d'inclusivité qui permettront d'atteindre durablement les objectifs d'excédent primaire fixés à 3.5 % du PIB à moyen terme et à légèrement plus de 2 % à long terme. Des réformes propres à favoriser la croissance et un niveau approprié de mesures de restructuration de la dette s'imposent pour améliorer les perspectives économiques du pays, accroître la viabilité de la dette et réduire la vulnérabilité aux chocs.
- Une meilleure qualité de la réglementation, la poursuite de la lutte contre la corruption et le renforcement de la concurrence contribueraient à redynamiser l'investissement intérieur et l'IDE, et à gagner en productivité, ce qui permettrait de rehausser les niveaux de vie.
- Prendre des mesures vigoureuses d'accompagnement et de reconversion des chômeurs et des travailleurs ayant renoncé, par découragement, à chercher un emploi afin de les aider à revenir sur le marché du travail, et lutter contre la pauvreté - notamment parmi les enfants et les jeunes ménages – tout en renforçant les incitations au travail, iraient dans le sens du progrès social.

**Tableau 1. Éléments du programme de réforme**

Réforme	Objet de la réforme	Achevée	En cours
<b>Dépenses publiques et administration publique</b>			
Retraites	Fusion des différentes caisses de retraite en une seule ; suppression progressive de l'allocation de solidarité sociale en faveur des retraités (EKAS) ; abaissement des taux de remplacement et des plafonds de retraite.		Mi-2018
Gestion des finances publiques	Système informatique de gestion des finances publiques, plan comptable, conseil budgétaire ; autorité indépendante des recettes publiques, causes structurelles des arriérés.		Mi-2018
Respect des obligations fiscales, fraude fiscale	Coopération des services judiciaires et fiscaux, registre des travailleurs indépendants cotisants, paiements électroniques, et amélioration des procédures et outils de recouvrement.	✓	
Marchés publics	Centralisation de la passation des marchés publics ; recours à des procédures en ligne.	✓	
Mobilité et grille salariale	Dispositif pour la mobilité des fonctionnaires ; simplification des grilles salariales.	✓	
Gestion des ressources humaines	Affectation de fonctionnaires de carrière à des postes pourvus <i>via</i> des nominations politiques ; mécanisme d'évaluation des performances.		Mi-2018
Corruption	Financement des partis politiques ; intervention de responsables politiques dans les procédures d'enquête.	✓	Début 2018
Justice	Enchères électroniques ; protection des créanciers privilégiés.		
<b>Fiscalité</b>			
Loi sur la fiscalité des sociétés	Révision de la législation sur les fusions et acquisitions.	✓	
Code fiscal	Efficacité et équité des mesures d'incitation à s'acquitter de l'impôt sur le revenu des sociétés et du régime d'exonération ; simplification de la législation sur la TVA.		Début 2018
<b>Stabilité financière et procédures de faillite</b>			
Contrôle des mouvements de capitaux	Feuille de route pour l'assouplissement des contrôles.	✓	
Créances douteuses et litigieuses (CDL)	Lever les obstacles au marché secondaire des CDL ; agrément des prestataires de gestion de CDL ; renégociation extra-	✓	

	judiciaire.		
Procédures de faillite	Réglementer la profession d'administrateur de faillite ; simplifier et accélérer les procédures.	✓	
<b>Marchés de produits et environnement des affaires</b>			
Recommandations des évaluations d'impact sur la concurrence de l'OCDE et autres mesures	Procédures d'autorisation ; constitution de société en ligne ; professions réglementées ; autorisations d'investissement et autres.		Mi-2018
Syndicats	Clauses de résiliation des contrats ; rationalisation des indemnités de départ.	✓	
<b>Investissement public, infrastructures et privatisations</b>			
Cessions d'entreprises publiques et d'actifs immobiliers de l'État, constitution d'entités	Sélectionner le portefeuille d'actifs à privatiser ; Société hellénique de gestion d'actifs et de participations (HCAP) ; cession de l'ancien aéroport d'Athènes Hellenikon.		
Concessions portuaires	Contrats de concession.	✓	
Compagnie d'électricité Power Corporation (PPC)	Mettre fin au monopole sur le marché de l'électricité, recouvrement des impayés de PPC ; cession à un opérateur indépendant du réseau de transport d'électricité.	✓	
Gaz	Ouverture du marché à la concurrence et privatisation	✓	Mi-2018
Logistique et transport	Schémas directeurs des infrastructures de logistique et de transport.	✓	2019
Énergies renouvelables	Établissement des primes d'achat par majoration des prix du marché ; accélération des procédures d'évaluation d'impact sur l'environnement et d'autorisation.	✓	
Registre foncier	Développer le registre foncier pour améliorer la gestion des sols.		2020
<b>Marché du travail</b>			
Négociation collective et licenciements	Procédures de médiation et d'arbitrage ; délais de préavis des licenciements collectifs.		Début 2018
Conflits du travail	Légalité des grèves ; pourcentage de vote requis pour déclarer une grève.	✓	
<b>Éducation et formation professionnelle</b>			
Éducation	Loi sur l'enseignement privé ; nombre d'heures d'enseignement ; nombre d'élèves par classe ; extension du programme de prise en charge des repas scolaires.		Nov. 2017
Enseignement et formation professionnels (EFP)	Feuille de route pour le déploiement de l'EFP ; appels d'offres pilotes pour la formation en apprentissage ; plan de valorisation du capital humain.		Déc. 2017
Évaluation	Cadre d'auto-évaluation des établissements ; évaluation des chefs d'établissement ; personnel des grades supérieurs du ministère de l'Éducation ; relèvement du niveau des organismes chargés des évaluations.		
<b>Politique sociale</b>			
Revenu social de solidarité	Mise en place de ce revenu minimum au niveau national ; implantation de centres de gestion du revenu social de solidarité dans les communes.	✓	
Protection sociale	Rationalisation du programme de protection sociale.		T2 2018

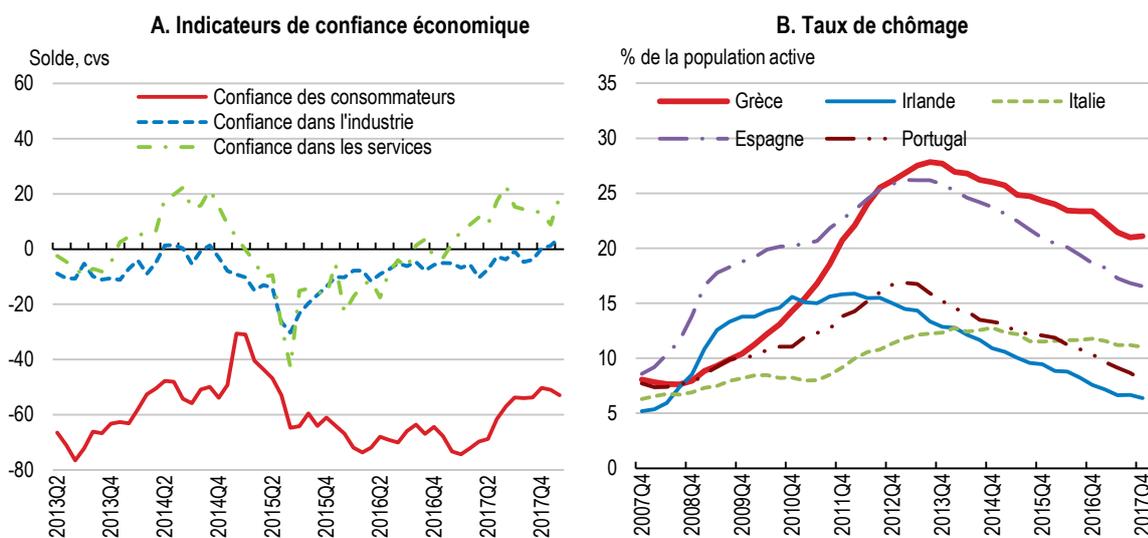
Source : Rapport sur le respect des engagements de la Grèce au titre du troisième programme d'ajustement économique (2017) ; Programme national de réformes (2016, 2017) ; *Energy Policies of IEA Countries: Greece 2017 Review* (2017), ESPN Flash Report (Réseau européen de politique sociale), n° 2016/63 (2016).

## La croissance économique a enfin repris

L'achèvement du deuxième examen au titre du programme de soutien à la stabilité du Mécanisme européen de stabilité en juin 2017 et les progrès accomplis dans la mise en œuvre du troisième examen ont renforcé la confiance, ce qui a soutenu l'activité (graphique 6). Le troisième examen s'est achevé en mars 2018. Le chômage recule, même si nombre des nouveaux emplois créés sont temporaires ou à temps partiel et rémunérés au salaire minimum. Malgré la faiblesse des gains de productivité, l'amélioration de la compétitivité de la Grèce (graphique 7), conjuguée à la hausse de la demande extérieure, stimule ses exportations. La consommation privée s'est stabilisée (graphique 8, partie A) et l'ampleur du volant de capacités disponibles continue de modérer la hausse des prix à la consommation et l'augmentation des salaires (graphique 8, partie B).

Globalement, l'économie gagne en ouverture, sur fond de hausse des exportations qui sont passées de 24 % du PIB en 2008 à 34 % en 2017, même si ce niveau reste inférieur à la moyenne de l'OCDE qui ressort à 46 %. L'accent de l'économie se déplace progressivement vers les secteurs marchands. De fait, la part de ces secteurs dans le total de la valeur ajoutée brute est passée de 40 % en 2013 à 43 % en 2017, soit un niveau légèrement supérieur à la moyenne de l'UE. Les biens représentent une fraction de plus en plus importante des exportations totales, dont ils ont représenté 50 % en 2016 contre 40 % en 2008. Au sein des exportations de services, la part du transport maritime est revenue de 52 % à 23 % entre 2008 et 2016, tandis que celle du tourisme est passée de 34 % à 53 %.

**Graphique 6. La confiance se renforce progressivement et le taux de chômage diminue**

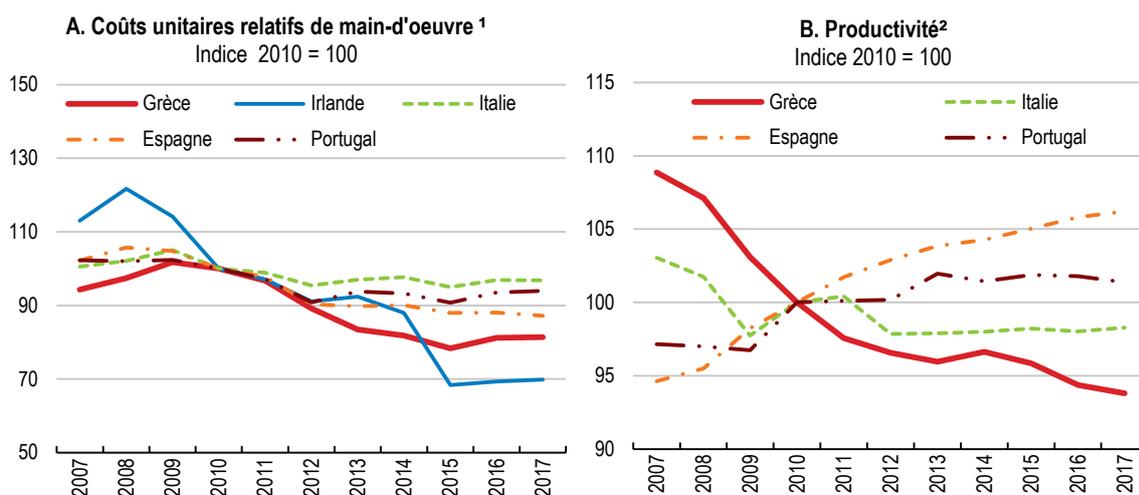


Source : Commission européenne (2017), Base de données des enquêtes de conjoncture ; et OCDE (2018), Perspectives économiques de l'OCDE : statistiques et projections (base de données).

Le solde budgétaire primaire de la Grèce est passé d'un déficit de 2.4 % du PIB en 2015, recapitalisations bancaires comprises, à un excédent de 3.5 % du PIB en 2016 (graphique 9). La même année, le solde budgétaire des administrations publiques a été excédentaire pour la première fois depuis 44 ans. Cet effort d'assainissement des finances publiques a été sans précédent, puisqu'il a représenté 13 points de PIB au total entre 2009 et 2016. Au cours de la même période, le PIB nominal a diminué de plus d'un quart et les programmes du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Union européenne (UE) ont contribué à combler le déficit de financement extérieur. En 2017, l'excédent primaire de la Grèce devrait établir à 2.3 % du PIB, un résultat bien meilleur à l'objectif qui avait été fixé à 1.75 %. Ces

performances budgétaires remarquables sur période 2015-2017 ont sans doute permis de doper la confiance la confiance, atténuant ainsi l'effet de contraction exercé par l'assainissement budgétaire. Du fait de ses résultats budgétaires et des améliorations la Procédure de déficit excessif ouverte pour la Grèce par l'UE a été clôturée en 2017. En 2018, le gouvernement prévoit d'enregistrer un excédent budgétaire primaire de l'ordre de 3.7 % du PIB (sachant que l'objectif prévu par le programme de soutien à la stabilité du MES était de 3.5%), grâce à la poursuite de l'amélioration de la discipline fiscale et de la maîtrise des dépenses. Le gouvernement prévoit de conserver un excédent primaire de 3.5 % du PIB jusqu'en 2022, puis égal ou légèrement supérieur à 2 % du PIB par la suite.

**Graphique 7. La compétitivité externe s'est améliorée mais la productivité continue de diminuer**

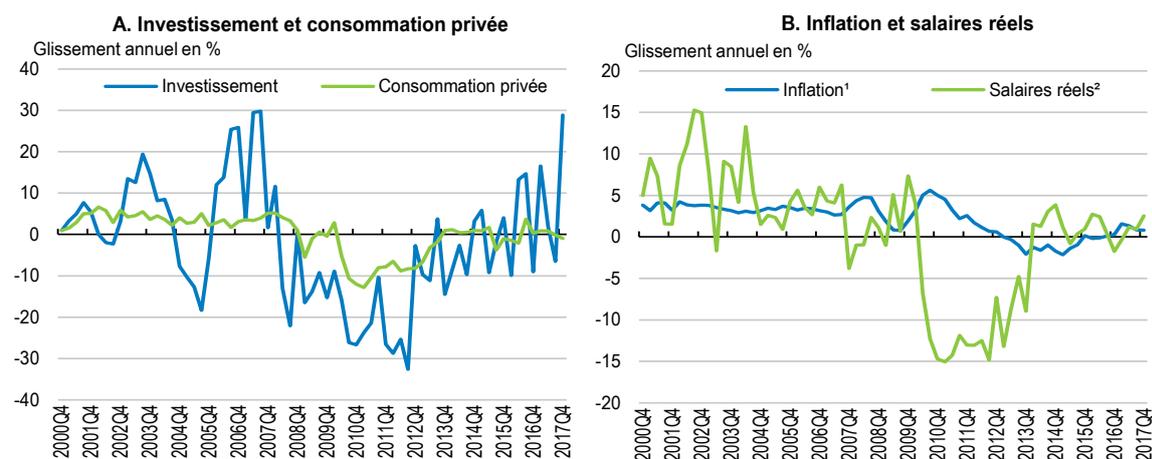


1. Ratio entre les coûts unitaires de main-d'œuvre de l'économie considérée et ceux de ses partenaires commerciaux. Une augmentation de cet indicateur traduit une perte de compétitivité.

2. PIB réel par travailleur.

Source : OCDE (2018), Perspectives économiques de l'OCDE : statistiques et projections (base de données).

**Graphique 8. La consommation privée a cessé de reculer, l'investissement reste fluctuant, et les tensions sur les prix et les salaires demeurent modérées**



1. Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH).

2. Rémunération des salariés excluant les cotisations sociales totales des employeurs. Déflatée par la dépense de consommation finale privée.

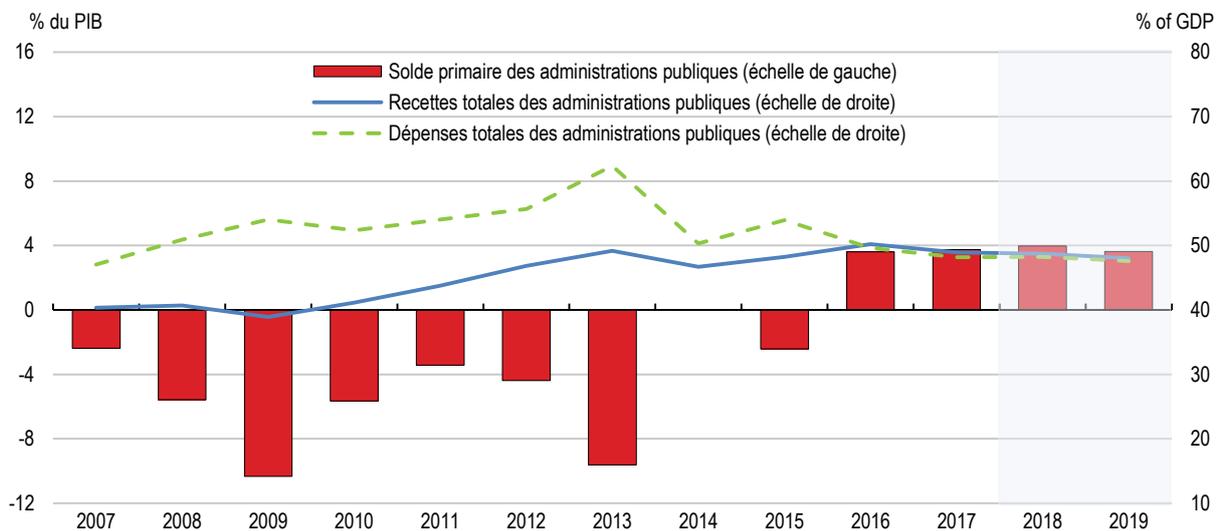
Source : OCDE (2018), Perspectives économiques de l'OCDE : statistiques et projections (base de données).

Les efforts déployés par le gouvernement pour regagner en crédibilité budgétaire portent leurs fruits. Les grandes agences de notation ont relevé la note des emprunts souverains de la Grèce, qui bien qu'encore inférieure à la catégorie « investissement » est cependant assortie d'une perspective positive. En juillet 2017, la Grèce est revenue sur le marché de la dette après trois ans d'absence. En novembre 2017, le gouvernement grec a mené à bien avec succès une opération d'échange des obligations qui avaient été émises dans le cadre du plan de participation du secteur privé (PSI) en 2012 contre cinq nouvelles émissions pour des échéances allant de 5 à 25 ans. Les rendements des obligations d'État sont en recul depuis deux ans, se rapprochant ainsi des rendements européens, et ce alors même que la BCE n'a pas encore inclus la Grèce dans son programme de rachat d'actifs. En janvier 2018, le rendement des emprunts d'État à 10 ans est ainsi tombé en dessous de 4 % (son plus bas depuis 12 ans) et le rendement des titres à deux ans a atteint le plancher historique de 1.3 % avant d'amorcer en février un redressement en phase avec la volatilité accrue des marchés de financiers internationaux. Le rendement des obligations d'État à 10 ans émises par la Grèce se situe actuellement entre ceux que l'Irlande et le Portugal avaient atteints à la clôture de leur programme de l'UE (soit respectivement 4.6 % à la fin de 2012 et 3.7 % à la mi-2014). Il est essentiel que la Grèce préserve sa crédibilité budgétaire pour pouvoir accéder au marché de la dette régulièrement et à des taux d'intérêt plus bas lorsque le programme de soutien à la stabilité du MES s'achèvera.

Les taux d'intérêt débiteurs des banques ont reflué à leur niveau d'avant la crise après avoir atteint un pic en 2011. Néanmoins, ces taux d'intérêt débiteurs sont restés nettement plus élevés que dans d'autres pays de l'UE et cet écart est plus important qu'avant la crise (graphique 10). Le crédit bancaire aux sociétés non financières donne des signes de stabilisation, mais à des niveaux faibles, dans la mesure où l'assouplissement des critères d'octroi des prêts n'a pas encore commencé, ce qui freine la croissance de l'investissement.

**Graphique 9. Le solde primaire s'est amélioré**

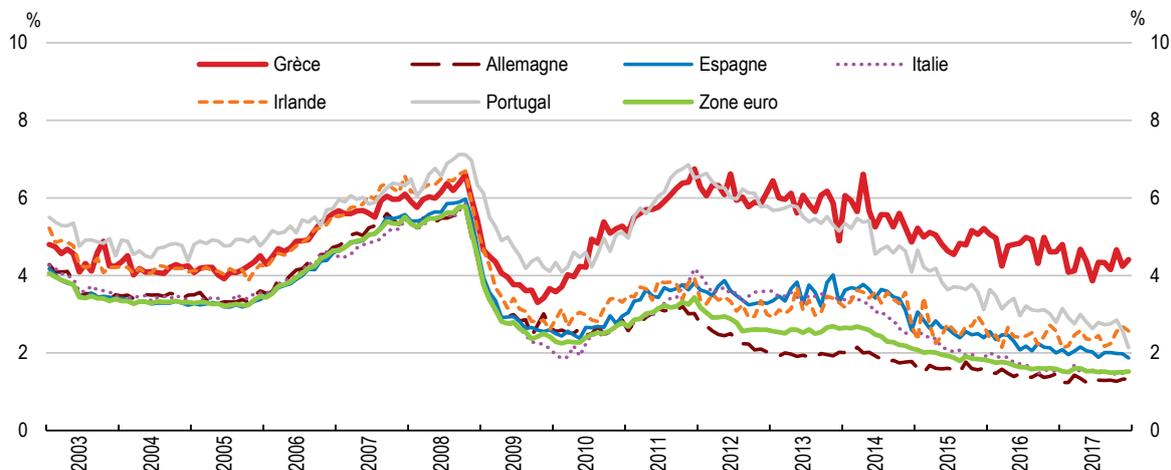
Solde primaire, recettes et dépenses des administrations publiques



Source : OCDE (2018), Perspectives économiques de l'OCDE : statistiques et projections (base de données).

**Graphique 10. Les taux débiteurs des banques ont diminué mais restent plus élevés en Grèce que dans d'autres pays de la zone euro**

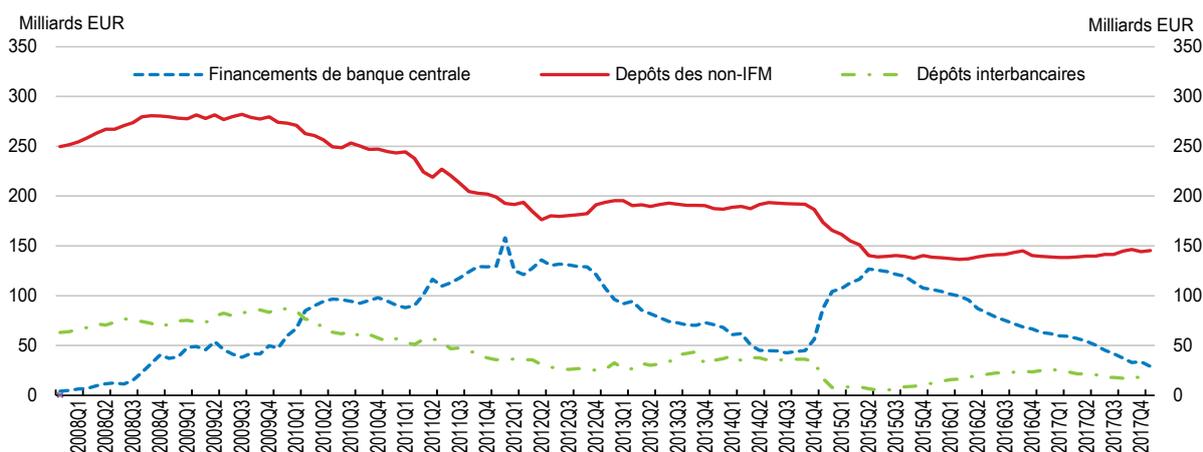
Taux d'intérêt sur les crédits bancaires en EUR – nouveaux contrats de prêt d'une échéance allant jusqu'à 1 an



Source : BCE (2018), « Statistiques de taux d'intérêt des IFM », Entrepôt de données statistiques (Statistical Data Warehouse), Banque centrale européenne.

L'accès des banques aux financements s'améliore. Les financements de banque centrale diminuent régulièrement et sont désormais inférieurs à leur niveau de la fin 2014 (graphique 11). L'accès des banques grecques au marché interbancaire s'est également amélioré. Les dépôts bancaires se sont stabilisés, même si l'essentiel du terrain perdu pendant la crise (les dépôts bancaires ont diminué de 50 % depuis 2009) n'a pas encore été regagné. Les mesures de contrôle des mouvements de capitaux adoptées à la mi-2015 ont mis un terme aux sorties de dépôts et sont progressivement assouplies, mais elles contribuent encore à la rigueur des contraintes financières. Le gouvernement a publié une feuille de route pour lever ces mesures parallèlement à l'amélioration de la situation, tout en préservant la stabilité financière.

**Graphique 11. Les dépôts bancaires se sont stabilisés et le recours aux financements de banque centrale diminue**



Note : Les dépôts recouvrent les dépôts et les opérations de pension des institutions financières non monétaires (non-IFM). Les financements de banque centrale recouvrent la fourniture de liquidités d'urgence (ELA, Emergency Liquidity Assistance) par la Banque de Grèce et les financements octroyés par la Banque centrale européenne (BCE).

Source : Banque de Grèce.

### ***La croissance du PIB devrait s'accélérer***

La croissance du PIB devrait se renforcer tout au long de 2018 et 2019, et demeurer supérieure à 2 % pendant ces deux années. L'investissement des entreprises rebondira, après 10 ans de contraction, la nouvelle législation d'incitation à l'investissement commençant à porter ses fruits, et les conditions de financement ainsi que la confiance s'améliorent, accélérant la croissance de la demande intérieure. Les réformes des marchés de produits et du marché du travail auront un effet positif sur la compétitivité. La progression de l'emploi et la faiblesse de l'inflation étayeront la consommation privée. Le redressement des dépenses intérieures entraînera une hausse progressive des importations, qui réduira d'autant la croissance globale, parallèlement à la poursuite de l'augmentation des exportations (tableau 2).

Compte tenu des niveaux élevés de la dette publique et de l'encours de créances douteuses ou litigieuses (CDL), les perspectives économiques de la Grèce sont très sensibles au risque d'un dérapage par rapport aux orientations fixées. En ce qui concerne les CDL, des progrès plus lents que prévus auraient un impact négatif sur la confiance et sur l'investissement. Un choc exogène sur le coût du service de la dette publique après l'achèvement du programme de soutien à la stabilité du MES en août 2018 pourrait mettre à mal les finances publiques et la confiance au sens large, ce qui freinerait la croissance. Une croissance moins vigoureuse que prévu chez les partenaires commerciaux ou un Brexit désordonné pourrait réduire la confiance et se traduire par une diminution des exportations. De nouvelles mesures de restructuration de la dette publique permettraient de réduire les vulnérabilités et d'accélérer les avancées obtenues en termes d'accès aux financements et d'activité. Des progrès plus vigoureux concernant le programme de réformes se traduiraient par une augmentation de la productivité, de l'investissement et des exportations plus forte que prévu. Une reprise plus rapide qu'on ne s'y attend chez les principaux partenaires commerciaux de la Grèce renforcerait encore les exportations. L'exposition de l'économie grecque à des chocs de grande ampleur, peu probables, est illustrée par le tableau 3.

**Tableau 2. Indicateurs et prévisions macroéconomiques**  
Variation annuelle en pourcentage, volumes (prix de 2010)

	Prix courants de 2014 (milliards EUR)	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Produit intérieur brut (PIB)</b>	<b>178.4</b>	<b>-0.3</b>	<b>-0.3</b>	<b>1.3</b>	<b>2.0</b>	<b>2.3</b>
Consommation privée	125.4	-0.5	0.1	0.1	0.4	1.5
Consommation publique	36.3	1.1	-1.4	-1.2	0.7	1.5
Formation brute de capital fixe	20.5	-0.3	1.5	9.7	7.9	8.1
Logement	1.8	-25.7	-12.4	-8.7	-2.1	1.0
Demande intérieure finale	182.2	-0.2	0.1	0.9	1.4	2.4
Variation des stocks <sup>1</sup>	0.4	-1.0	0.5	0.5	0.0	0.0
Demande intérieure totale	182.6	-1.1	0.4	1.6	1.5	2.4
Exportations de biens et services	57.7	2.9	-1.9	6.9	5.9	4.4
Importations de biens et services	61.9	0.4	1.2	7.5	4.1	4.6
Solde extérieur <sup>1</sup>	-4.2	0.8	-1.0	-0.3	0.6	-0.1
<b>Autres indicateurs (taux de croissance, sauf indication contraire)</b>						
PIB potentiel	..	-0.9	-0.5	-0.2	0.2	0.6
Écart de production <sup>2</sup>	..	-13.2	-13.0	-11.6	-10.0	-8.5
Emploi	..	2.1	1.7	2.2	1.3	1.7
Taux de chômage	..	24.9	23.5	21.5	20.4	19.4
Déflateur du PIB	..	-1.0	-0.9	0.5	0.5	0.7
Indice des prix à la consommation (harmonisé)	..	-1.1	0.0	1.1	0.7	1.1
Indice de base des prix à la consommation (harmonisé)	..	-0.4	0.6	0.3	0.3	1.1
Taux d'épargne des ménages, net <sup>3</sup>	..	-15.6	-17.0	-16.7	-19.0	-20.0
Balance des opérations courantes <sup>4</sup>	..	-0.2	-1.1	-0.8	-0.5	-0.6
Solde primaire des administrations publiques <sup>4</sup>	..	-2.4	3.6	3.7	4.0	3.6
Solde budgétaire des administrations publiques <sup>4,5</sup>	..	-5.7	0.6	0.8	0.5	0.4
Solde budgétaire sous-jacent des administrations publiques <sup>2</sup>	..	4.6	6.7	6.1	5.3	4.4
Solde budgétaire primaire sous-jacent des administrations publiques <sup>2</sup>	..	7.4	9.3	8.7	8.5	7.3
Dettes brutes des administrations publiques (au sens de Maastricht) <sup>4</sup>	..	177.1	181.1	175.8	172.5	168.3
Dettes nettes des administrations publiques <sup>4</sup>	..	147.8	149.3	145.8	141.6	137.0
Taux du marché monétaire à trois mois, moyenne	..	0.0	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3
Rendement des obligations d'État à 10 ans, moyenne	..	9.6	8.4	6.0	5.0	4.8

1. Contribution aux variations du PIB réel.
2. En pourcentage du PIB potentiel.
3. En pourcentage du revenu disponible des ménages.
4. En pourcentage du PIB.
5. La définition du solde primaire n'est pas la même que celle qui est utilisée dans le programme de soutien à la stabilité du MES. La différence représente environ 0.2 point de PIB.

Source : OCDE (2018), *Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections* (base de données).

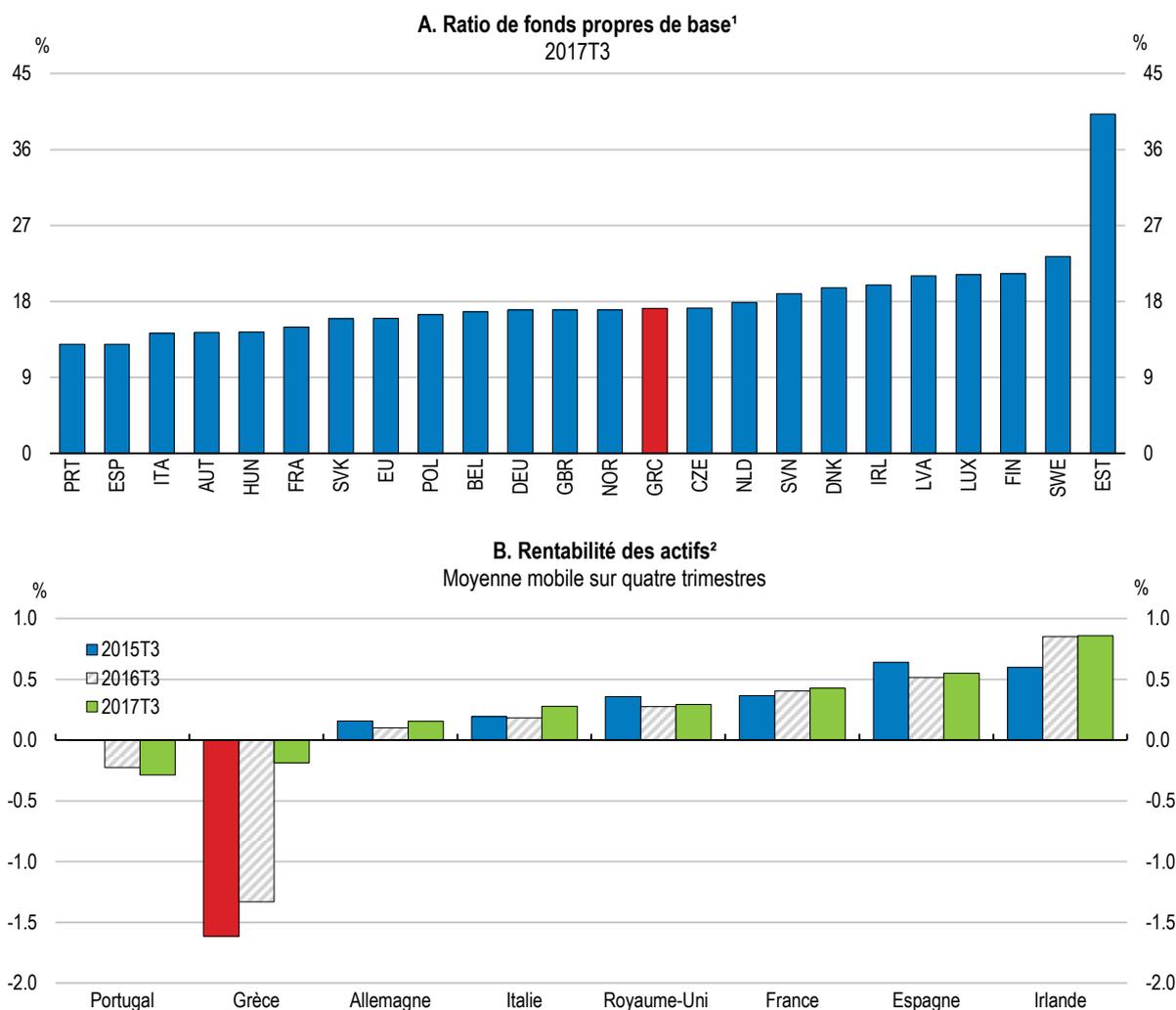
**Tableau 3. Événements peu probables qui pourraient modifier sensiblement les perspectives**

Risque	Conséquences possibles
Lassitude à l'égard des réformes, entraînant une remise en cause des réformes structurelles, et insuffisance des mesures de restructuration de la dette.	Une remise en cause des réformes structurelles conjuguée à l'insuffisance des mesures de restructuration de la dette amputerait la croissance potentielle, réduirait la résilience aux chocs économiques et, in fine, dégraderait la viabilité de la dette tout en portant l'incertitude politique à un niveau déstabilisant.
Exacerbation des tensions géopolitiques dans la région méditerranéenne et augmentation des arrivées de réfugiés.	Un nouvel afflux de réfugiés grèverait les ressources nationales et la capacité de la Grèce d'y faire face, porterait préjudice au secteur du tourisme et attiserait les tensions sociales.
Grave crise des marchés de capitaux et du système bancaire dans un contexte de faiblesse persistante de la croissance et d'endettement public élevé.	Une crise systémique se traduirait par d'amples besoins de recapitalisation des banques, que le secteur privé pourrait être peu enclin à satisfaire.

## Renforcer le secteur bancaire

La poursuite de l'amélioration de l'état du secteur bancaire et le redémarrage du crédit bancaire aux entreprises sont fondamentaux pour relancer la croissance de l'investissement et renforcer la reprise économique en cours. Le secteur bancaire grec a déjà fait l'objet de réformes en profondeur, axées sur la rationalisation du fonctionnement des banques, leur consolidation, leur recapitalisation et, plus récemment, l'amélioration de leur gouvernance. Comme indiqué dans le chapitre 1, la restructuration du secteur bancaire a déjà porté des fruits. Après plusieurs séries de mesures de recapitalisation, les ratios de fonds propres des banques sont aujourd'hui nettement supérieurs aux seuils réglementaires et à la moyenne de l'UE (graphique 12, partie A). La confiance dans le secteur bancaire commence à se redresser. En 2016, les agences de notation ont commencé à revoir à la hausse la note des banques grecques (voir par exemple Moody's, 2016), sur fond d'amélioration de la rentabilité des banques et de la qualité des prêts.

**Graphique 12. Les ratios de fonds propres sont supérieurs aux seuils réglementaires mais la rentabilité des actifs demeure négative**



1. Ratio exprimé en pourcentage du montant total d'exposition au risque.

2. Rentabilité mesurée par le ratio entre le bénéfice (ou la perte) enregistré(e) pour l'année considérée et le total des actifs.

Source : Autorité bancaire européenne (2018), « Tableau de bord du risque, données relatives au 3e trimestre 2017 ».

### Recommandations antérieures de l'OCDE concernant la politique de stabilité financière

Recommandations	Mesures prises depuis la précédente Étude
Continuer d'améliorer le cadre régissant les faillites afin d'accélérer le règlement des problèmes de créances douteuses ou litigieuses (CDL). Mettre en place des incitations efficaces et des objectifs de résultats pour que les banques évaluent leurs progrès en termes de réduction des CDL.	Des objectifs de réduction des CDL ont été adoptés. Des procédures extrajudiciaires de restructuration ont été mises en place. Un régime d'agrément a été créé pour faciliter l'entrée de nouveaux acteurs dans le secteur des services de gestion de prêts, et des agréments supplémentaires sont en train d'être délivrés. Des mesures ont été prises pour simplifier et accélérer les procédures de faillite des petites et moyennes entreprises (PME), afin que leurs biens mobiliers et immobiliers puissent être vendus plus rapidement. Des enchères électroniques ont commencé à se dérouler. Des dispositions garantissant la protection juridique des hauts responsables d'établissements bancaires et du secteur public impliqués dans l'annulation de dettes privées ont été adoptées.

Le crédit bancaire aux sociétés non financières s'est stabilisé mais reste modeste, et le secteur bancaire reste confronté à divers problèmes. La rentabilité des actifs bancaires s'améliore, mais elle reste faible comparée à celle observée dans d'autres pays de l'OCDE (graphique 12, partie B). Les actifs bancaires diminuent, ce qui tient également aux cessions de filiales étrangères. Par ailleurs, bien que les banques soient bien capitalisées, leur stock de CDL reste important et leurs fonds propres se composent pour moitié environ de crédits d'impôts différés (équivalant à 7 % du total des actifs) (Moody's, 2017).

#### *Le cadre de gouvernance des banques s'est amélioré*

Il est essentiel d'améliorer la gouvernance des banques pour récolter pleinement les fruits des réformes du secteur bancaire déjà mises en œuvre. Par le passé, la gouvernance d'entreprise des banques laissait à désirer. Les critères à satisfaire pour siéger au conseil d'administration d'un établissement bancaire étaient peu exigeants, ce qui se traduisait par une gestion déficiente. Les risques de crédit n'étaient pas évalués correctement en raison d'un contrôle des risques insuffisant, d'un manque de données et d'une utilisation disparate des méthodes d'évaluation de la solvabilité des emprunteurs (IMF, 2006). Ces problèmes ont faussé les décisions prises en matière de crédit et contribué au cours de la crise à l'augmentation des CDL et à leur gestion inefficace.

Le Mécanisme de surveillance unique et la Banque de Grèce supervisent la gouvernance des banques. Le Fonds hellénique de stabilité financière, en sa qualité d'actionnaire des banques, joue un rôle important dans les réformes de gouvernance. Ces réformes ont avancé depuis que les banques ont été consolidées et recapitalisées en 2015. En 2016, les quatre établissements bancaires systémiques ont remplacé de nombreux membres de leur conseil d'administration pour se conformer aux nouveaux critères stricts « de compétence et d'honorabilité ». En 2017, le FHSF a piloté un examen approfondi de la gouvernance et du fonctionnement des conseils d'administration et des comités des quatre banques systémiques, l'objectif étant d'instaurer une culture d'évaluation au niveau des conseils d'administration et de focaliser l'attention sur la gestion des CDL.

Consacrer les réformes de la gouvernance est une condition préalable à satisfaire pour que le FHSF puisse céder les participations qu'il détient dans les banques d'ici à 2020. Le FHSF devrait continuer d'aligner les normes de gouvernance d'entreprise des banques sur les meilleures pratiques internationales et contribuer à faire en sorte que le respect de ces normes devienne pratique courante. Le gouvernement devrait veiller à préserver l'indépendance et l'autorité du FHSF, afin qu'il puisse pleinement mettre en œuvre les nouvelles normes obligatoires de gouvernance d'entreprise.

### Réduire les créances douteuses ou litigieuses

En septembre 2017, la valeur brute des créances douteuses ou litigieuses (CDL) s'établissait à 80 milliards EUR, ce qui représentait environ 47 % de l'ensemble des prêts (graphique 13, parties A et B). Le volume des expositions non productives (ENP, qui outre les prêts et avances comprennent les titres de créance autres que ceux qui sont détenus à des fins de transactions) est comparable à celui des CDL. En septembre 2017, le ratio des ENP s'établissait à 42 % en Grèce, contre 14 % au Portugal et 10 % en Italie et en Irlande (ABE, 2017). En Grèce, les provisions correspondantes équivalent à 48 % de la valeur brute des CDL, ce qui est supérieur à la moyenne de l'UE ; en valeur nette (c'est-à-dire la valeur brute diminuée des provisions correspondantes), les CDL représentent environ 175 % des capitaux propres des banques (graphique 13, partie C). Une forte proportion des CDL est constituée de prêts accordés à des PME et de prêts immobiliers hypothécaires (tableau 4).

**Tableau 4. Proportion d'expositions non productives dans les différentes catégories de prêts**  
Juin 2017

Catégorie de prêts	Part des ENP en % de la valeur brute totale des prêts <sup>1</sup> de la catégorie considérée	Part en % de l'ensemble des ENP
Crédits hypothécaires au logement	43.3	30.2
Prêts à la consommation	53.2	14.9
Prêts aux entreprises	43.6	52.8
Entreprises individuelles	66.5	10.1
Petites et moyennes entreprises (PME)	59.0	31.5
Grandes entreprises	24.5	12.8

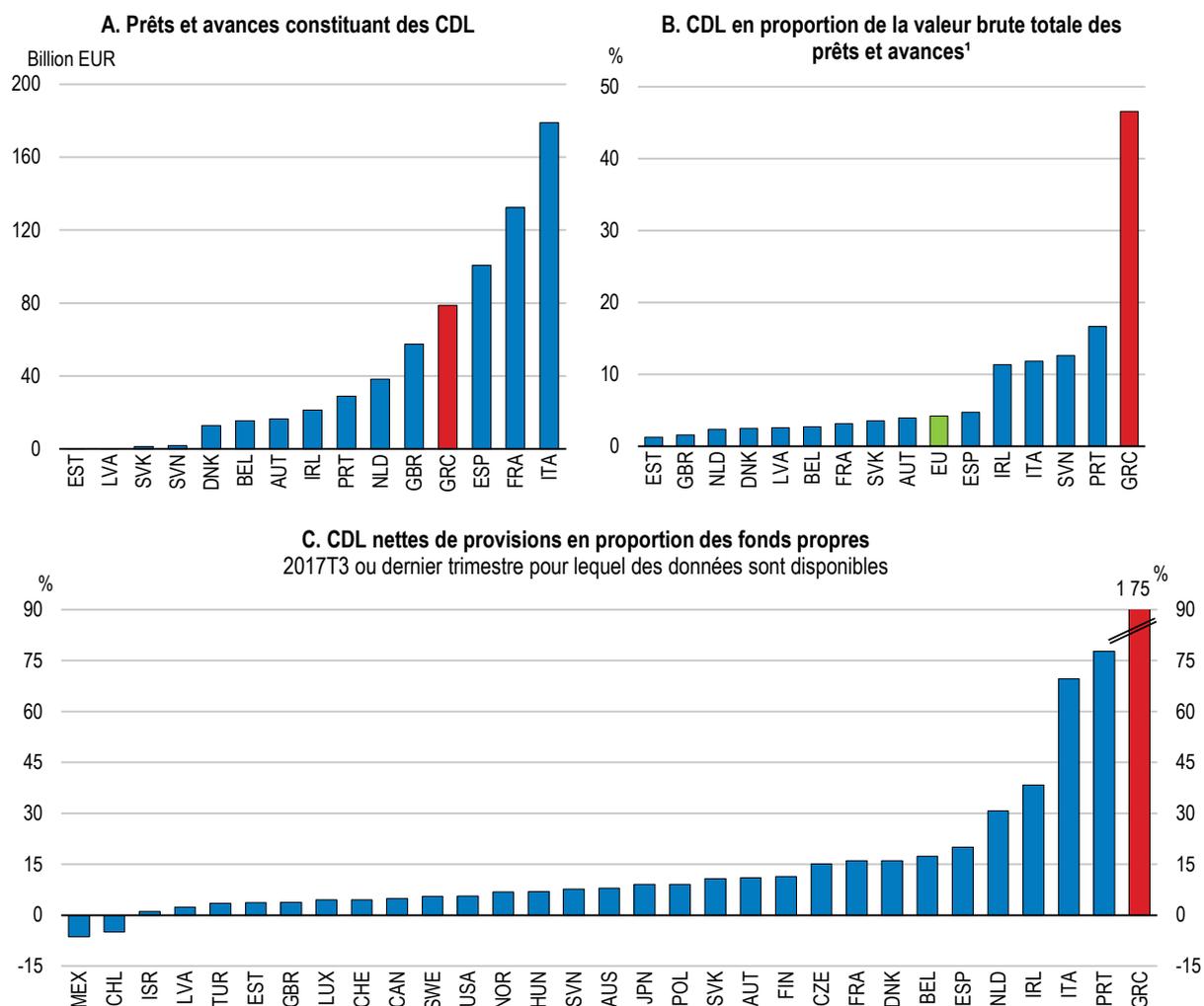
1. Y compris les avances et titres de créance. Les expositions non productives (ENP) correspondent à la définition de l'Autorité bancaire européenne (ABE) et sont calculées par la Banque de Grèce. Elles répondent à l'un au moins des deux critères suivants : a) expositions significatives échues depuis plus de 90 jours ; b) très faible probabilité que le créancier puisse rembourser intégralement sans mobiliser les garanties, indépendamment de l'existence d'arriérés éventuels ou du nombre de jours de retard.

Source : Calculs de l'OCDE et Banque de Grèce (2017), *Report on Operational Targets for Non-Performing Exposures*, décembre

Cette augmentation des CDL est imputable à la crise prolongée qui s'est conjuguée à des difficultés structurelles et des problèmes de gouvernance des banques. Le niveau de la dette privée en proportion du PIB et la part des prêts aux sociétés non financières sont faibles par rapport à d'autres pays de l'OCDE (graphique 14), mais la crise à laquelle les ménages et les entreprises ont été durablement confrontés a entamé leur capacité d'assurer le service de leurs dettes. Toutefois, avant la crise, le ratio de CDL en Grèce s'établissait à 4.5 % (en 2007), contre 3 % pour la moyenne de la zone euro (HBA, 2017).

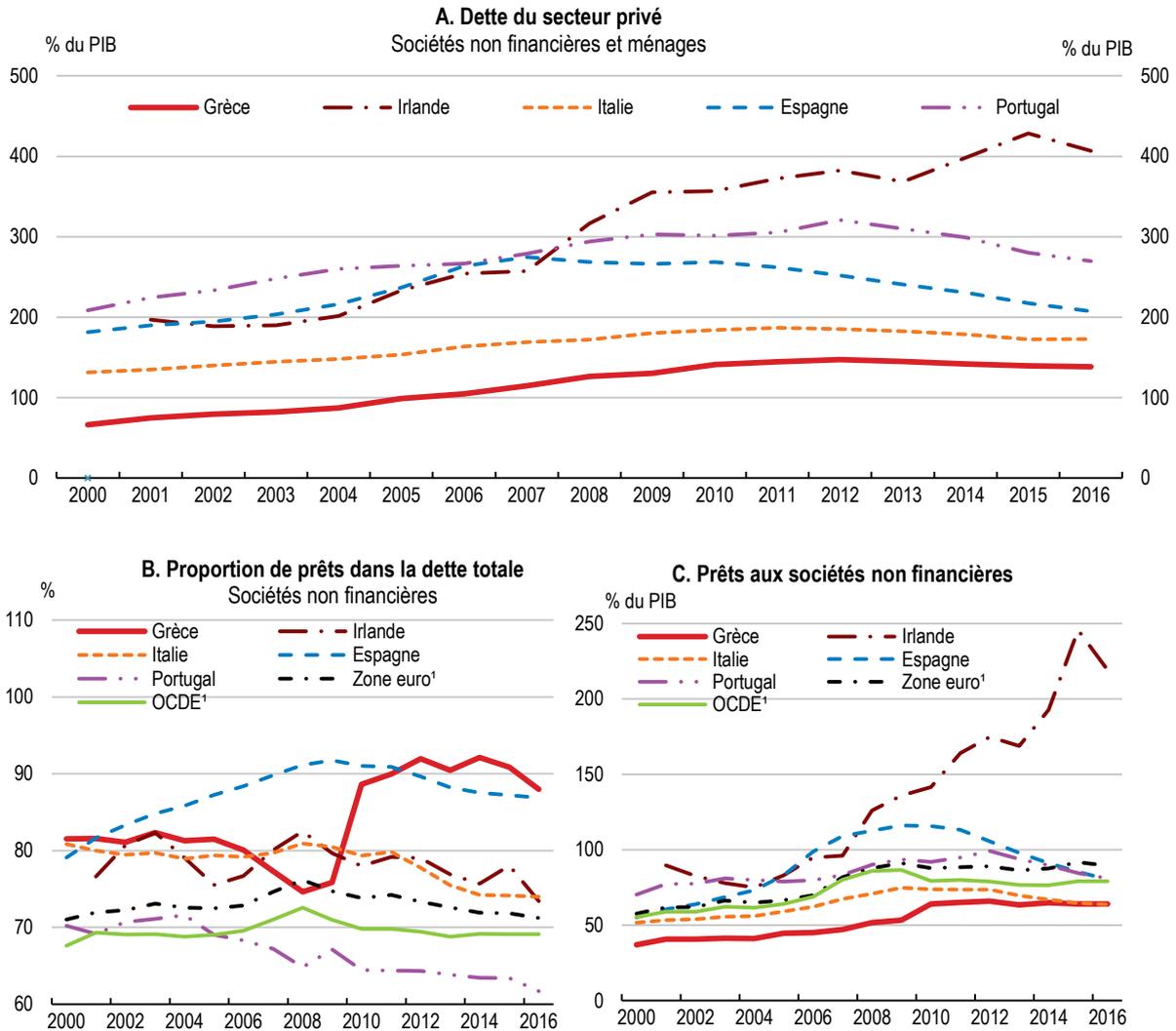
**Graphique 13. L'encours de créances douteuses ou litigieuses (CDL) est considérable**

2017T3



Source : Autorité bancaire européenne (2018), « Tableau de bord du risque, données relatives au 2e trimestre 2017 » ; et Fonds monétaire international (2018), Base de données des Indicateurs de solidité financière du FMI.

**Graphique 14. La dette du secteur privé et les prêts aux sociétés non financières sont inférieurs à ceux d'autres pays de l'OCDE**



1. Moyenne simple des données disponibles pour les différents pays appartenant à l'ensemble considéré. L'agrégat inclut les pays de la zone euro qui sont membres de l'OCDE.

Source : OCDE (2018), Perspectives économiques de l'OCDE : statistiques et projections (base de données) ; et Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

### *Durcir la politique réglementaire*

Les autorités de surveillance des banques ont pris plusieurs mesures pour améliorer le cadre réglementaire des CDL. Après une évaluation de la qualité du portefeuille de prêts, la Banque de Grèce a publié de nouvelles lignes directrices précises concernant la surveillance des CDL, qui incluent un nouveau cadre déclaratif allant bien au-delà des orientations de l'Autorité bancaire européenne (ABE) (ECB, 2016 ; BoG, 2016). L'introduction, en 2016, d'objectifs quantitatifs de cession d'ENP et de CDL a constitué une avancée importante. Définir des objectifs et veiller à ce qu'ils soient atteints est l'approche qui a été adoptée par le Japon, à la fin des années 1990 et au début des années 2000, ainsi que par l'Irlande et Chypre, après

la crise. Suivant les objectifs actuels des banques grecques, il faudrait que le stock d'ENP diminue de 37 % entre juin 2017 et décembre 2019 (BoG, 2017).

Jusqu'ici, les banques ont réussi à atteindre leurs objectifs de cession de CDL, mais elles s'attendent à ce que les volumes de CDL nouvelles restent importants. Les objectifs prennent un caractère plus ambitieux à partir de 2018. Les autorités de surveillance devraient exercer leurs fonctions de contrôle avec fermeté et volontarisme pour garantir que les établissements financiers fassent preuve de prudence en matière de comptabilisation et de provisionnement des CDL, et qu'elles disposent de volants de fonds propres conséquents. Le non-respect des objectifs fixés en matière de CDL devrait déclencher l'adoption de mesures supplémentaires de la part des autorités de surveillance, ce qui accélérerait la restructuration du secteur bancaire. De plus, il faudrait poursuivre les efforts déployés pour renforcer la capacité des banques de gérer en interne leurs CDL, sachant que cette capacité demeure limitée. Ainsi que l'ont demandé les autorités de surveillance, toutes les grandes banques doivent être dotées de services internes indépendants spécialisés dans la gestion et le recouvrement des CDL, et les autorités devraient veiller à ce qu'ils disposent d'effectifs et de ressources suffisants.

Les autorités de surveillance (la Banque de Grèce et le Mécanisme de surveillance unique) devraient s'assurer que, parallèlement à la montée en régime du processus de cession des CDL, les banques restent bien capitalisées. Les tests de résistance des banques qui doivent être réalisés en 2018 devraient permettre d'identifier les déficits potentiels de fonds propres avant la fin du programme de soutien à la stabilité du MES. En cas d'insuffisance de capitalisation ne pouvant pas être comblée par le secteur privé, des fonds provenant du programme de l'UE devraient être utilisés afin que les banques restent bien capitalisées.

#### *Mettre en place un marché des créances compromises*

L'absence de marché des créances compromises et la faiblesse de la demande de ces produits explique pourquoi à ce jour, les cessions de créances douteuses ou litigieuses ont été rares. Les deux premières cessions de CDL par des banques grecques ont eu lieu au deuxième semestre de 2017 et d'autres cessions sont attendus pour 2018. La réglementation et le manque de concurrence ont considérablement entravé le développement d'un secteur de services de gestion de prêts en Grèce. En 2015-16 ont été adoptées de nouvelles dispositions législatives et réglementaires, qui ont réduit les obstacles à l'entrée et permis à des entités non bancaires de devenir des gestionnaires de prêts agréés, conformément aux meilleures pratiques internationales (IMF, 2015). Ces gestionnaires agréés pourront gérer, transférer (c'est-à-dire acheter) et refinancer les prêts de grandes entreprises. La Banque de Grèce avait agréé dix gestionnaires de prêts à la fin de 2017. Les gestionnaires de prêts agréés contribueront au développement d'un marché des créances compromises. Leur permettre de gérer ou d'acquérir les prêts souscrits par des PME devrait accélérer le processus d'apurement des créances compromises, compte tenu du grand nombre de PME qui figurent parmi les emprunteurs en difficulté. Le Japon offre un bon exemple de développement d'un marché des créances compromises dans un environnement de banque relationnelles caractérisé par une multitude de PME, comme indiqué dans le chapitre 1.

Les dispositions fiscales destinées à inciter les banques à céder leurs CDL doivent être simplifiées. Les dispositions législatives relatives aux services de gestion de prêts contenaient des mesures à caractère fiscal, mais celles-ci sont moins avantageuses et en partie incohérentes avec celles prévues par la loi de 2003 sur la titrisation. Aligner les incitations fiscales résultant des dispositions législatives relatives aux services de gestion de prêts sur celles instaurées par la loi sur la titrisation permettrait d'améliorer la transparence fiscale et de favoriser la cession des créances douteuses ou litigieuses, sachant que les incitations fiscales peuvent constituer un dispositif d'encouragement important à cet égard (KPMG, 2016). En donnant à ces incitations un caractère temporaire, par exemple en les assortissant de clauses d'extinction, les autorités accéléreront leurs effets et feront en sorte que ces mesures expirent lorsqu'elles ne sont plus nécessaires.

## **L'accélération de la croissance, la politique budgétaire prudente et la restructuration de la dette réduiront la dette publique**

Le niveau de la dette des administrations publiques grecques s'est stabilisé en proportion du PIB. Néanmoins, malgré les efforts de restructuration engagés dès le début de la crise, la dette publique s'établit à 180 % du PIB, ce qui reste un des niveaux les plus élevés du monde. Suivant différentes hypothèses (tableau 5), la dette restera volumineuse, si bien que des mesures complémentaires de restructuration de la dette seront nécessaires (graphique 15). Les résultats de ces simulations dépendent de la croissance du PIB, des taux d'intérêt et d'autres hypothèses. Le scénario de référence tient compte des effets de certaines réformes prises par le gouvernement grec et des mesures d'allègement de la dette actuellement mises en œuvre par le MES qui avaient été annoncées en décembre 2016 (tableau 6). Il est supposé que le solde primaire s'établira à 3.5 % du PIB de 2018 à 2022, puis restera stationnaire à 2.2 % du PIB à partir de 2025. Dans ce scénario, le ratio d'endettement refluera progressivement aux alentours de 125 % du PIB d'ici au milieu des années 2030. Il commencera ensuite à augmenter, sur fond de refinancement aux conditions du marché des prêts publics assortis de conditions libérales accordés dans un contexte de conditions financières favorables, si bien que les besoins de refinancement pour la prochaine décennie sont faibles. On pose l'hypothèse que les taux d'intérêt de marché reviennent progressivement aux niveaux observés par le passé et demeurent supérieurs de 1.1 point de pourcentage au taux d'intérêt bonifié.

Suivant le scénario de programme de réformes étoffé (tableau 6), le ratio d'endettement diminuera pour s'établir aux alentours de 100 % du PIB au milieu des années 2050, avant de se stabiliser. Les scénarios de référence et de programme de réformes étoffé reposent sur l'hypothèse d'un excédent primaire de 2.2 % du PIB à partir de 2025. Une augmentation de l'excédent primaire entraînerait une accélération de la réduction de la dette, mais les comparaisons sur longue période montrent qu'un tel scénario n'est pas réaliste dans la mesure où la probabilité de conserver de manière prolongée un excédent primaire volumineux diminue rapidement à mesure que l'excédent primaire augmente (Eichengreen and Panizza, 2014 ; Zettelmeyer *et al.*, 2017). Ainsi, sur une période de 20 ans, la probabilité de conserver un excédent primaire moyen supérieur à 1.5 % du PIB est de 25 %, et cette probabilité est proche de zéro pour un excédent primaire moyen supérieur à 3.5 % du PIB (Zettelmeyer *et al.*, 2017).

Une restructuration supplémentaire de la dette en valeur actualisée nette entraînerait une diminution du ratio d'endettement, sur la base d'hypothèses prudentes relatives au taux de croissance du PIB et au solde primaire. Comme cela avait été souligné dans la précédente *Étude économique* de l'OCDE (OECD, 2016a), convertir l'encours de la dette de la Grèce vis-à-vis de ses partenaires européens et de diverses institutions – mécanisme de prêt à la Grèce, Fonds européen de stabilité financière (FESF) et Mécanisme européen de stabilité (MES) – en dette à taux fixe permettrait d'ancrer les taux d'intérêt à leur bas niveau actuel pendant une période prolongée (graphique 15).

**Tableau 5. Hypothèses de différents scénarios d'analyse de la viabilité de la dette**

		2016	2022	2026	2030	2040	2050	2060
<b>Solde budgétaire primaire</b>	(% du PIB)	3.5	3.5	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2
<b>Déflateur du PIB</b>	(%, variation annuelle)	-1.9	1.2	1.5	1.9	2.0	2.0	2.0
<b>Croissance du PIB réel</b>								
Scénario de référence	(%, variation annuelle)	-0.3	2.3	2.2	1.8	0.9	0.7	10.8
Programme de réformes étoffé	(%, variation annuelle)	-0.3	2.3	2.3	2.3	1.8	1.43	1.42
<b>Taux d'intérêt de référence (taux du Bund allemand à 10 ans)</b>	%	0.1	1.6	2.8	3.8	3.8	3.8	3.8
<b>Taux d'intérêt effectif nominal sur le marché</b>	%	8.4	3.3	4.3	5.3	5.3	5.3	5.3
<b>Taux d'intérêt effectif des prêts des créanciers publics</b>								
Scénario de référence	%	1.0	2.0	3.2	4.2	4.2	4.2	4.2
1 <sup>er</sup> programme de restructuration (taux d'intérêt effectif des prêts des créanciers publics fixé à 2 % à partir de 2020)	%	-	2.00	2.00	2.0	2.0	2.0	2.0
2 <sup>e</sup> programme de restructuration (taux d'intérêt effectif des prêts des créanciers publics fixés à 2 % à partir de 2020, et remboursements destinés au FESF reportés jusqu'à 2031)	%	-	2.00	2.00	2.0	2.0	2.0	2.0
<b>Taux d'intérêt effectif (tous titres de dette publique)</b>								
Scénario de référence	%	1.8	1.6	3.5	4.7	4.7	5.0	5.3
1 <sup>er</sup> programme de restructuration (taux d'intérêt effectif des prêts des créanciers publics fixé à 2 % à partir de 2020)	%	1.8	1.7	3.1	3.8	4.1	4.7	5.3
2 <sup>e</sup> programme de restructuration (taux d'intérêt effectif des prêts des créanciers publics fixés à 2 % à partir de 2020, et remboursements destinés au FESF reportés jusqu'à 2031)	%	1.8	1.7	3.0	3.4	3.8	4.5	5.3

*Note* : Tous les scénarios tiennent compte de l'effet des mesures d'allègement de la dette à court terme annoncées en décembre 2016 : 1) lissage du profil de remboursement du FESF dans les limites de l'actuelle maturité moyenne pondérée des prêts ; 2) abandon, pour 2017, de la marge de taux d'intérêt progressif liée à la tranche du deuxième programme du FESF pour la Grèce destinée au rachat de la dette ; et 3) mise en œuvre de la stratégie de financement du FESF/MES pour fixer au taux du marché, actuellement faible, les taux d'intérêt des prêts du FESF. En ce qui concerne cette dernière mesure, les simulations reposent sur l'hypothèse que l'on fixerait à 1.5 % pour 35 ans le taux d'intérêt pratiqué sur l'équivalent de 50 milliards EUR de prêts du FESF (20 milliards EUR en 2017 avec une augmentation progressive jusqu'à 50 milliards EUR d'ici 2022). Le taux directeur effectif tient compte de l'effet des versements d'intérêts différés portant sur 95 milliards EUR de prêts du FESF jusqu'en 2022 ainsi que de celui des mesures d'allègement à court terme.

*Source* : Calculs de l'OCDE.

Dans le cadre du scénario de programme de réformes étoffé, l'ancrage des taux d'intérêt bonifiés à un faible niveau se traduirait tout au long de la période considérée par une diminution plus rapide et continue du ratio d'endettement qui tomberait en deçà de 80 % du PIB en 2060. Une telle démarche présenterait en outre l'avantage d'atténuer l'incertitude liée aux fluctuations des taux d'intérêt sur les prêts bonifiés, ce qui pourrait déboucher sur un écart entre les taux des obligations grecques et les taux de référence plus faible que prévu et accélérer encore la réduction de la dette. La réduction du risque de taux a été déjà partiellement entreprises dans la cadre des mesures d'allègement à court terme annoncées en décembre 2016, qui sont prises en compte dans les présentes prévisions. Un rééchelonnement des remboursements du principal des prêts accordés à la Grèce par ses partenaires européens et diverses institutions jusqu'à 2031 contribuerait à faire diminuer son ratio d'endettement, mais seulement à la marge (graphique 15).

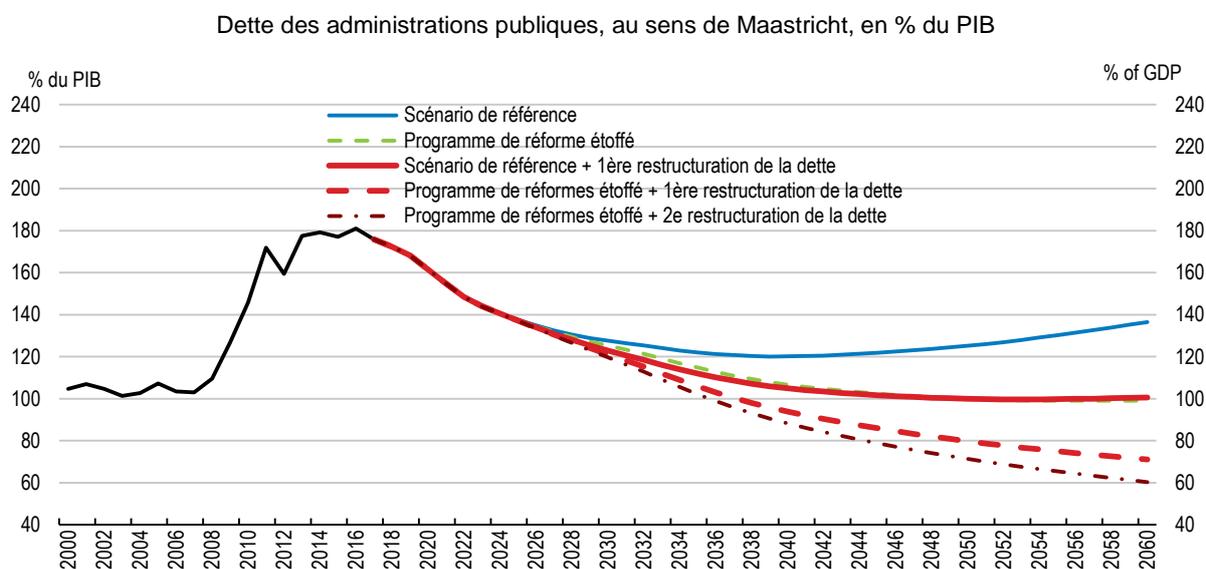
**Tableau 6. Impact des réformes structurelles sur le niveau du PIB**  
Impact en 2040

Réforme	2025	2030	2040	2060
<b>Scénario de référence (fondé sur les réformes adoptées par le Parlement et en cours)</b>				
L'âge effectif de la retraite augmente de 3 ans pour atteindre la moyenne de l'OCDE (65 ans) en 2030 (d'après l'impact estimé des mesures de réforme des retraites adoptées par le Parlement).	0.8	3.0	6.9	7.5
Les réformes des marchés de produits ont pour effet d'abaisse de 0.107 l'indicateur de la RMP qui revient à 1.63 en 2019 (moyenne de l'OCDE en 2013 : 1.48)	0.3	0.7	1.3	2.1
Le taux de l'impôt sur les sociétés est réduit de 3 points de pourcentage en 2019 (de 29 % à 26 %)	0.0	0.1	0.3	0.4
La réforme du marché du travail réduit l'excédent de couverture conventionnelle qui passe de 20.5 à 10.5 points de pourcentage de la population active	0.3	0.4	0.6	0.7
Du fait des réformes des administrations publiques et du système judiciaire, l'indice de l'état de droit passe de 0.24 à 0.8 (son niveau d'avant la crise) d'ici à 2025	0.3	4.2	8.8	14.7
<b>Scénario d'un programme de réformes étoffé (en plus du scénario de référence)</b>				
L'âge effectif de la retraite augmente de 4 ans d'ici 2030	1.1	4.0	9.5	10.4
Les réformes des marchés de produits ont entraînent une baisse de 0.248 l'indicateur de la RMP en 2020.	1.8	2.7	4.2	6.0
Les politiques actives du marché du travail (par chômeur, en % du PIB par habitant) passent de 6.72 % à 15 % en 2020, puis à 25 % en 2020.	0.6	1.4	2.3	2.6
Prestations familiales : +0.25 point de pourcentage en 2020, puis +0.08 point de pourcentage chaque année jusqu'en 2025.	0.4	0.9	1.3	1.5
Du fait des réformes des administrations publiques et du système judiciaire, l'indice de l'état de droit augmente pour passer de 0.24 à 1.2 (moyenne de l'OCDE) en 2030.	2.2	5.7	14.0	25.6

Sources : Calculs de l'OCDE fondés sur Y. Guillemette, *et al.* (2017), « A revised approach to productivity convergence in long-term scenarios », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1385, Éditions OCDE, Paris ; M. Cavalleri, et Y. Guillemette (2017), « A revised approach to trend employment projections in long-term scenarios », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1384, Éditions OCDE, Paris ; et Y. Guillemette, A. de Mauro et D. Turner (2018), « Saving, Investment, Capital Stock and Current Account Projections in Long-Term Scenarios », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, à paraître ; Commission européenne (à paraître), « 2018 Ageing Report: Economic and Budgetary Projections for the EU Member States (2016-2070) », Direction générale des affaires économiques et financières, Comité de politique économique.

Globalement, cette analyse tend à indiquer qu'une réduction durable de la dette publique passe par la mise en œuvre d'une stratégie à trois volets : des réformes complémentaires destinées à renforcer la croissance du PIB, des excédents primaires amples mais réalistes (proches de 2 % du PIB) pendant une période prolongée, et, le cas échéant, de nouvelles mesures de restructuration de la dette consistant par exemple à ancrer les taux d'intérêt à leur bas niveau actuel. À cette fin et pour renforcer la confiance, le gouvernement est en train d'élaborer une stratégie nationale de croissance à long terme assortie d'engagements clés dans différents domaines pour la période postérieure au programme, notamment concernant les investissements stratégiques et du secteur privé, l'utilisation des fonds structurels européens, les infrastructures et l'entrepreneuriat. Il est indispensable que cette stratégie, qui sera finalisée avant la fin du programme, bénéficie d'une adhésion pleine et entière pour asseoir sa crédibilité et pérenniser la confiance placée dans la dynamique de réforme de la Grèce.

**Graphique 15. Ancrer les taux d'intérêt à un bas niveau et engager de nouvelles réformes contribueront à réduire la dette publique**



Note : Les données rétrospectives et les prévisions à l'horizon 2019 reposent sur le n° 102 des Perspectives économiques de l'OCDE. Dans tous les scénarios, l'excédent budgétaire primaire devrait s'établir à 3.5 % du PIB jusqu'en 2022, puis refluer à 2.2 % en 2025 pour demeurer ensuite à ce niveau. Le taux de croissance du déflateur du PIB devrait monter progressivement à 2 % d'ici à 2023. Le taux d'intérêt effectif sur le marché devrait se hisser progressivement à 5.3 % d'ici à 2029. Le taux d'intérêt effectif des prêts des créanciers publics – Fonds européen de stabilité financière (FESF), Mécanisme européen de stabilité (MES) et mécanisme de prêt à la Grèce – devrait monter à 4.2 % d'ici à 2029. Le scénario de référence repose sur l'hypothèse d'une mise en œuvre quasiment complète des recommandations et programmes de réformes actuels ; cela se traduit par une hausse de la croissance annuelle du PIB réel à 1.7 % en moyenne de 2020 à 2029, qui reflue ensuite à 1.3 % entre 2030 et 2039, puis à 1 % au cours de la période qui suit, ce ralentissement étant dans une large mesure imputable à des facteurs démographiques. Le scénario de « Programme de réformes étoffé » repose sur l'hypothèse que sont mises en œuvre les réformes actuelles et des réformes complémentaires, qui se traduisent par une convergence vers la moyenne de l'OCDE pour de nombreux indicateurs structurels. Le taux de croissance moyen se hisse en conséquence à 2.3 % en 2027, avant de refluer peu à peu après 2031 pour s'établir à 1.4 % en 2043. Dans le scénario de 1ère restructuration de la dette, le taux d'intérêt effectif des prêts des créanciers publics est fixé à 2 % à partir de 2020. Dans le scénario de 2e restructuration de la dette, le taux d'intérêt effectif des prêts des créanciers publics est fixé à 2 % à partir de 2020, et les remboursements destinés au FESF sont reportés jusqu'à 2031. Les prévisions tiennent compte des mesures d'allègement à court terme décrites dans les déclarations de l'Eurogroupe de mai 2016 et juin 2017, notamment : lissage du profil de remboursement du FESF dans les limites de l'actuelle maturité moyenne pondérée maximale des prêts ; abandon, pour 2017, de la marge de taux d'intérêt progressif liée à la tranche du deuxième programme du FESF pour la Grèce destinée au rachat de la dette ; et réduction du risque de taux d'intérêt par une diversification de la stratégie de financement du MES (le MES a commencé à mettre en œuvre cette mesure en procédant à des échanges de taux d'intérêt ; les présentes prévisions reposent sur l'hypothèse que cette mesure permettra de fixer à 1.6 5 % pour 34 35 ans le taux d'intérêt pratiqué sur l'équivalent de 50 milliards EUR de prêts du FESF. Pour tous ces scénarios, on a tablé sur des recettes de privatisation représentant au total 10 milliards EUR entre 2020 et 2040.

Source : Calculs fondés sur OCDE (2018), Perspectives économiques de l'OCDE : statistiques et projections (base de données).

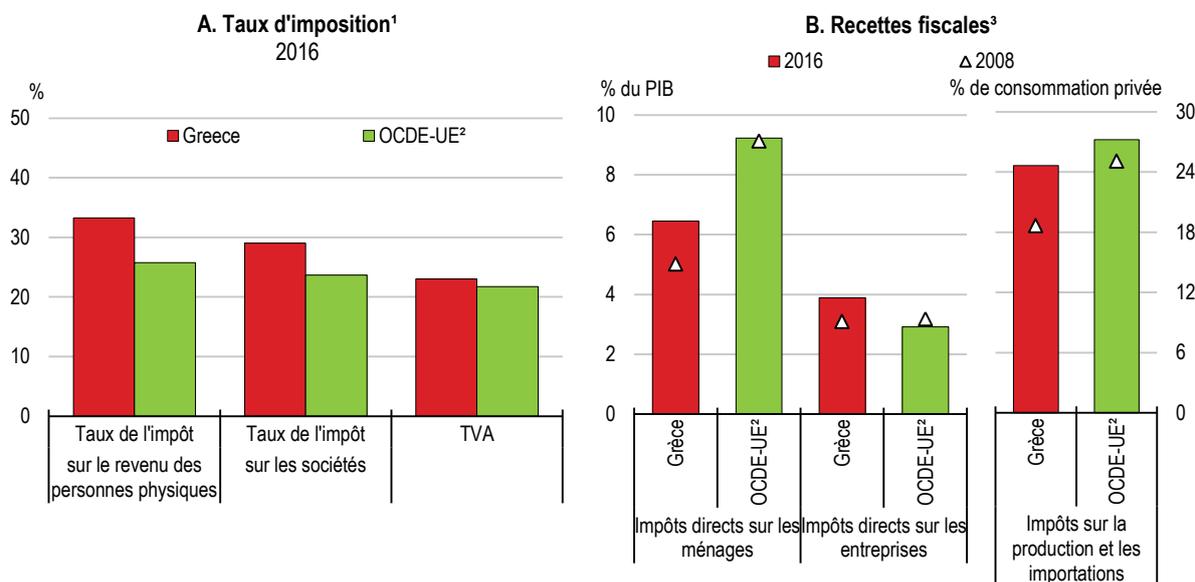
## Redresser les finances publiques pour stimuler la croissance inclusive

### *Élargir la base d'imposition pour créer un régime d'imposition plus équitable et propice à la croissance*

Le régime fiscal se caractérise par des taux élevés et des bases d'imposition étroites. Suite à des majorations répétées, les taux des principaux impôts sont maintenant supérieurs à ceux des autres pays européens, mais la pression fiscale y est moins forte (graphique 16). En outre, le coin fiscal moyen sur le travail pour les familles avec enfants est l'un des plus importants de la zone OCDE. Le coin fiscal pour les ménages sans enfant est plus faible mais se situe dans la moitié supérieure des pays de l'OCDE (OECD, 2017a).

La plupart des dépenses fiscales ont été supprimées, mais la fraude fiscale explique l'étroitesse de la base d'imposition. À titre d'exemple, en 2015, le ratio des recettes de TVA était inférieur d'un tiers à la moyenne de l'OCDE (graphique 17). Cela tient au faible niveau des recettes, mais également aux taux réduits et aux exonérations de TVA, dont certaines n'ont pas de justification sociale : on peut citer par exemple les exonérations qui s'appliquent aux casinos et aux paris autorisés. De même, les services postaux et les réseaux nationaux de radio et télédiffusion sont exonérés, alors que les hôtels bénéficient aussi d'un taux réduit de TVA de 13 % (comparé à 6.5 % en 2016). Selon le ministère des Finances, les exonérations de TVA représentent 0.5 % du PIB (celles applicables aux seuls casinos et paris autorisés en représentant 0.2 %). Le seuil de revenu annuel non imposable est élevé (environ 8 600 EUR), et supérieur au salaire médian dans le secteur privé.

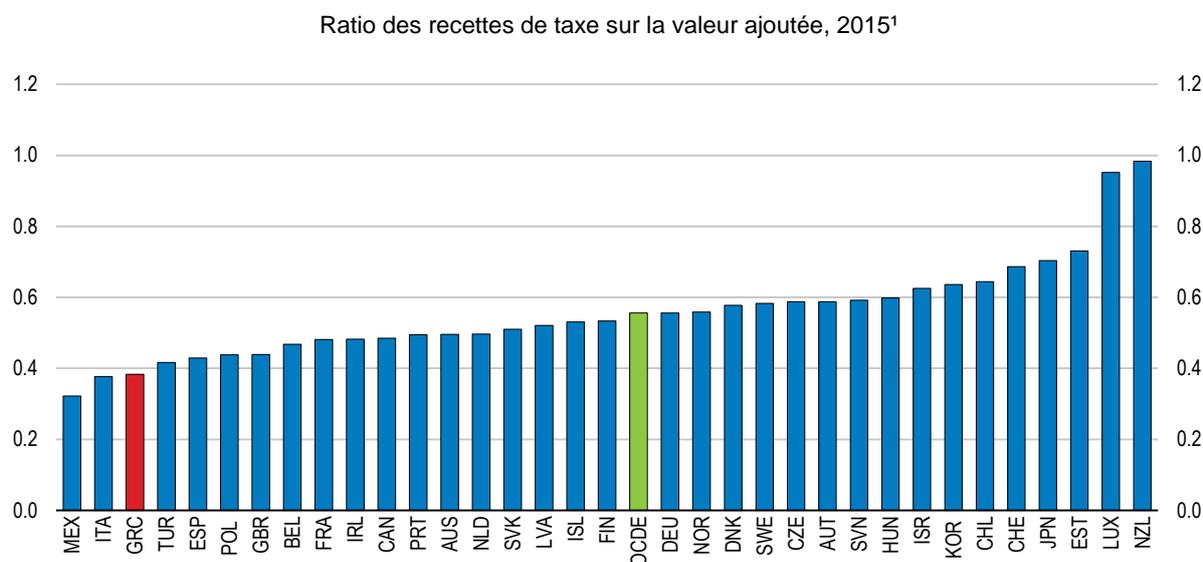
**Graphique 16. Les taux d'imposition sont élevés mais les recettes fiscales sont faibles**



1. Le taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques correspond à la moyenne des taux d'imposition marginaux applicables aux différentes tranches de revenu ; le taux de l'impôt sur les sociétés correspond au taux global de l'impôt sur les sociétés ; et le taux de TVA correspond au taux standard de TVA.
2. Moyenne non pondérée des 22 pays de l'UE membres de l'OCDE. Les agrégats relatifs aux impôts directs sur les ménages et sur les sociétés incluent des données de 2015 pour l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie et la République slovaque, ainsi que des données de 2012 pour le Luxembourg.
3. Conformément aux définitions des recettes fiscales dans les comptes nationaux.

Source : OCDE (2017), Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections – base de données ; Statistiques fiscales de l'OCDE (base de données) et OCDE (2016), Tendances des impôts sur la consommation 2016 : TVA/TPS et droits d'accise : taux, tendances et questions stratégiques.

**Graphique 17. Le rendement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est faible**



1. Le ratio des recettes de TVA (RRT) est défini comme le rapport entre les recettes effectives collectées au titre de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et les recettes qui pourraient théoriquement être levées si la TVA était appliquée au taux standard à l'ensemble de la consommation finale. Ce ratio donne une indication de l'efficacité et de l'ampleur du régime de TVA dans un pays donné par rapport à une norme type. Il est calculé à partir de la formule suivante :  $RRT = \text{recettes de TVA} / ([\text{consommation} - \text{recettes de TVA}] \times \text{taux standard de TVA})$ . Les taux de TVA utilisés sont les taux standards applicables au 1er janvier de chaque année. Le fait que la consommation publique soit exonérée de TVA en vertu des règles de l'UE place une limite supérieure au RRT réalisable, en particulier dans les pays où le secteur public occupe une large place. Les données relatives au Canada et au Japon concernent 2014. Pour le Canada, les données couvrent uniquement la TVA fédérale. En ce qui concerne le Japon, compte tenu du relèvement important du taux de TVA intervenu le 1er avril 2014, un taux de TVA moyen a été utilisé pour calculer comme suit le RRT de 2014 :  $(5 \times 3 + 8 \times 9) / 12 = 7.25\%$ . L'agrégat OCDE est une moyenne non pondérée des données présentées.

Source : OCDE (2016), Tendances des impôts sur la consommation 2016 : TVA/TPS et droits d'accise : taux, tendances et questions stratégique ; OCDE (2018), Statistiques des recettes publiques (base de données) ; et Statistiques des comptes nationaux de l'OCDE (base de données).

Un élargissement de la base d'imposition est davantage porteur de croissance qu'un relèvement des taux (IMF, 2013 ; Gale and Samwick, 2016). Le gouvernement, qui en est bien conscient, prend des mesures en ce sens. En 2016, la Grèce est passée d'un système dual à un système global d'impôt sur le revenu des personnes physiques, dans le cadre duquel la rémunération du travail, les pensions et les revenus des activités commerciales indépendantes sont imposés conjointement, plutôt que de faire l'objet de barèmes d'imposition séparés (OECD, 2017a). La stratégie budgétaire à moyen terme approuvée par le parlement prévoit un abaissement de 35 % en 2020 le seuil de non-imposition de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et, si les objectifs budgétaires sont atteints, une réduction des taux des impôts sur les sociétés, sur le revenu des personnes physiques et sur la propriété immobilière, avec un impact neutre sur les recettes. Les recettes de TVA a augmenté avec le relèvement de certains taux réduits, la suppression de certaines exonérations et l'amélioration des méthodes de collecte. En 2016, les estimations préliminaires du ratio des recettes de TVA (net des arriérés) s'établissait à 42.3 %, contre 35.9 % en 2014. Dans le budget de 2018, les exonérations consenties aux casinos et aux paris autorisés ont été supprimées, et les taux réduits appliqués dans certaines îles sont progressivement supprimés.

## Recommandations antérieures de l'OCDE sur les questions budgétaires

Recommandations	Mesures prises depuis la précédente étude
Élargir la base d'imposition et renforcer l'administration fiscale en lui donnant davantage d'autonomie et en y libérant des ressources afin de les consacrer aux activités de contrôle et d'application des lois fiscales.	La nouvelle Autorité indépendante pour les recettes publiques est entrée en service en janvier 2017. Des mesures ont été prises pour généraliser les paiements électroniques, parmi lesquelles l'obligation pour les entreprises de rémunérer leurs salariés par voie électronique pour que les coûts associés soient déductibles de la base d'imposition ; l'obligation pour les ménages de prouver qu'ils règlent un minimum de leurs achats par voie électronique pour pouvoir bénéficier des crédits d'impôts accordés aux familles ; l'organisation d'une loterie mensuelle, dont les résultats sont fonction du nombre de transactions électroniques réalisées. Les seuils d'exonération fiscale ont été abaissés. D'autres ajustements ont été votés et doivent être mis en œuvre en 2020. En 2017, plusieurs organismes de sécurité sociale également chargés de percevoir des cotisations ont été fusionnés en un nouvel organisme d'assurance sociale, le Fonds unifié de sécurité sociale (EFKA). De même, le Centre de recouvrement des dettes de sécurité sociale (KEAO) a été absorbé par l'EFKA.
Faire en sorte que le besoin de financement brut liés à la dette publique demeure à un niveau viable, en continuant à mettre en œuvre de manière crédible le programme de réformes lié au Mécanisme européen de stabilité (MES), et donc, si nécessaire, faciliter la conclusion avec les créanciers d'un accord sur des mesures complémentaires, consistant par exemple à allonger les délais de grâce et de remboursement.	Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du programme de soutien à la stabilité du MES. Une nouvelle tranche de prêt a été validée à la mi-2017. L'accord de confirmation a été approuvé sur le principe par le FMI.
Procéder à un examen des dépenses afin de dégager des marges de manœuvre budgétaires permettant de mettre en place un vaste filet de sécurité sociale, ainsi que d'étoffer les politiques actives du marché du travail.	L'examen des dépenses a été achevé en octobre 2017 et a été étayé l'élaboration du projet de budget pour 2018. Une cellule spécialisée chargée d'évaluer régulièrement les dépenses a été créée au sein du ministère des Finances.
Stimuler l'investissement en concentrant en début d'exercice l'utilisation des fonds structurels européens, et mieux exploiter le foncier public disponible par le biais de concessions afin de développer les investissements dans le réseau logistique.	Le programme d'investissements publics reste fortement tributaire des financements des Fonds structurels européens. La cession de 14 aéroports, approuvée en 2015, a été conclue en mars 2017. La vente de la société d'exploitation du deuxième port du pays a été décidée en avril 2017. L'opérateur ferroviaire a été privatisé. Des aides au titre des Fonds structurels ont été allouées au développement du cadastre. La loi 4399/2016 (cadre réglementaire pour la mise en place d'un régime d'aides d'État afin de favoriser l'investissement privé au service de la croissance régionale et économique du pays), qui offre tout un éventail d'incitations fiscales afin de stimuler l'investissement du secteur privé, a été adoptée.

### *La complexité du système fiscal décourage la discipline fiscale, alimente l'économie informelle et pèse sur les recettes*

La complexité du système fiscal et l'administration des impôts, médiocre bien qu'en voie d'amélioration, découragent la participation à l'économie formelle et nuit au respect des obligations fiscales. Selon l'indicateur relatif au « Paiement des taxes et impôts » de la Banque mondiale, la Grèce se positionne au 28<sup>e</sup> rang des pays de l'OCDE pour ce qui est du nombre de paiements et les délais impartis pour le règlement des impôts, et au 27<sup>e</sup> rang en ce qui concerne les procédures post-déclaration d'impôts, qui couvrent les remboursements de TVA, les contrôles fiscaux et les recours administratifs. Le manque de discipline fiscale, conjugué à la crise, a conduit à l'accumulation d'une dette fiscale considérable. Fin 2015, l'encours total cumulé de la dette fiscale rapporté aux recettes nettes dépassait les 190 %, ce qui en faisait l'un des plus importants de ceux des pays de l'OCDE. Plus de 75 % de cette dette était contractée depuis plus de 12 mois, et partant, plus difficile à recouvrer (OECD, 2017a).

En Grèce, les méthodes utilisées pour assurer le respect des obligations fiscales reposent traditionnellement sur des sanctions pécuniaires, ainsi que sur la réalisation de vérifications et de contrôles. Jusqu'à une époque récente, les amendes étaient fixées sans qu'il soit tenu compte de la capacité des contribuables à s'en acquitter et se révélaient souvent impossibles à recouvrer. De fait, les amendes anciennes contribuent de manière significative à la forte proportion de dettes fiscales datant de plus de 12 mois étant donné qu'auparavant, elles étaient rarement passées en charges même si elles étaient irrécouvrables. En 2017, elles représentaient encore plus de 35 % du total de la dette fiscale (contre 40 % les années précédentes). Dans les économies comme la Grèce où les paiements en espèces sont très répandus, les vérifications fiscales sont moins efficaces pour détecter les revenus dissimulés (Slemrod, 2007). Dans un tel contexte, l'accès aux informations détenues par des tiers est essentiel pour lutter contre la fraude fiscale. L'utilisation généralisée des espèces alimente en Grèce un vaste secteur informel, qui, selon certaines estimations, pourrait représenter plus de 25 % du PIB (Bitzenis et al., 2016). Artavanis et al. (2016) ont, en s'appuyant sur des données relatives au crédit bancaire, estimé que plus de 40 % des revenus des travailleurs indépendants ne sont pas déclarés, ce qui, pour la seule année 2009, avait représenté un manque à gagner fiscal équivalent à plus de 10 % du total des recettes. Il est possible que l'économie informelle ait progressé sensiblement durant la crise. Si elle ne s'était pas autant amplifiée, il n'aurait pas été nécessaire de relever d'autant les taux d'imposition (Dellas et al., 2017).

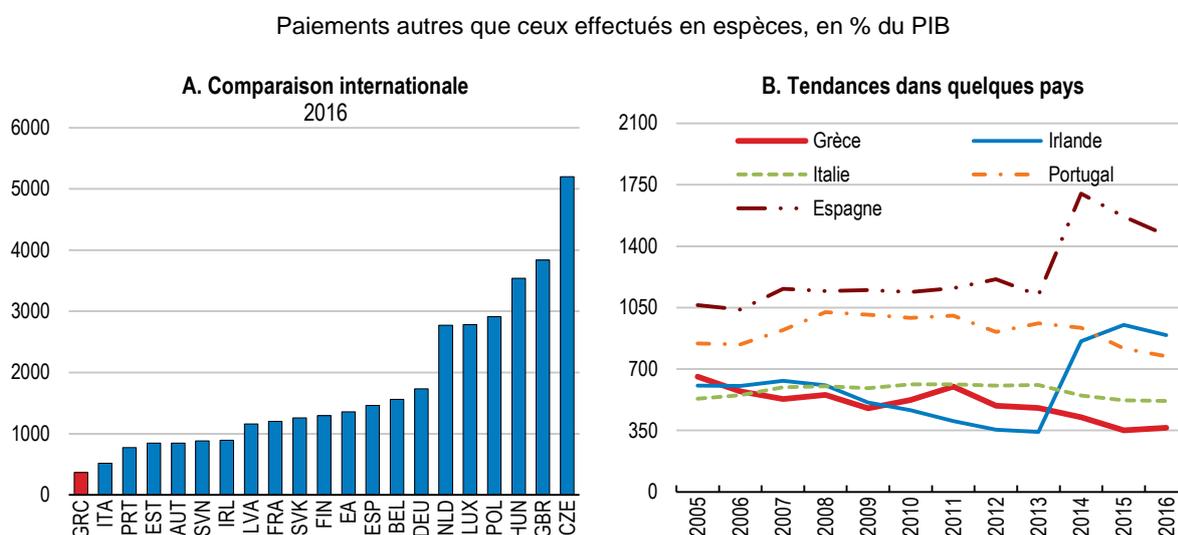
Les réformes récentes ont permis d'intensifier les efforts de lutte contre la fraude fiscale et pour effet d'améliorer les approches de la perception des recettes fiscales grâce à des mesures visant à améliorer les procédures d'application de la législation et à encourager le respect volontaire des obligations fiscales. L'amélioration des procédures d'application de la législation nécessite un recours accru à l'analyse des risques et à des vérifications ciblées, ainsi qu'un accès aux informations détenues par des tiers. Le renforcement de la discipline fiscale passe par l'affermissement de la confiance dans l'administration fiscale et par une meilleure information des contribuables (Muehlbacher et al., 2011). La création, début 2017, de l'Autorité indépendante pour les recettes publiques, telle que recommandée dans l'étude antérieure de l'OCDE, constitue une avancée majeure en ce sens. En plus d'avoir étendu l'analyse des risques et les vérifications fiscales ciblées, le nouveau service a mis en place une approche systématique du traitement de la dette fiscale, qui consiste à cibler de façon méthodique le plus grand nombre possible de créanciers, donner la priorité aux dettes les plus récentes, aux gros contribuables et aux mesures de répression à l'encontre des créanciers défaillants stratégiques. À la fin de 2016, 60 % des créanciers fiscaux susceptibles d'être poursuivis, soit environ 1 million de créanciers, faisaient l'objet d'une mesure de la part de l'administration.

Ces efforts portent leurs fruits et doivent être poursuivis. Le montant brut des nouvelles créances a sensiblement chuté, s'établissant à 11.5 milliards EUR en 2017 (contre 14 milliards EUR en 2016 et près de 16 milliards en 2015). La croissance de la dette fiscale totale a reculé, passant à 9 % en 2016 et 6 % en 2017 (alors qu'elle était égale ou supérieure à 10 % les deux années précédentes). L'ancienne dette fiscale est gérée de façon plus systématique, l'accent étant mis sur les arriérés d'impôts recouvrables et les arriérés considérés comme irrécouvrables (d'anciennes amendes pour la plupart) étant progressivement passés en charge. Le système de sanctions pécuniaires a été aboli et les amendes sont désormais fixées en tenant compte de la capacité à les acquitter. La mise en place, en 2016, d'un programme de régularisation volontaire s'est traduite par la déclaration de 9.5 milliards EUR de revenus jusque-là non déclarés.

L'augmentation de la part des paiements autres que ceux effectués en espèces, faible au regard des standards internationaux, est essentielle pour lutter contre la fraude fiscale. Les contrôles sur les capitaux ont eu à cet égard un effet positif, en inversant la tendance qui avait commencé en 2011 (graphique 18) et, partant, en augmentant sensiblement les recettes de TVA (Hondroyiannis and Papaoikonomou, 2017). Le plafond fixé pour le règlement en espèces des transactions au détail est déjà faible (500 EUR), mais les paiements électroniques doivent devenir la norme étant donné le projet du gouvernement de lever les contrôles sur les capitaux à mesure que la situation économique se redresse. Le gouvernement a adopté des

mesures innovantes afin d'encourager les paiements électroniques : ainsi, les entreprises sont tenues de rémunérer leurs salariés par voie électronique pour que les coûts associés soient déductibles de leur base d'imposition ; les ménages doivent pour leur part prouver qu'ils règlent un minimum de leurs achats électroniquement pour pouvoir bénéficier des crédits d'impôts accordés aux familles. Cette approche est calquée sur le système d'émission de reçus pour les règlements en espèces mis en place en Corée, qui a permis de réduire les paiements dissimulés (Krever, 2014). Au niveau macroéconomique, cette approche offre également l'avantage de déplacer la charge fiscale pesant sur le revenu des personnes vers la consommation. En outre, le gouvernement a mis en place une loterie mensuelle, dont les résultats sont fonction du nombre de transactions électroniques conclues. Une initiative comparable lancée au Taipei chinois a permis d'augmenter de 20 % les recettes de TVA. D'autres expériences similaires conduites au Portugal et en Slovaquie n'ont, en revanche, eu qu'un impact limité sur les recettes (European Commission, 2015).

**Graphique 18. Les possibilités d'accroître les paiements autres que ceux effectués en espèces sont grandes**



*Note* : Les paiements électroniques incluent les transferts de crédits, les débits directs et les paiements par cartes émises par des prestataires résidents de services électroniques de paiements, les transactions en monnaie électroniques, les chèques électroniques et autres services de paiement.

*Source* : Statistiques de paiement de la Banque centrale européenne.

Ces approches innovantes de lutte contre la fraude fiscale sont les bienvenues et marquent un tournant. Néanmoins, elles devraient être mieux ciblées sur les secteurs les plus enclins à la fraude, comme les services professionnels (Artavanis et al., 2017). Depuis la mi-2017, certaines professions commerciales et la plupart des professions libérales sont tenues de disposer d'un terminal de point de vente. L'utilisation de ces terminaux peut être encore étendue en s'assurant que tous les travailleurs indépendants de se doter d'une caisse enregistreuse électronique. La mise en place de la facturation électronique contribuera également à juguler la fraude fiscale. L'Italie a mis en place un système de facturation électronique pour les ventes aux administrations publiques en 2014 et ce système sera progressivement mis en place pour les transactions d'entreprise à entreprise à compter de la mi-2018. L'expérience de la Corée et du Portugal en la matière laisse à penser que cette pratique peut se traduire par une hausse significative des recettes fiscales si elle s'accompagne d'améliorations dans l'administration fiscale (Lee, 2016). D'autres pays de l'OCDE ont également pris des mesures décisives pour s'attaquer à la fraude fiscale (tableau 7).

**Tableau 7. Exemples de mesures prises récemment pour diminuer les paiements en espèces et la fraude fiscale**

<b>Autriche</b>	<p><u>Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016:</u> Obligation, pour toutes les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires annuel supérieur à 15 000 EUR et dont les ventes en espèces dépassent les 7 500 euros d'utiliser des caisses enregistreuses électroniques ou d'autres systèmes de traitement des données électroniques pour l'enregistrement numérique des justificatifs et l'impression des relevés. Chaque caisse enregistreuse doit établir un protocole de collecte de données (PCD) pour enregistrer et archiver chaque transaction en espèces. Ce PCD doit pouvoir être immédiatement exporté, sur simple demande de l'administration fiscale.</p> <p><u>Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017:</u> La caisse enregistreuse doit être équipée d'un dispositif de création de signature électronique. L'ensemble des relevés doivent être signés. La caisse enregistreuse doit également être dotée d'une mémoire de totalisation, qui additionne constamment les transactions enregistrées. Cette mémoire fait partie intégrante de la signature et constitue une mesure supplémentaire de prévention de toute manipulation.</p>
<b>Belgique</b>	<p>La Belgique a adopté en 2014 une loi relative aux caisses enregistreuses certifiées afin de lutter contre la fraude à la TVA. Cette solution se décline en quatre grands volets : une solution technique de sécurisation des données (afin de rendre toute altération détectable) ; la certification des équipements l'enregistrement de l'intégralité des équipements auprès du ministère des Finances par toutes les parties prenantes ; et des vérifications sur site.</p>
<b>Finlande</b>	<p>Les retraits aux distributeurs automatiques font l'objet d'un suivi : ils sont synthétisés par numéro de carte de crédit/débit et les titulaires sont identifiés par leur numéro de carte (pour les cartes émises en Finlande) ou par d'autres moyens (pour les cartes émises à l'étranger). Les personnes qui effectuent un retrait sont photographiées. Les photographies, qui sont mises à la disposition de l'administration fiscale par l'intermédiaire de réseaux en ligne, peuvent être le cas échéant exploitées ultérieurement à des fins d'identification, et être utilisées comme indicateur de risque et/ou conjointement à d'autres informations dans le cadre d'une enquête.</p>
<b>France</b>	<p>Afin de lutter contre la fraude à la TVA liée à l'utilisation de logiciels frauduleux, la loi de finances de 2016 impose aux commerçants et autres professionnels assujettis à la TVA l'utilisation d'un logiciel de comptabilité ou d'un système de caisse enregistreuse sécurisé et certifié.</p> <p>L'utilisation d'un tel système sécurisé doit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 être attestée par un certificat délivré par un organisme accrédité ou par une attestation individuelle délivrée par l'éditeur.</p>

Source : OCDE (2017), *Technology Tools to Tackle Tax Evasion*, Éditions OCDE, Paris.

### ***Mieux gérer les actifs de l'État et achever la création du cadastre***

La gestion des actifs non financiers de l'État laisse depuis longtemps à désirer, ce qui freine le programme de privatisations. Cette situation s'explique par l'absence de données exhaustives sur les biens de l'État et à la mise en œuvre d'une stratégie globale de gestion liée à des objectifs socio-économiques ainsi qu'à des normes insuffisantes de gouvernance dans de nombreuses entreprises publiques. Des informations complètes sur les actifs publics contribueraient à l'élaboration d'une stratégie visant à optimiser l'utilité socio-économique desdits actifs (Bova et al., 2013) et à amplifier les effets positifs du programme de privatisations. En raison de contraintes budgétaires, la gestion des biens appartenant à l'État s'est principalement concentrée sur l'identification des actifs à privatiser, les offres étant évaluées à l'aune du seul critère du prix d'achat. Trois grandes opérations de privatisation ont été menées à bien (les aéroports régionaux, le port du Pirée et l'opérateur ferroviaire), pour un montant total de 1,5 milliard EUR, soit 0,8 % du PIB. D'autres cessions se sont heurtées aux lourdeurs administratives et réglementaires, auxquelles s'ajoute un cadastre lacunaire, freinant ainsi les recettes tirées des privatisations.

Pour améliorer la gestion des actifs de l'État, le gouvernement a récemment mis en place une agence des participations publiques, la société hellénique des actifs et participations (HCAP). Elle a pour principales missions de mettre en œuvre la stratégie d'investissement et de croissance économique de la Grèce et de contribuer à la réduction de la dette publique. La HCAP a élaboré une stratégie de gestion des actifs de l'État liée à des objectifs socio-économiques, qui n'a pas encore été publiée. Cette stratégie se fonde sur des informations exhaustives sur les actifs de l'État, qui constituent un élément indispensable à leur bonne gestion (Bova et al., 2013). Le fonds de développement des actifs de la République hellénique (HRADF), l'organisme chargé de la vente des biens publics, a été absorbé par la HCAP. Il s'agit d'une évolution qui va dans la bonne direction, en ce qu'elle offre la possibilité d'arrêter et d'actualiser une stratégie de gestion de l'État tenant compte à la fois du programme de privatisations et du programme d'investissements publics. Cela permettra aux pouvoirs publics d'apprécier les offres de privatisation au regard d'objectifs de développement plus larges et de dégager des complémentarités entre les actifs de l'État, accroissant ainsi leur valeur sociale et économique. Ainsi, des décisions d'investissement public visant à renforcer les nœuds de transport intermodal permettraient par exemple d'optimiser l'efficacité et la valeur des infrastructures de transport.

Le gouvernement devrait continuer de veiller à ce que la gouvernance d'entreprise de HCAP soit alignée sur les meilleures pratiques internationales. Établir une répartition claire des rôles et des

responsabilités entre les différents organes de direction, de même que l'indépendance opérationnelle des gestionnaires et des superviseurs. Il convient aussi de garantir de manière adéquate l'équilibre des pouvoirs en vue de renforcer la légitimité, limiter le risque de fraude et d'erreurs de gestion et, partant, bâtir une structure d'investissement efficace (Al-Hassan et al., 2013). HCAP pourrait jouer un rôle crucial dans l'amélioration des normes de gouvernance des entreprises publiques.

L'absence de cadastre exhaustif risque d'entraîner des lacunes ou des incohérences dans l'occupation des soldes, ce qui pourrait nuire à une gestion efficace des actifs publics (et privés) et freiner le programme de privatisations. Ainsi, la privatisation et le réaménagement de l'ancien aéroport d'Athènes (Hellenikon) ont-ils été repoussés en raison d'une affectation incertaine des sols. Le cadastre lacunaire est à l'origine de fréquents retards dans les procédures d'acquisition des terrains, ce qui compromet les projets d'infrastructure. L'achèvement du cadastre devrait donc devenir une priorité nationale. Doter le pays d'un véritable cadastre est en effet une nécessité qui permettrait d'identifier précisément tous les actifs non financiers de l'État et de définir une stratégie visant à optimiser leur utilité socio-économique (Bova et al., 2013). Un cadastre complet, comme le prévoit la législation de 2018, contribuerait de plus à une meilleure gestion de l'utilisation des sols et à une plus grande efficacité des politiques de protection de l'environnement (OECD, 2010). Conjugué à des données sur les transactions immobilières, cela permettrait de calculer l'impôt sur la propriété foncière en fonction de valeurs de marché récentes. Il est prévu que le cadastre soit complètement achevé d'ici la fin de 2020.

### ***Améliorer l'efficacité des dépenses par le biais d'examen des dépenses et d'une réforme de l'administration publique***

La réforme de l'administration publique est une priorité absolue pour améliorer l'efficacité et la qualité des dépenses publiques et la collecte des recettes. La réforme en cours vise à dépolitiser l'administration en remplaçant les personnes nommées sur décision politique à des postes ministériels de haut niveau par des fonctionnaires de carrière, en favorisant la mobilité des personnels au sein de l'administration et en déployant de nouveaux systèmes de recrutement des dirigeants et d'évaluation de la performance. La lutte contre la corruption et la pratique des pots-de-vin, comme expliqué ci-après, fait partie intégrante de la réforme actuelle de l'administration publique.

Des politiques efficaces et fondées sur des observations factuelles requièrent des statistiques actualisées et de qualité. Le gouvernement s'est engagé à soutenir l'office statistique (ELSTAT) et à préserver son indépendance. Parmi les initiatives menées récemment en ce sens, figurent l'autonomie accrue accordée à son président ainsi qu'une indemnité destinée à couvrir les frais découlant de procédures judiciaires, le renforcement de l'autonomie financière d'ELSTAT et la possibilité de réaffectation des agents et de recrutement de personnel spécialisé (EC, 2017b) qui lui est conféré.

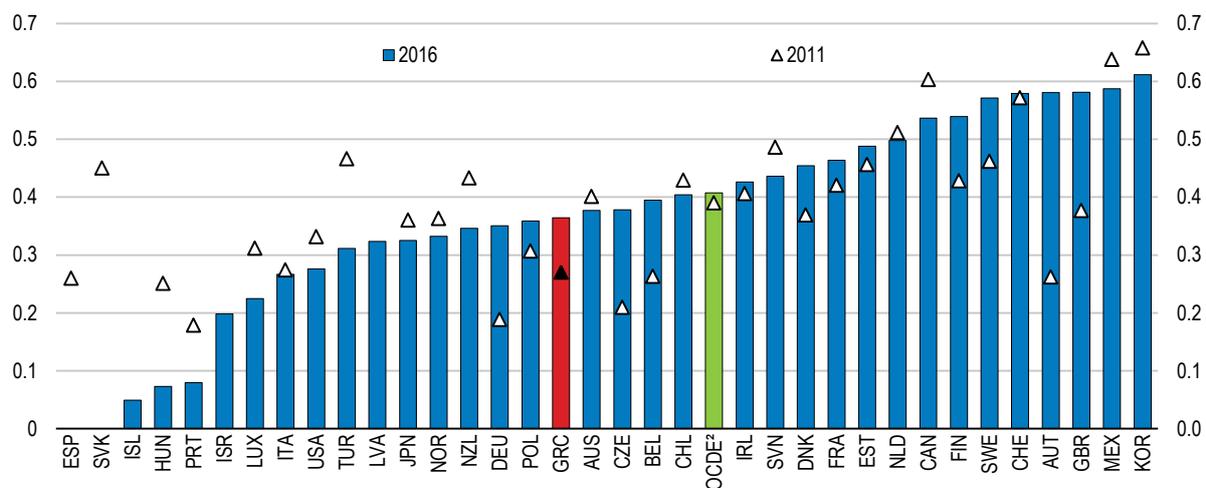
L'expérience internationale tend à montrer que les examens des dépenses peuvent contribuer à une meilleure hiérarchisation et à définir les marges de manœuvre budgétaires nécessaires pour financer les nouvelles priorités de dépenses. L'examen exhaustif des dépenses effectué en 2017 a permis d'identifier des économies qui pourraient servir à financer l'augmentation des prestations familiales, les repas scolaires et les structures d'accueil de jeunes enfants. Des examens approfondis des dépenses sont prévus pour 2018 aux ministères de la Santé, de la Culture et du Transport et des Infrastructures. Ces examens devraient être effectués à intervalles réguliers. La création d'une nouvelle direction au sein du ministère des Finances, chargée de procéder à des examens périodiquement va dans ce sens. Il ressort de l'expérience des pays de l'OCDE (OECD, 2017b) que la réussite de ce type d'exercice requiert un suivi rigoureux lors de la phase d'exécution. De même, l'intégration des examens des dépenses dans la procédure budgétaire permettrait d'éviter une réduction globale des dépenses discrétionnaires dissociée des priorités structurelles, et l'assainissement budgétaire s'en trouverait plus inclusif et plus favorable à la croissance. Les examens des dépenses pourraient aussi aller de pair avec un recours accru à des procédures de budgétisation axées sur la performance. Entre 2011 et 2016, la Grèce a ainsi amélioré ses pratiques de budgétisation axées sur la

performance au niveau de l'administration centrale, même si celles-ci restent inférieures à la moyenne des pays de l'OCDE (graphique 19).

L'amélioration de l'efficacité de l'administration publique et le recours aux examens des dépenses sont des éléments essentiels pour mener à bien nombre des réformes dont il a été question plus haut. L'incidence budgétaire estimée de plusieurs réformes qui n'ont pas encore été adoptées et qui seraient de nature à favoriser une croissance plus inclusive est présentée au tableau 8.

**Graphique 19. Les procédures de budgétisation axées sur la performance peuvent être utilisées plus largement**

Indice d'utilisation des pratiques de budgétisation axées sur la performance, de 0 à 1 (le plus élevé)<sup>1</sup>, administration centrale



1. Indice composite constitué de 10 variables couvrant la disponibilité et le type d'informations sur les performances utilisées, les processus de suivi et de communication des résultats, et les modalités, le cas échéant, d'utilisation des informations sur les performances. Cet indice ne mesure pas cependant la qualité générale des systèmes de budgétisation axés sur la performance. En raison de différences entre les études de 2011 et 2016, certaines pondérations ont été corrigées à des fins de comparabilité.
2. L'agrégat OCDE exclut l'Espagne, l'Islande, Israël, la Lettonie et la République slovaque.

Source : OCDE (2016), Performance Budgeting Survey et OCDE (2017), Panorama des administrations publiques 2017.

**Tableau 8. Incidence budgétaire de certaines réformes**  
En pourcentage du PIB annuel

	2019	2020	2025	2030
<b>Solde</b>	<b>0.8</b>	<b>0.6</b>	<b>-0.4</b>	<b>0.0</b>
<b>Recettes</b>	<b>0.7</b>	<b>0.8</b>	<b>1.4</b>	<b>1.9</b>
<i>Collecte des recettes</i>	0.7	0.8	1.4	1.9
Réduire les exonérations de TVA et améliorer les taux de perception de la TVA pour les porter à 90 % de la moyenne de l'OCDE d'ici à 2030	—	0.12	0.69	1.25
Réduire les exonérations fiscales restantes (par exemple exonérations sur les carburants, exonérations diverses de l'impôt sur le revenu)	0.68	0.68	0.68	0.68
<b>Dépenses</b>	<b>-0.1</b>	<b>-0.2</b>	<b>1.8</b>	<b>2.0</b>
<i>Efficience des dépenses</i>	-0.7	-0.7	-0.6	-0.7
Continuer de fusionner les petits programmes de protection sociale existants, les programmes de prestations familiales, les programmes de prestations en nature pour congés et voyages, les subventions de chauffage ; et diviser par deux les programmes directs pour la création d'emplois.	-0.39	-0.39	-0.39	-0.39
Rationaliser les dépenses publiques grâce à de nouveaux examens annuels des dépenses	-0.01	-0.03	-0.10	-0.17
Croissance verte : abandonner progressivement les mesures de soutien aux combustibles fossiles	-0.32	-0.23	-0.12	-0.12
<i>Protection sociale</i>	0.4	0.4	1.4	1.5
Revalorisation prévue des aides au logement	0.33	0.33	0.33	0.33
Faire passer de 20 % à 40 % l'exonération au titre du revenu social de solidarité, puis concevoir un complément de revenu lié à l'exercice d'un emploi	0.05	0.05	0.72	0.80
Revaloriser les prestations d'invalidité	0.05	0.05	0.38	0.42
<i>Programmes actifs du marché du travail</i>	0.1	0.1	0.3	0.4
Accroître les capacités et les activités du service public de l'emploi	0.03	0.05	0.12	0.13
Développer les programmes de formation à des compétences professionnelles et en élargir la portée	0.05	0.09	0.21	0.23
<i>Éducation</i>	0.1	0.3	0.7	0.7
Développer la fréquentation et la qualité des structures d'accueil des jeunes enfants de moins de 4 ans	0.02	0.03	0.08	0.09
Améliorer la qualité de l'enseignement scolaire	0.08	0.16	0.37	0.41
Développer l'enseignement universitaire	0.02	0.04	0.10	0.11
Améliorer la qualité de l'enseignement professionnel et technique et le taux de participation des jeunes	0.01	0.02	0.04	0.05
Accroître l'accès à l'enseignement post-secondaire non supérieur pour les adultes	0.02	0.03	0.08	0.08

Note : Pour ce qui est des recettes : l'augmentation des recettes de TVA provient de l'amélioration progressive du ratio des recettes de TVA, passé de 0.42 (estimation préliminaire) en 2016 à 90 % de la moyenne de l'OCDE (0.56) d'ici 2030 ; la hausse des recettes correspond à l'augmentation des recettes sur la période indiquée par rapport à un scénario ne prévoyant aucune amélioration ; les réductions d'exonérations fiscales concernent certaines sous-catégories de dépenses fiscales touchant les entreprises et le capital (au total 0.46 % du PIB en 2018), les ménages (0.02 % du PIB), l'immatriculation des véhicules (0.04 %) et l'impôt spécial sur la consommation (0.16 %). Pour ce qui est des dépenses : les économies liées au regroupement des programmes de protection sociale sont reprises du document de la Banque mondiale (2016), « *Greece Social Welfare Review – Weathering the crisis: Reducing the gaps in social protection in Greece* » et résultent de la réduction de 50 % des programmes existants de création d'emplois et d'aide à l'embauche ; les économies nettes liées à la rationalisation des dépenses publiques devraient selon les estimations atteindre en moyenne 0.014 % du PIB par période d'examen après prise en compte des dépenses supplémentaires identifiées à l'occasion des examens, et on part de l'hypothèse que ces économies nettes se cumuleront ; les estimations relatives à l'abandon progressif des mesures en faveur des combustibles fossiles proviennent de l'ODI (2017), « *Cutting Europe's lifelines to coal – Tracking subsidies in 10 countries* » et l'on suppose qu'elle diminueront au fil du temps par rapport au scénario de référence ; les chiffres relatifs à la revalorisation des aides au logement proviennent du document de la Banque mondiale (2017) « *Greece Social Welfare Review – Reforming Social Welfare in Greece* » ; l'augmentation de l'exonération au titre du revenu social de solidarité est fondée sur la modélisation EUROMOD ; l'augmentation supplémentaire du coût du programme vient de la mise en place progressive d'un crédit d'impôt sur les revenus d'activité évalué à 0.8 % du PIB d'ici 2030 ou à environ les deux tiers en volume des mécanismes existant dans les pays dotés de solides programmes de complément des revenus du travail comme le Royaume-Uni ; la hausse des dépenses au titre des prestations d'invalidité reflète les mesures prises pour se rapprocher d'un niveau représentant 90 % des dépenses moyennes des pays de l'UE également membres de l'OCDE ; le renforcement du service public de l'emploi correspond aux dépenses engagées pour se rapprocher de la moyenne des pays de l'UE également membres de l'OCDE ; les dépenses relatives aux programmes de formation correspondent aux dépenses engagées en vue de se rapprocher de la moyenne des dépenses que les pays de l'UE également membres de l'OCDE consacrent à la formation (0.8 %), à l'emploi aidé et à la réadaptation (0.14 %) et aux incitations à la création d'entreprises (0.02 %) ; les dépenses d'éducation augmentent pour passer de 4,3 % à 5 % du PIB, à mesure que les taux de scolarisation vont augmenter pour se rapprocher des moyennes de l'OCDE dans les domaines où la Grèce obtient des résultats inférieurs et que les dépenses par étudiant vont augmenter pour atteindre 70 % de la moyenne de l'OCDE, avec un PIB par habitant de la Grèce qui atteindra 66 % de la moyenne de l'OCDE (ajusté des PPA).

Source : calculs de l'OCDE.

## **Stimuler l'emploi, réduire la pauvreté et renforcer les compétences**

### ***Soutenir la croissance de l'emploi par un dialogue social plus efficace***

La relance de l'emploi est essentielle à la reprise de l'activité et la réduction de la pauvreté. Les modifications substantielles apportées aux systèmes de fixation des salaires entre 2010 et 2013 visaient principalement à offrir aux entreprises la souplesse nécessaire pour ajuster les salaires et l'emploi. Les conventions collectives ont été gelées et les mécanismes permettant de les étendre aux employeurs non signataires ont été suspendus. Le principe de faveur consistant à accorder aux salariés les conditions les plus favorables lorsque plusieurs accords se chevauchent a été également suspendu et les entreprises peuvent donc négocier des salaires moins élevés. Les « associations de personnes » représentant au moins 60 % des effectifs concernés ont été habilitées à conclure des accords à l'échelle de l'entreprise en l'absence de délégué syndical. Le salaire minimum a été donné un statut légal et réduit, un salaire pour les jeunes inférieur au salaire minimum a été introduit et les allocations complémentaires ont été suspendues ou supprimées. Les procédures de licenciement collectif sont devenues plus transparentes et systématiques.

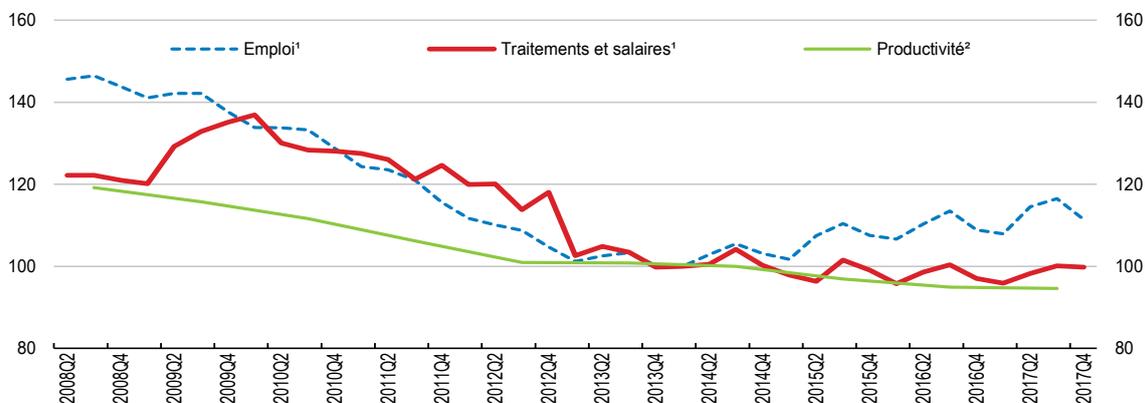
À la faveur de ces modifications, l'emploi a retrouvé une trajectoire de croissance et du fait de l'ajustement subi par les salaires (graphique 20), les entreprises ont cessé de les considérer comme une entrave à leur compétitivité. Les réformes du marché de travail ont eu pour corollaire des baisses prononcées de salaires, mais ont permis de rétablir rapidement la compétitivité de la Grèce. Cela étant, pour une part croissante, les emplois sont temporaires ou partiels et rémunérés au salaire minimum. Par conséquent, près de la moitié des salaires de la population active se situe en-deçà du seuil de pauvreté pour une famille de quatre (graphique 21) (OECD, 2017c). Afin d'augmenter les salaires et de réduire le nombre de travailleurs pauvres, il est capital de renforcer les compétences de la main d'œuvre et de faire en sorte qu'elles répondent aux attentes du marché du travail ainsi que de renforcer les incitations à investir et à innover offertes aux entreprises. Les changements opérés sur le marché du travail ont permis d'améliorer la répartition de la main d'œuvre entre les entreprises, les entreprises les plus productives étant en mesure d'attirer ou de retenir un nombre plus important de travailleurs (OECD, 2017k). Pur autant, cette évolution ne s'est pas encore traduite par une augmentation des salaires, à cause du niveau élevé du chômage et du faible pouvoir de négociation des travailleurs.

Le principe de faveur et les accords d'extension sont suspendus jusqu'à la fin du programme de soutien à la stabilité du MES. Le cadre du marché du travail de la Grèce a été examiné par un groupe d'experts en 2016 (van Ours et al., 2016), et le gouvernement a l'intention de revoir en 2018 les systèmes d'arbitrage des négociations collectives et de lancer un projet visant à simplifier la législation du travail (European Commission, 2018). Ces examens sont l'occasion d'établir un nouveau cadre de négociation salariale qui couvre un large ensemble de thèmes, notamment l'ensemble des conditions de travail et la formation professionnelle continue, et qui soit favorable à l'inclusivité, tout en conservant la souplesse du système actuel.

Les conventions collectives sectorielles sans extension automatique peuvent offrir des avantages importants en termes d'efficacité et d'équité en favorisant le dialogue social et en réduisant les coûts liés à la négociation des salaires et d'autres conditions de travail, notamment pour les petites entreprises (OECD, 2017c). Elles peuvent particulièrement servir les intérêts des petites entreprises lorsqu'elles peuvent être adaptées à leurs spécificités comme des taux inférieurs de syndicalisation et d'adhésion aux organisations patronales, des ressources moins nombreuses pour les négociations relatives au travail ou une productivité moindre (OECD, 2017c). Cet aspect est particulièrement important en Grèce, où les petites entreprises sont les principaux pourvoyeurs d'emploi. Au Portugal, où ce sont également les petites entreprises qui sont les principales sources d'emploi, les réformes engagées après la crise ont eu pour effet d'abaisser la taille minimale des entreprises autorisées à déroger aux conventions collectives sectorielles, qui est passée de 500 à 150 salariés (OECD, 2017n).

**Graphique 20. La courbe des salaires est davantage alignée sur celles de l'emploi et de la productivité depuis la modification du cadre de fixation des salaires**

Emploi, salaires et traitements et productivité dans le secteur des entreprises non agricoles, indice 2014 T1 = 100

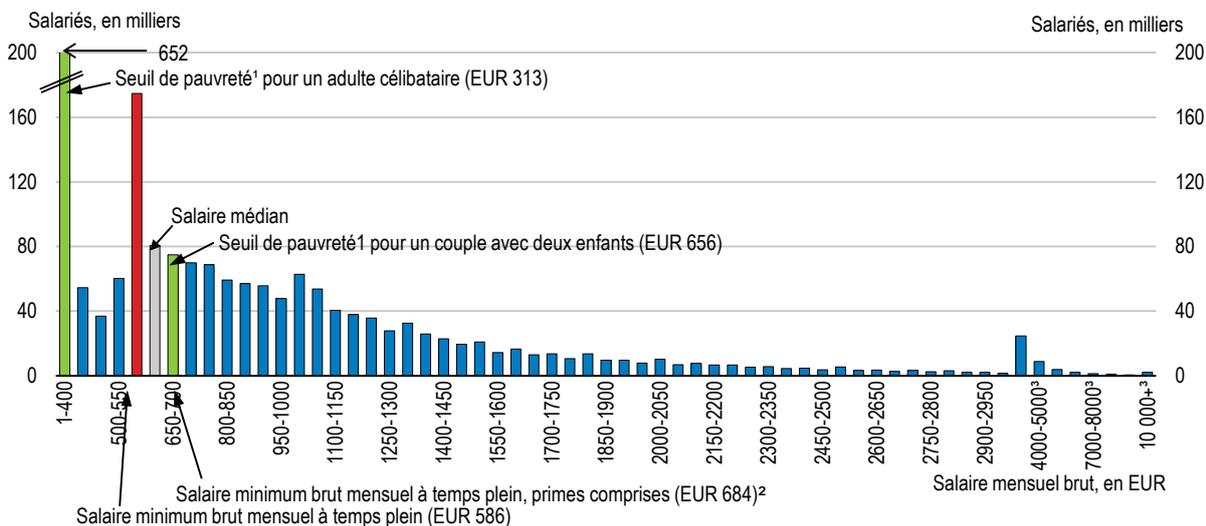


1. Les données relatives au secteur de référence sont agrégés conformément à la NACE Rév. 2. Les salaires et les traitements sont corrigés des variations saisonnières et des jours travaillés.
2. Valeur ajoutée brute réelle annuelle par salarié. Le secteur de référence est celui des entreprises non agricoles, hors activités immobilières, conformément à la CITI Rév. 4. Indice 2014 = 100.

Source : OCDE (2018), Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données) et Eurostat (20178), Statistiques sur le marché du travail (base de données).

**Graphique 21. De nombreux salariés du secteur privé perçoivent des rémunérations inférieures au seuil de pauvreté**

Nombre de salariés du secteur privé percevant des salaires bruts mensuels compris dans des fourchettes de salaire données, septembre 2017



1. Le seuil de pauvreté est fixé à 50 % du revenu disponible médian en 2016. Le revenu des ménages est corrigé de la taille du ménage.
2. Deux fois par an, à Noël et à Pâques, les salariés du secteur privé perçoivent une prime équivalant à un mois de salaire ; ces primes ne sont pas prises en compte dans les données relatives aux salaires présentées dans le graphique.
3. À partir de 3 000 EUR, les fourchettes de salaire se différencient par paliers de 1 000 et non plus 50 EUR.

Source : Calculs de l'OCDE d'après la base de données ERGANI du ministère grec du Travail, de la Sécurité sociale et de la Solidarité sociale ; et Eurostat (2017), Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (base de données).

### Recommandations antérieures de l'OCDE concernant le marché du travail

Recommandations	Mesures prises depuis l'Étude précédente
Réformer les institutions du marché du travail et réviser le salaire minimum en prenant en compte des considérations d'équité et de productivité. Simplifier le code du travail.	En ce qui concerne les licenciements collectifs, les procédures et les systèmes d'approbation sont devenus plus transparents. Aucune réforme engagée concernant les niveaux de salaire minimum ou les procédures de leur fixation. Aucune réforme engagée concernant les processus généraux de négociation des conditions de travail. Le Groupe d'experts sur les institutions du marché du travail en Grèce a effectué son examen et soumis un rapport en septembre 2016. Un projet de révision et de simplification du code du travail a été lancé.

L'extension des conventions collectives sectorielles aux entreprises non signataires, au cas par cas et dans des conditions clairement et objectivement définies, peut améliorer l'efficacité et l'équité. À l'instar d'autres pays de l'OCDE (OECD, 2017c), la Grèce pourrait limiter cette extension aux seuls cas où, par exemple, la convention originale a été signée par les représentants d'un pourcentage minimum de salariés mais aussi d'entreprises. Ceci permettra de garantir que des employeurs moins importants puissent avoir voix au chapitre dans les négociations et encouragera salariés et employeurs à s'organiser. Dans les réformes qu'il a mises en œuvre, le Portugal a introduit des seuils de représentativité pour les extensions : lorsqu'un employeur signe une convention collective, au moins 50 % de ses salariés doivent être susceptibles d'être affectés par l'extension, ou bien au moins 30 % des signataires doivent être des micro-, petites ou moyennes entreprises (OECD, 2017n). Certains pays de l'OCDE où l'extension des conventions collectives à des non-signataires est autorisée permettent également aux entreprises concernées de déterminer individuellement certains détails relatifs aux conditions de travail, par exemple en autorisant des salaires moins élevés ou des horaires de travail flexibles dans les petites entreprises. Rendre obligatoire l'approbation de l'extension par un organisme indépendant, en fonction de considérations économiques et sociales, peut être un moyen d'éviter les conséquences négatives d'une extension automatique.

Obliger les partenaires sociaux à inclure dans les conventions collectives sectorielles des dispositions fixant des marges de négociation admissibles tout respectant des normes minimales, dites « conventions-cadres », peuvent offrir une souplesse suffisante face à une diversité d'entreprises et de salariés. Les partenaires sociaux de l'entreprise disposent alors d'une base pour négocier, dans des limites convenues, des compromis mutuellement satisfaisants en matière de rémunération et d'autres conditions de travail, qui répondent à leurs besoins spécifiques. Les procédures de négociation au niveau de l'entreprise doivent être facilement applicables pour permettre aux petites entreprises d'adapter l'accord-cadre à leur situation (OECD, 2017c). La Grèce peut également mieux protéger l'emploi contre les chocs futurs en prévoyant dans les conventions collectives sectorielles des dispositions autorisant les entreprises à déroger temporairement à leur application, dans des cas clairement définis. Plusieurs pays de l'OCDE ont opté pour une telle solution et l'expérience de l'Allemagne a apporté la preuve de son efficacité pendant la crise (OECD, 2017c).

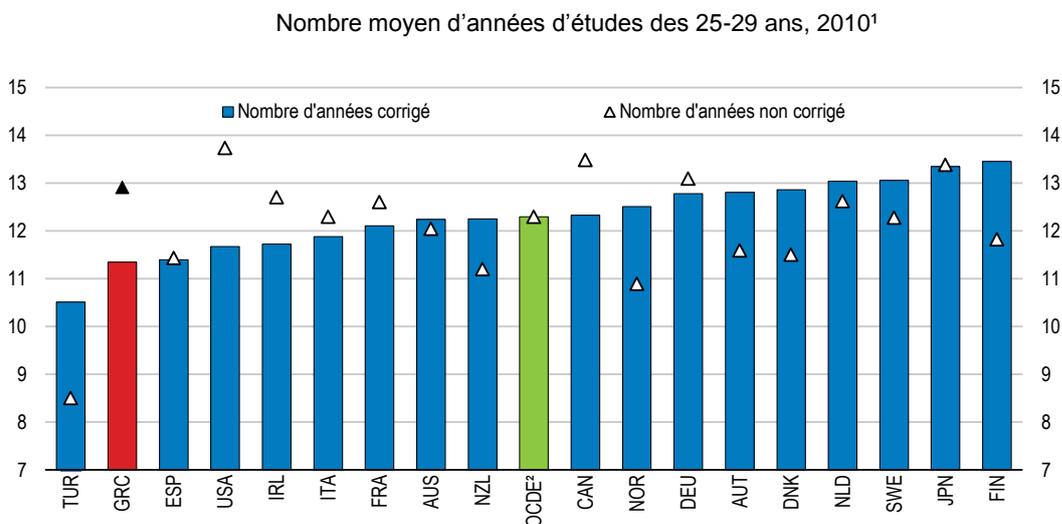
La Grèce a adopté un salaire minimum légal dans le cadre des réformes du marché du travail du début des années 2010. Le taux de salaire minimum a été gelé en 2012. En 2016, il s'établissait tous salariés confondus à 48 % du salaire médian, soit en-deçà du seuil appliqué par la plupart des autres pays de l'OCDE. Une fois le programme de soutien à la stabilité du MES achevé, le gouvernement pourra ajuster ce taux après avoir consultés les principaux partenaires sociaux et des organismes spécialisés, et en tenant compte de considérations ayant trait à la situation et aux perspectives en matière de compétitivité et de marché du travail. La création d'une commission des salaires spécialisée améliorerait ce processus et contribuerait à garantir que les ajustements du salaire minimum reposent sur des éléments factuels et un consensus, comme semble l'indiquer l'expérience de l'Allemagne, de la France, de l'Irlande et du Royaume-Uni en la matière. Dans ces pays, les commissions des salaires publient des recommandations,

voire parfois déterminent les ajustements à apporter au salaire minimum. Elles prennent en compte une pluralité de points de vue, étant composées de représentants de grandes et de petites entreprises, de salariés et d'universitaires et analystes indépendants et organisant régulièrement des consultations publiques, y compris avec les défenseurs des chômeurs et d'autres personnes défavorisées en termes d'accès à l'emploi. En Grèce, la décision finale en matière d'ajustement du salaire minimum pourrait incomber au gouvernement, mais celui-ci devrait alors être tenu de s'expliquer en cas de décision contraire aux recommandations de la commission.

### ***Accroître les possibilités en améliorant la formation et les compétences***

En Grèce, le taux de scolarisation soutient la comparaison avec celui d'autres pays de l'OCDE, et parmi les cohortes les plus jeunes, les taux d'achèvement dans l'enseignement secondaire et tertiaire sont supérieures à ceux de la plupart des autres membres de l'UE. Les meilleurs étudiants du pays continuent d'être bien placés au niveau international. La Grèce se place en dixième position dans le monde pour le nombre de brevets délivrés à ses émigrés, compte tenu de la taille de la population d'origine (WIPO, 2013). Toutefois, de nombreux étudiants achèvent leurs études en ayant moins d'acquis que leurs homologues d'autres pays du monde, comme l'indiquent les résultats d'évaluation normalisée ou leurs compétences professionnelles (graphique 22 ; OECD, 2017c ; OECD, 2017d). Parallèlement, une proportion inhabituellement élevée de travailleurs grecs déclare être surqualifiée par rapport à l'emploi occupé, signe de la faible demande de compétences de la part des employeurs et du déséquilibre important qui existe entre l'offre et la demande de compétences. Or, les adultes ont peu de possibilités de recyclage *via* la formation continue ou professionnelle (graphiques 23, 24).

**Graphique 22. Le nombre d'années d'études est supérieur à la moyenne**

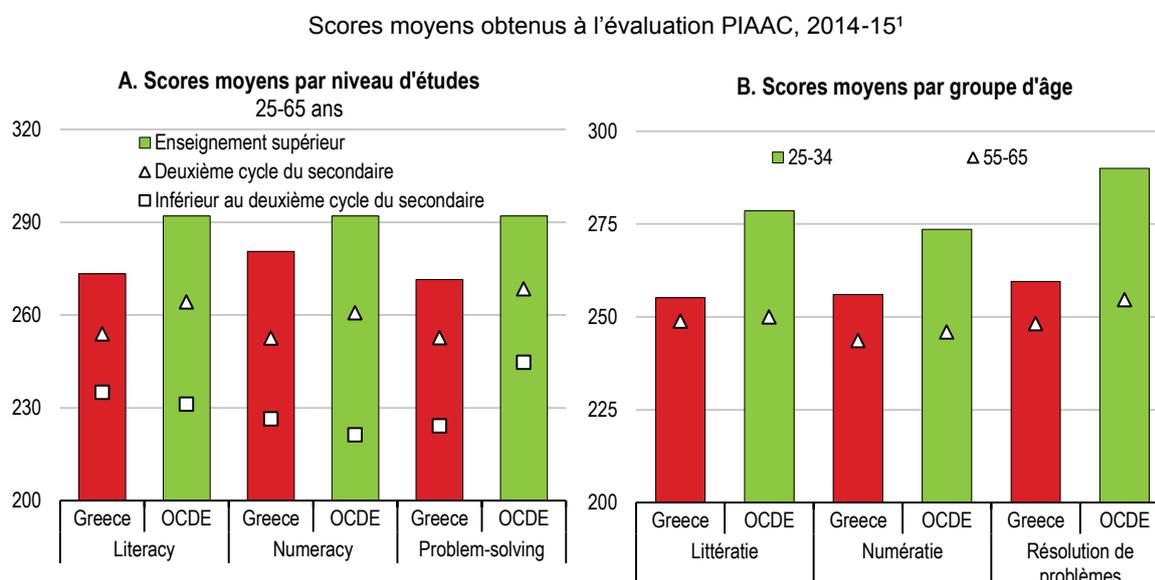


1. Le nombre d'années d'études non corrigé est tiré de Barro et Lee (2016). Le nombre d'années d'études est corrigé pour tenir compte de la solidité des résultats de l'enseignement obtenus à partir de l'évaluation des moyennes obtenues en numératie au PIAAC et en appliquant la formule suivante : le nombre d'années d'études non corrigé d'un pays est multiplié par le ratio du score médian obtenu en numératie au PIAAC rapporté au nombre moyen d'années d'études, divisé par le ratio de référence du score médian de l'OCDE rapporté au nombre moyen d'années d'études de l'OCDE. Le ratio de référence est calculé en divisant le score médian obtenu en numératie au PIAAC dans les pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de données par le nombre moyen d'années d'études dans les pays de l'OCDE évalués. Les scores médians obtenus au PIAAC proviennent de l'évaluation effectuée en 2012 auprès des 25-29 ans, tandis que les estimations du nombre moyen d'années d'études, relatives elles aussi aux 25-29 ans, correspondent à l'année 2010.
2. Moyenne non pondérée des données présentées.

Source : Barro et Lee (2016), Base des données de niveau d'éducation, février ; OCDE (2016), L'importance des compétences : Nouveaux résultats de l'évaluation des compétences des adultes ; et calculs de l'OCDE.

L'héritage fait d'un mode de gestion hautement centralisé, du morcellement des institutions et d'une capacité limitée en matière d'évaluation et d'amélioration de l'efficacité du système, vient entraver les progrès dans le domaine de l'éducation. Les initiatives de réforme des gouvernements antérieurs ont donné des résultats décevants – appropriation limitée, ressources insuffisantes ou absence de continuité des politiques sur le long terme (OCDE, 2017e). La réduction des ressources et l'évolution de la demande en matière de compétences de la main d'œuvre après la crise économique, ainsi que la nécessité d'intégrer les réfugiés, ajoutent aux pressions qui pèsent sur le système. Le gouvernement a entrepris de mettre en œuvre un plan de réforme triennal et s'est également lancé dans l'élaboration d'un programme d'action de longue haleine, en s'appuyant sur un examen des politiques d'éducation réalisé par l'OCDE, dans la perspective des objectifs définis dans le cadre de la stratégie Europe 2020. Il pilote la mise en œuvre de politiques expérimentales dans des domaines essentiels (amélioration de l'appui à l'évaluation des résultats scolaires par exemple). En repérant et en élargissant les approches efficaces et en les intégrant à une stratégie globale de long terme qui s'appuie sur des évaluations régulières, la Grèce pourra s'engager sur la voie d'un système éducatif équitable et de qualité.

**Graphique 23. Les résultats en matière de compétences des adultes sont inférieurs à la moyenne de l'OCDE**

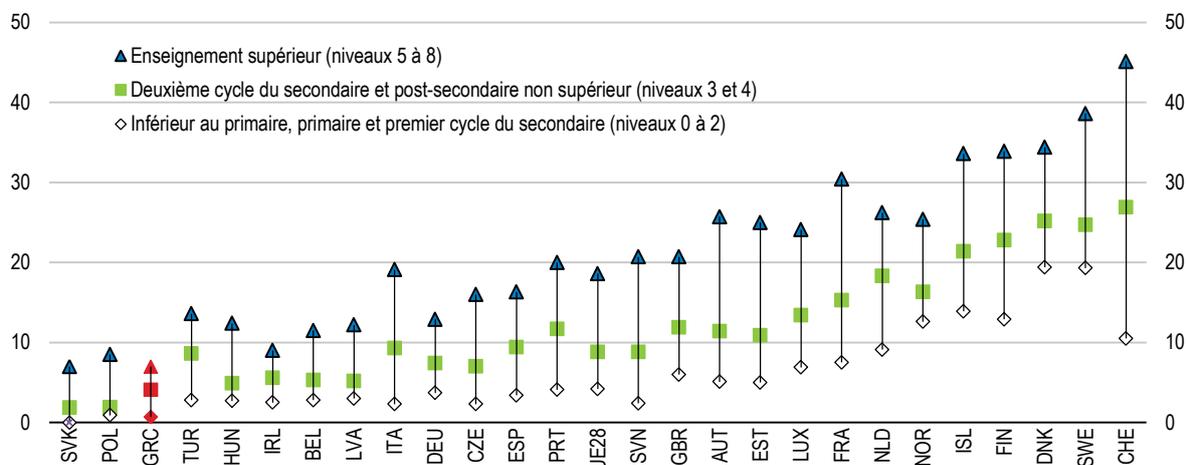


1. Six pays membres de l'OCDE, dont la Grèce, ont pris part au deuxième cycle d'évaluation, d'avril 2014 à fin mars 2015. La moyenne de l'OCDE tient compte des résultats de l'ensemble des membres de l'OCDE ayant participé aux premier et deuxième cycles d'évaluation.

Source : Calculs d'après la base de données du PIAAC.

**Graphique 24. La participation des adultes à la formation tout au long de la vie est faible**

% de la population âgée de 26 à 64 ans, 2016



Note : La participation à la formation tout au long de la vie englobe l'éducation et la formation formelles et non formelles.

Source : Eurostat (2017), Éducation et formation (base de données).

### Éducation : prendre un bon départ

Les efforts visant à renforcer le système éducatif débutent dès la petite enfance. Les enfants n'ayant pas encore atteint l'âge de la scolarité obligatoire, actuellement fixé à 5 ans, sont peu nombreux dans les établissements d'éducation et d'accueil des jeunes enfants. Le nombre de places dans ces établissements est très limité, en particulier en milieu urbain et pour les familles qui n'ont pas droit à l'aide sociale (OECD, 2017f ; OECD, 2017g ; World Bank, 2016). Pour les tout jeunes enfants, l'accent est mis sur l'accueil plutôt que sur les activités pédagogiques. L'administration du système est divisée par groupes d'âge et répartie entre les collectivités locales, le secteur privé et divers ministères nationaux, comme dans beaucoup d'autres pays de l'OCDE.

Regrouper la supervision des systèmes au niveau du ministère de l'Éducation, de la Recherche et des Affaires religieuses (MERAR) permettrait de renforcer le contenu pédagogique des structures d'accueil de la petite enfance et leur rôle de tremplin vers l'école. Comme dans d'autres pays européens, l'âge de la scolarité obligatoire sera fixé à quatre ans dans les années à venir. Il faudrait viser des taux de scolarisation plus élevés pour les groupes plus jeunes. Pour accroître la fréquentation des structures d'éducation et d'accueil de jeunes enfants, il faudra en renforcer la capacité, et la possibilité d'inscriptions à temps partiel contribuerait à cet objectif.

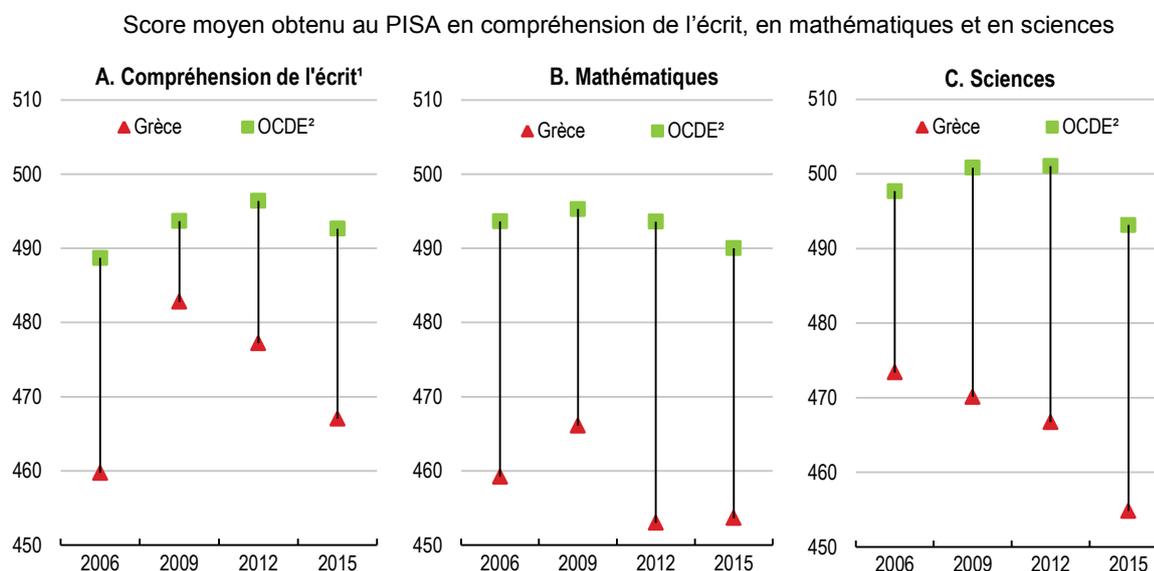
## Recommandations antérieures de l'OCDE concernant l'éducation

Recommandations	Mesures prises depuis l'Étude précédente
Accroître l'offre de services de garde et encourager la flexibilité du temps de travail.	Un programme est en cours d'élaboration pour rendre obligatoire la scolarisation des enfants de quatre ans dans des structures d'éducation et d'accueil de jeunes enfants, sous la supervision du ministère de l'Éducation, de la Recherche et des Affaires religieuses (MERAR). Les bénéficiaires du revenu social de solidarité, adopté en février 2017, bénéficient d'un accès prioritaire aux structures d'accueil d'enfants.

### Améliorer la qualité de l'enseignement dans le primaire, le secondaire et le supérieur

Les résultats scolaires des élèves grecs sont nettement inférieurs à ceux de leurs pairs dans d'autres pays et ont peu évolué depuis le début des années 2000, selon l'étude PISA réalisée auprès des élèves de 15 ans (graphique 25 ; OÉCD, 2016b). Les points faibles du système scolaire grec se traduisent par des compétences professionnelles moins développées et un bien-être social inférieur tout au long de la vie par rapport à la plupart des autres pays de l'OCDE (OECD, 2015a). L'évaluation des élèves est axée sur le concours d'entrée à l'université, dont l'importance et la structure ont conduit au développement d'un vaste secteur éducatif parallèle inégalitaire. La demande d'inscription à l'université est importante mais l'offre de cursus ne tient compte ni des préférences des établissements et des étudiants ni des besoins des employeurs. Résultat : en Grèce, l'employabilité et l'avantage salarial des diplômés du supérieur sont inférieurs à ceux constatés dans la plupart des autres pays de l'OCDE, une situation qui est restée globalement inchangée avec la crise.

**Graphique 25. Les résultats scolaires des élèves grecs sont inférieurs à la moyenne de l'OCDE**

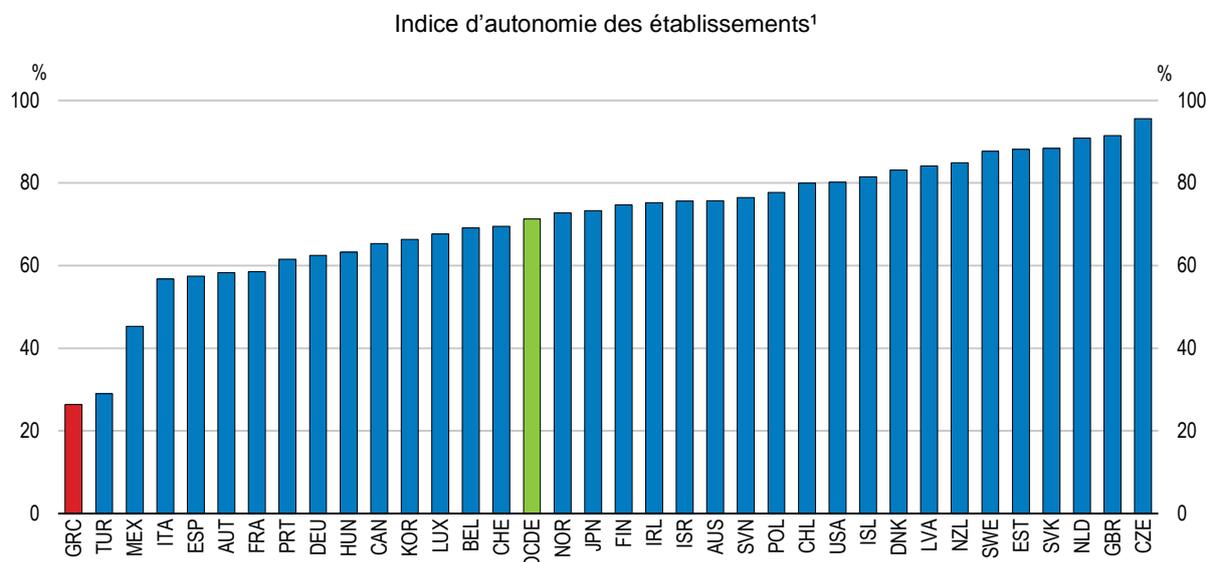


1. Les résultats à l'épreuve de compréhension de l'écrit du PISA sont comparables d'une année sur l'autre.
2. L'agrégat OCDE englobe tous les pays de l'OCDE à l'exception de l'Autriche et des États-Unis pour l'épreuve de compréhension de l'écrit, et tous les pays de l'OCDE à l'exception des États-Unis pour les mathématiques et les sciences.

Source : OCDE, bases de données du PISA 2006, 2009, 2012 et 2015.

En Grèce, les décisions relatives à la gestion des programmes et des ressources scolaires sont, de longue date, fortement centralisées au sein du ministère de l'Éducation, de la Recherche et des Affaires religieuses, ce qui limite la capacité du système éducatif d'améliorer les résultats observés en matière d'enseignement (OECD, 2017e) (graphique 26). Les conditions de travail des enseignants et la confiance à l'égard de l'administration sont médiocres, et se sont détériorées après l'adoption de certaines mesures visant à faire face à la crise (OECD, 2017i). Le programme scolaire est en cours d'examen. Dans l'enseignement primaire et secondaire, des systèmes sont actuellement conçus et testés en vue d'évaluer et d'améliorer la qualité des performances des élèves et des établissements. Dans les années à venir, il est prévu d'introduire des programmes de soutien et de développement professionnel destinés aux enseignants (OECD, 2017i ; MoERRA, 2017a). La rationalisation du système fragmenté dans l'enseignement supérieur (universités et établissements techniques) n'est pas encore achevée et les cadres mis en place pour suivre et améliorer l'efficacité de l'enseignement sont limités (OECD, 2017e).

**Graphique 26. Les établissements scolaires et les enseignants ont peu d'influence sur la gestion des ressources et des programmes**



1. Pourcentage de tâches pour lesquelles le chef d'établissement, les enseignants ou le conseil de direction des établissements ont une part importante de responsabilité, concernant notamment l'affectation des ressources aux établissements (nomination et révocation des enseignants ; fixation du salaire initial des enseignants et des augmentations de salaire ; élaboration et allocation du budget de l'établissement), et le programme scolaire et les évaluations (définition des politiques d'évaluation des élèves ; choix des manuels ; et sélection de l'offre de cours et de leur contenu). Résultats fondés sur les déclarations des chefs d'établissement.

Source : OCDE (2016), Résultats du PISA 2015 (Volume II) - Politiques et pratiques pour des établissements performants et base de données du PISA 2015, tableau II.4.5.

Le ministère de l'Éducation, de la Recherche et des Affaires religieuses prépare un programme de réformes qui accordera aux enseignants et aux chefs d'établissement une plus grande autonomie sur le plan de la pédagogie et de la gestion. S'ajoutera à ces réformes la mise en œuvre de cadres d'évaluation permettant aux enseignants, aux établissements et aux organes centraux de repérer ce qui fonctionne et de travailler ensemble à améliorer les résultats. Il serait utile d'associer à ces cadres d'évaluation des mesures de soutien au personnel axées sur les compétences pratiques ; cela contribuerait en outre à améliorer la situation du personnel enseignant remplaçant. Les performances des élèves doivent faire l'objet d'une évaluation continue : conjuguée à une évaluation générale des compétences, l'évaluation continue pourrait remplacer l'examen actuel d'entrée à l'université. Les réfugiés doivent bénéficier de cours de langue afin de pouvoir s'intégrer avec succès dans le système scolaire général et dans le marché du travail (OECD, 2015c).

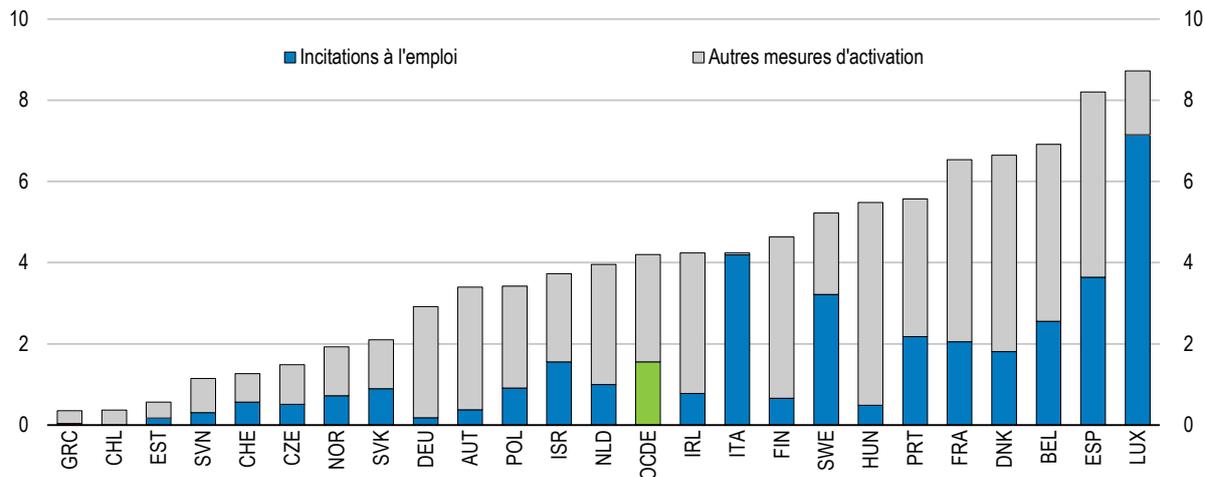
Dans l'enseignement supérieur, il serait aussi souhaitable que les universités et les établissements d'enseignement technique bénéficient d'une plus grande autonomie dans leur gouvernance et l'utilisation de leurs ressources. Les efforts actuellement déployés pour établir des liens entre les établissements d'éducation tertiaire et les employeurs de la région peuvent aider à adapter les cursus à l'évolution des besoins du marché du travail, tout en veillant à ce que le système éducatif enseigne des compétences horizontales solides. Il faut encourager les établissements à se regrouper, en relançant les initiatives antérieures de consolidation, afin de donner plus d'ampleur aux programmes et aux établissements. Des mécanismes de financement transparents et bien pensés pourraient inciter les établissements à proposer des cursus correspondant à la demande des étudiants et aux besoins des employeurs, par exemple en adaptant certaines mesures mises en œuvre en Australie pour réformer le financement des universités (OECD, 2017i). Ces efforts doivent s'accompagner d'informations plus claires sur la qualité et les avantages des différents cursus et l'évolution attendue de la demande de compétences (OECD, 2016b).

### *Des mesures d'activation pour favoriser le retour à l'emploi*

Le taux de participation aux programmes mis en œuvre dans le cadre des politiques actives du marché du travail (PAMT) est faible (graphique 27), ce qui s'explique par des capacités, un périmètre et des ressources limités. Les mesures passives ont absorbé la plus grande partie des financements restreints alloués aux programmes du marché du travail. Une augmentation modeste des dépenses et des efforts déployés à l'appui des PAMT et du développement des compétences pourrait se révéler très rentable, tout en offrant aux chômeurs de meilleures chances de trouver un emploi (OECD, 2015b).

**Graphique 27. La participation aux programmes actifs du marché du travail est limitée**

Participants aux programmes actifs du marché du travail, en % de la population active, 2015<sup>1</sup>



1. Les programmes actifs du marché du travail englobent toutes les dépenses sociales (autres que celles consacrées à l'éducation) qui visent à améliorer les chances des bénéficiaires de trouver un emploi rémunéré ou encore d'accroître leur rémunération. Cela inclut les dépenses consacrées à l'administration et aux services publics de l'emploi, à la formation professionnelle, aux programmes spéciaux en faveur des jeunes passant de l'école à la vie active, aux dispositifs destinés à assurer ou à faciliter l'emploi des chômeurs et d'autres personnes (à l'exclusion des jeunes et des handicapés), et aux programmes spéciaux pour les handicapés. Les incitations à l'emploi correspondent aux dispositifs de rotation du travail et de partage de poste, ainsi qu'aux programmes qui assurent une rémunération pendant une période limitée afin de faciliter l'embauche, ou le maintien en poste en cas de restructuration, de personnes sans emploi ou d'autres groupes cibles dans des emplois pour lesquels la majorité des coûts salariaux sont couverts par l'employeur. Les autres mesures actives englobent la formation, l'emploi protégé et aidé, la réadaptation, les créations directes d'emplois et les incitations à la création d'entreprises, hors programmes liés aux services publics de l'emploi. Les données portent sur 2014 pour l'Estonie et pour la moyenne de l'OCDE, et 2012 pour la Grèce. Moyenne de 2011 et 2013 pour la formation en 2012 en Grèce, en l'absence de données.

Source : OECD (2017), Statistiques de l'OCDE sur l'emploi et le marché du travail (base de données).

En Grèce, les politiques actives du marché du travail s'adaptent aux besoins divers des différentes catégories de demandeurs d'emploi et mettent l'accent sur les chômeurs de longue durée, mais il convient de renforcer leurs capacités. Les financements octroyés aux programmes de travaux publics et d'aide à l'emploi, qui, dans des contextes autres qu'une réponse immédiate, sont souvent moins efficaces que d'autres interventions, pourraient être redirigés vers les dispositifs visant à améliorer l'employabilité et la mise en correspondance des offres et des demandes d'emploi (Card, et al., 2015 ; OECD, 2015b). Les réformes des politiques actives du marché du travail devraient pouvoir garantir que les personnes sans emploi aient accès à des programmes efficaces. Ces programmes doivent :

- Améliorer l'employabilité : les programmes visant à renforcer les compétences pratiques sont utiles aux adultes expérimentés ; les programmes de formation correspondent mieux aux attentes des employeurs à l'échelon local, mais ils restent trop modestes et doivent être développés.
- Améliorer la concordance entre les compétences des demandeurs d'emploi et les besoins des employeurs ; le service public de l'emploi est en pleine restructuration dans le sens d'une meilleure interface avec les employeurs, et il serait utile que des capacités soient spécifiquement consacrées aux PME ; les nouveaux centres de proximité pourraient offrir aux chômeurs un meilleur accès aux services dans tous les pays ; les nouvelles obligations imposant aux bénéficiaires de prestations sociales aptes à travailler de rechercher activement du travail améliorent leurs chances de trouver un emploi ; les plateformes informatiques optimisées du ministère du Travail, de la Sécurité sociale et de la Solidarité sociale peuvent contribuer à atteindre cet objectif.
- Aider les jeunes à s'insérer sur le marché du travail : les programmes qui, dans un premier temps, assurent l'acquisition de compétences générales solides pour enseigner ensuite des compétences et une expérience spécialisées et pratiques sont ceux qui enregistrent les meilleurs résultats ; auparavant limités, ils sont désormais considérés comme prioritaires ; et les programmes ayant réussi à améliorer l'expérience professionnelle des jeunes désormais lancés sous la forme de pilotes (MoERRA, 2017b) devraient être élargis.

## Recommandations antérieures de l'OCDE concernant les programmes du marché du travail

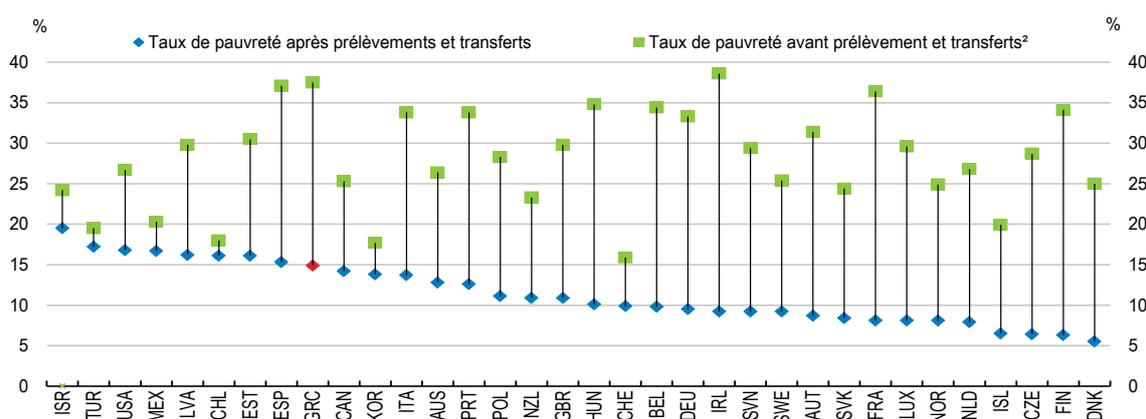
Recommandations	Mesures prises depuis l'Étude précédente
<p>Subordonner l'accès aux prestations de chômage à des obligations plus strictes de participation aux programmes de formation et de placement. Élargir ce principe à la recherche active d'emploi parallèlement à l'amélioration de la situation économique. Renforcer les sanctions en cas de non-respect de ces obligations.</p> <p>Avancer le plus possible la mise en œuvre du plan de restructuration du service public de l'emploi (OAED). Surveiller de près les résultats a posteriori de la participation aux programmes d'activation (caractéristiques de l'emploi obtenu et niveau de salaire par exemple), et cibler les dépenses sur les programmes qui donnent de bons résultats.</p>	<p>Les critères d'accès aux prestations de chômage et les obligations de recherche d'emploi ont été durcis dans la plupart des cas, et étendus pour couvrir les litiges en matière d'emploi.</p> <p>Un programme de revenu minimum garanti comprenant une obligation de participation à des programmes du marché du travail pour les bénéficiaires aptes à travailler a été mis en place.</p> <p>La restructuration de l'OAED est en cours, notamment au moyen de l'amélioration de la communication avec les employeurs afin de recenser les besoins en compétences, et de l'optimisation des systèmes informatiques afin de permettre au personnel du service public de l'emploi de prendre une part plus active dans la mise en correspondance des offres et des demandes d'emploi.</p> <p>Les systèmes informatiques relatifs à l'emploi et à la sécurité sociale permettent désormais de mieux suivre les résultats, mais ne sont pas encore utilisés aux fins de l'évaluation des performances.</p>
<p>Envisager sur le long terme, et si la situation budgétaire le permet, d'allonger d'un an la durée de versement des prestations d'assurance chômage, en veillant toutefois à ce qu'elles soient dégressives dans le temps. Le taux de remplacement net des prestations d'assurance chômage pourrait être mieux aligné sur la moyenne internationale.</p>	<p>Aucune mesure prise. Le déploiement national du revenu social de solidarité pourrait venir en aide aux chômeurs.</p>

### Réduire la pauvreté et protéger les ménages

L'emploi est le meilleur remède contre la pauvreté (Causa et al., 2016). Les suppressions d'emplois et les baisses de salaire survenues pendant la crise ont provoqué une nette montée du taux de pauvreté. Les jeunes ménages sans emploi et qui ont des enfants sont ceux qui ont été le plus durement touchés, tandis que le taux de pauvreté des retraités a reculé. La pauvreté infantile, qui progresse et s'ancre plus profondément, entraîne des risques considérables pour le bien-être et l'égalité des chances à long terme. Des réformes menées récemment ont amélioré la viabilité et l'allocation des dépenses sociales, mais les inégalités et le taux de pauvreté après impôts et transferts demeurent élevés (graphique 28).

**Graphique 28. Le taux de pauvreté reste élevé en dépit d'une redistribution importante par le biais des impôts prélevements et des prestations**

Taux de pauvreté à 50 % du revenu médian, avant et après impôts et transferts, 2015 ou dernière année disponible<sup>1</sup>



1. Le seuil de pauvreté est fixé à 50 % du revenu disponible médian. Le revenu du ménage est ajusté en fonction de la taille du ménage.
2. Taux de pauvreté après prélèvements et avant transferts pour la Hongrie, le Mexique et la Turquie.

Source : OCDE (2018), Statistiques de l'OCDE sur les prestations et questions sociales (base de données).

### *Regrouper les dispositifs de protection sociale et en améliorer le ciblage*

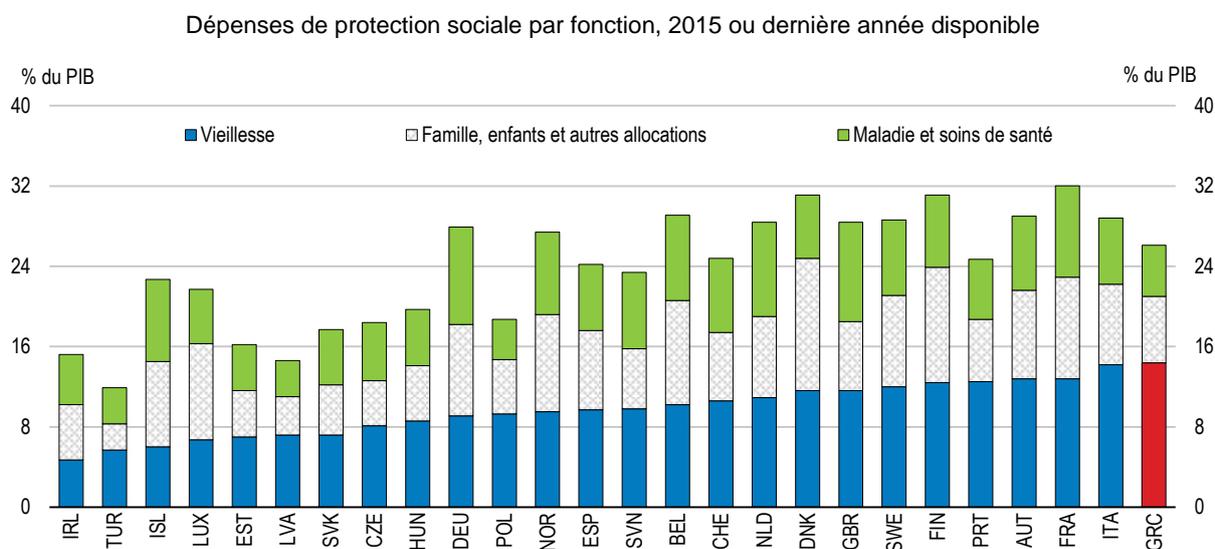
Le système de dépenses sociales de la Grèce est très développé et les pensions de retraite y occupent encore la place la plus importante (graphique 29). Les dépenses sociales publiques, qui s'élevaient à 27 % du PIB en 2016 soit à près de la moitié du total des dépenses publiques, sont supérieures à la moyenne de l'OCDE et à celle des pays européens (OECD, 2017j). Une série de réformes visant à repousser l'âge de départ à la retraite, réduire les pensions, accroître les cotisations et résorber les inégalités entre les bénéficiaires et entre les générations ont permis de renforcer la viabilité du système de retraites. La fusion des organismes et des fonds a permis d'améliorer le recouvrement des cotisations. Cependant, les dépenses de retraite ramenées au PIB restent conséquentes, et reflètent la forte baisse de ce dernier. Les projections de l'UE donnent à penser qu'à mesure que l'économie se redressera et que les réformes des retraites produiront leur plein effet, les dépenses de retraite diminueront pour passer de 17 % du PIB en 2017 à 13 % en 2020 puis à 10.5 % en 2070 (Commission européenne, à paraître).

Pendant la crise, du fait de la structure des dépenses sociales et de la fragmentation des programmes, la pauvreté a augmenté davantage chez les familles jeunes que chez les retraités. L'efficacité des dépenses sociales pâtit d'un sous-financement et de la fragmentation des responsabilités entre différents ministères et différents échelons de l'administration ainsi que des lacunes des systèmes administratifs, particulièrement pour les prestations en nature, ce qui se traduit par des insuffisances et des chevauchements en termes de mandats et d'activités, ainsi que par des coûts administratifs plus élevés (OECD, 2013a ; Stefan, 2015 ; World Bank, 2017). Des critères de ressources ont été appliqués à 5.4 % de toutes les dépenses sociales (retraites comprises) en 2015. Les efforts de regroupement et l'introduction de larges programmes de prestations en espèces ciblées s'appuyant sur une refonte des systèmes administratifs permettent de s'attaquer à ces problèmes. Les réformes de 2017 et 2018 visant à regrouper et à revaloriser les prestations familiales ainsi qu'à rationaliser plusieurs autres programmes de lutte contre la pauvreté qui faisaient double emploi représentent des avancées importantes pour améliorer le ciblage. À l'appui de ces programmes, la Grèce a mis en place des systèmes de paiement électronique ainsi que de nouvelles plateformes et de nouvelles procédures électroniques informatisées qui accroissent l'efficacité et permettent un accès plus équitable aux ménages dans le besoin. Les familles des régions les plus pauvres bénéficient désormais d'un élargissement du programme de prise en charge des repas scolaires.

L'aide aux personnes handicapées constitue la prochaine priorité de réforme, car le système actuel est peu développé et fragmenté en pas moins de 24 programmes différents, auquel l'accès peut être compliqué et pour lesquels les niveaux d'assistance offerts varient d'une municipalité à l'autre (World Bank, 2017). Avec le soutien de la Banque mondiale, le gouvernement est en train d'élaborer une feuille de route pour regrouper ces programmes et mieux cerner les besoins individuels des personnes handicapées. L'instauration d'un système administratif cohérent sera l'un des piliers de ces réformes. Actuellement, les aides au logement sont minimes, malgré les grandes difficultés financières liées à ce poste. Il est prévu de les remplacer par une prestation versée sous condition de ressources qui viendrait en complément des autres nouvelles prestations en espèces ciblées.

Il reste à mettre en place en Grèce d'autres programmes de protection sociale existant déjà dans la plupart des pays de l'OCDE. Les allocations de chômage sont limitées et des réformes ont durci les critères d'accès de sorte que 12 % seulement des chômeurs perçoivent des prestations. Pour inciter les demandeurs d'emploi à s'inscrire et à participer aux programmes du marché du travail, il faut rendre ces dispositifs plus accessibles et conditionner le versement des prestations de chômage à la participation. Pour les personnes âgées, l'amélioration de la protection sociale est plus limitée concernant les pensions de réversion, en raison de la structure même des régimes de retraite. Des réformes supplémentaires doivent donc être menées à cet égard. On recense de nombreux autres programmes de petite taille qui sont souvent mal ciblés et coûteux à gérer : ils pourraient être fusionnés, tandis que les financements qui leur sont alloués pourraient être redirigés vers des programmes mieux ciblés.

**Graphique 29. Les retraites représentent la part plus importante des dépenses sociales de la Grèce**



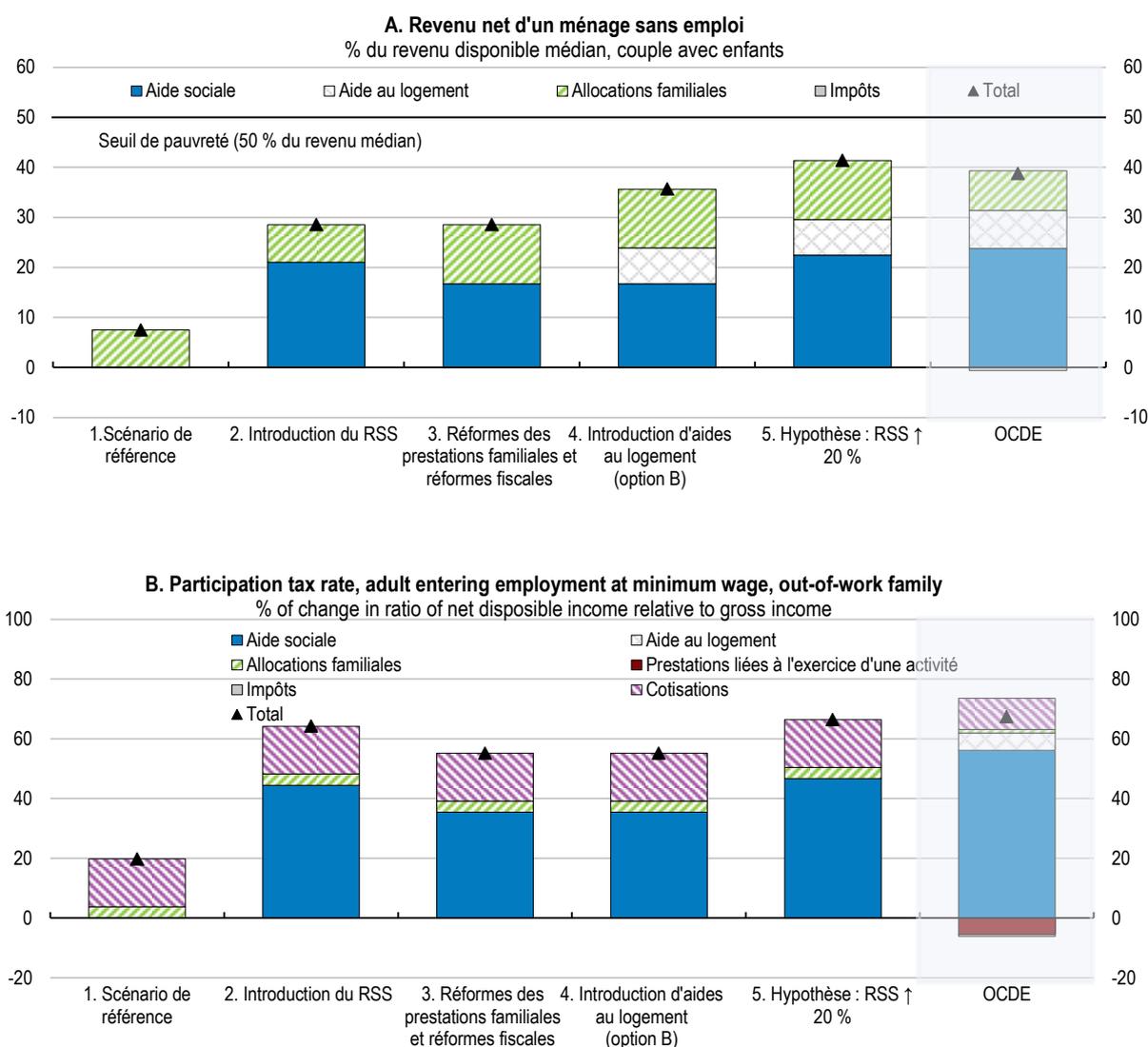
Note : La protection sociale couvre toute intervention d'organismes publics et privés destinée à alléger la charge que représente la survenance de certains risques ou besoins pour les ménages et les particuliers, à condition qu'elle n'ait pas de contrepartie et ne relève pas de dispositions personnelles. Les huit risques ou besoins principaux sont les suivants : vieillesse, maladie/soins de santé, survivants, invalidité, famille/enfants, chômage, logement, et exclusion sociale non classée ailleurs (n.c.a).

Source : Eurostat (2018), Statistiques sur la protection sociale (base de données).

### *Aider les ménages modestes tout en encourageant l'activité*

Le déploiement du revenu social de solidarité (RSS) à l'échelle nationale en février 2017, auquel va s'ajouter la revalorisation des prestations familiales en 2018, sont des étapes importantes dans l'amélioration du soutien apporté aux ménages les plus pauvres. Grâce à ce filet de protection, les ménages sont assurés de bénéficier d'un revenu minimum, même s'ils ne peuvent prétendre à d'autres prestations de protection sociale. Les prestations versées au titre du RSS sont modestes (200 EUR par mois pour le premier membre du ménage, 100 EUR pour le second et 50 EUR pour les enfants), et les critères de ressources appliqués sont bas. Ces prestations permettent de réduire le degré de pauvreté même si, comme pour les dispositifs de garantie de revenu minimum adoptés dans d'autres pays de l'OCDE, elles ne suffisent pas à sortir totalement les ménages de la pauvreté (graphique 30, partie A). Deux volets relatifs à la prestation de services complètent l'aide au revenu et visent à améliorer l'accès des ménages aux programmes du marché du travail et à d'autres services d'aide sociale. Le gouvernement a l'intention de lier le versement des prestations sociales à la participation à des programmes d'activation du marché du travail, pour autant que les bénéficiaires soient aptes à travailler. Une telle mesure nécessitera un renforcement des capacités à faire respecter ces obligations. Après leur relèvement, les seuils d'éligibilité au bénéfice des prestations familiales sont plus élevés que ceux fixés pour le RSS : les ménages situés dans la partie la plus basse des revenus perçoivent 70 EUR pour les premier et deuxième enfants et 140 EUR par enfant à partir du troisième, ce qui contribue encore à réduire la pauvreté. L'accès et les conditions d'accès à ces programmes ont été améliorés par rapport aux dispositifs antérieurs.

**Graphique 30. Le revenu social de solidarité et les autres projets de réforme des prestations sociales apportent une aide au revenu aux ménages pauvres mais augmentent aussi le taux d'imposition de l'activité**



*Note* : Chaque barre correspond à une réforme supplémentaire par rapport aux politiques en place. Le « scénario de référence » correspond à l'ensemble des dispositions en vigueur au 1er juillet 2016, à l'exclusion de l'allocation de logement qui n'est plus versée depuis février 2017. « Introduction du RSS » correspond à l'ajout, dans le scénario de référence, du dispositif de revenu social de solidarité entré en vigueur dans toute la Grèce en février 2017. « Prestations familiales et réformes fiscales » correspond à la revalorisation du programme de prestations familiales introduit en 2018 et aux réformes des taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et des cotisations de solidarité sociale qui ont été adoptées et seront mises en œuvre en 2020. Dans la simulation, la famille hypothétique considérée n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu. « Introduction d'aides au logement (option B) » correspond à l'ajout d'un dispositif d'aide au logement répondant à la définition et à l'échelle d'équivalence du RSS assorti d'un seuil d'éligibilité fixé à 9 600 EUR pour une famille de 2 adultes avec 2 enfants à charge et représente une allocation mensuelle de 50 EUR pour le premier adulte, 25 EUR pour le deuxième adulte ou le premier enfant et 12.50 EUR par enfant à partir du deuxième. « Hypothèse : RSS ↑ 20 % » correspond à une hausse de 20 % des allocations au titre du RSS et du seuil d'éligibilité ainsi que des seuils d'éligibilité à l'aide au logement, ainsi qu'un relèvement, de 20 % à 40 %, de la proportion des revenus d'activité non prise en compte dans les critères de ressources utilisés pour déterminer l'octroi du revenu social de solidarité. Les simulations sont fondées sur l'ensemble des dispositions existantes en matière d'impôts et de prestations appliquées à une famille hypothétique composée de deux adultes sans emploi ayant deux enfants à charge. Le taux d'imposition de l'activité correspond à la variation en pourcentage du rapport entre le revenu net et le revenu brut qui se produit lorsqu'un adulte trouve un emploi permanent à plein temps dans le secteur privé au salaire minimum. Les simulations sont présentées de manière plus détaillées au chapitre 2, encadré 2.5 et graphiques 2.32 et 2.33.

*Source* : Calculs de l'OCDE fondés sur le modèle impôts-prestations de l'OCDE.

Les simulations fondées sur le modèle impôts-prestations de l'OCDE montrent comment un revenu social de solidarité conjugué à une revalorisation des prestations familiales et à une éventuelle allocation de logement réduiraient le risque de pauvreté pour tout ménage composés de deux adultes chômeurs avec deux enfants (graphique 30, partie A). Grâce à un ciblage amélioré, ces mesures peuvent aussi avoir pour effet de relever le taux d'imposition de l'activité pratiquée pour les bénéficiaires lorsqu'ils commencent à travailler (graphique 30, partie B). Porter à 40 % la fraction non prise en compte du revenu d'activité pour la détermination de l'éligibilité permettrait de réduire le risque que les ménages tombent dans le piège de la dépendance par rapport à ces prestations (graphique 30, partie B) pour un coût budgétaire limité (tableau 8).

### Recommandations de l'OCDE sur la protection sociale

Recommandations	Mesures prises depuis l'Étude précédente
Rendre la croissance économique plus inclusive en adoptant de toute urgence des mesures pour faire reculer la pauvreté et les inégalités, et renforcer l'emploi à court terme.	La limitation des dépenses de retraite se poursuit, avec une amélioration de l'équité des règles relatives aux prestations et aux cotisations. Déploiement national du programme de revenu social de solidarité, axé sur des transferts au profit des ménages modestes et l'amélioration de leur accès à d'autres prestations sociales, en février 2017.
Créer un revenu minimum garanti, un programme ciblé de prise en charge du coût des repas scolaires et un programme d'aide au logement destiné aux plus démunis.	Mise en œuvre du revenu minimum garanti, ou revenu social de solidarité, dans toute la Grèce en février 2017 après un projet pilote et une phase de test. Le programme a été rapidement adopté. Le volet axé sur la prestation de services est actuellement renforcé. Un programme de prise en charge du coût des repas scolaires a été testé dans les régions pauvres au cours de l'année scolaire 2016-17 et son extension aux années 2017-19 a été approuvée. Différents programmes de refonte de l'aide au logement sont en cours d'examen et ils seront mis en œuvre à compter de 2019 si la situation macroéconomique le permet. Une allocation de logement modeste ciblée sur les ménages très pauvres est arrivée à expiration fin 2016.
Mener à bien la réforme du système de pensions, notamment en procédant à un réexamen des régimes spéciaux et en créant une pension de base sans compromettre la viabilité des finances publiques.	Les réformes des retraites progressent et se poursuivent, la législation de 2016 étant progressivement mise en œuvre, notamment le regroupement en cours des programmes et l'administration et l'ajustement des taux des prestations. Réformes menées à bien en 2016 : regroupement de tous les principales caisses publiques de retraite au sein d'un seul organisme d'assurance sociale (EFKA) et fusion de toutes les caisses publiques complémentaires et des organismes publics de prestations forfaitaires ; adoption d'un taux de cotisation unique de 20 % pour les pensions de vieillesse et de 6.95 % pour l'assurance maladie ; mise en place d'une allocation de solidarité sociale de 360€ pour les personnes âgées non couvertes par le régime ; introduction d'une pension nationale garantie financée par l'État, équivalant au seuil annuel de pauvreté pour toute personne célibataire ayant cotisé pendant 20 ans ; mise en œuvre d'un régime de retraite contributif ; adoption d'une règle prévoyant une hausse des pensions de retraite indexée sur la croissance et l'inflation, à compter de 2022 ; abaissement du plafond des pensions ; durcissement des critères d'accès aux pensions de réversion ; retrait progressif de l'allocation de solidarité sociale sous conditions de ressources (EKAS). L'EFKA est également chargé du recouvrement de toutes les cotisations et dettes de sécurité sociale. Un regroupement des dettes permettrait d'améliorer les taux de recouvrement ; en effet, ces dettes ont augmenté pour atteindre 1 milliard EUR en 2017 et les créances qu'il est impossible de recouvrer sont ensuite passées en charges. Une loi votée en mai 2017 a entériné des réformes à mettre en œuvre à compter de janvier 2019 : limiter la retraite anticipée et harmoniser le calcul des prestations ; simplifier les pensions existantes ; accroître et harmoniser les taux de cotisation ; et conserver la pension de base garantie.
Introduire une allocation de logement précisément ciblée.	Signes de progrès. Une allocation de logement modeste ciblée sur les ménages très pauvres est arrivée à expiration fin 2016. Un programme de remplacement plus généreux a été adopté et devrait être mis en œuvre à compter de janvier 2019 si la situation macroéconomique le permet, mais l'architecture du programme est encore en cours de définition.
Intensifier les contrôles exercés sur les bénéficiaires de prestations sociales, en augmentant la fréquence des réévaluations, comme cela a été envisagé, et en veillant à l'efficacité de la surveillance et à la mise à jour des données.	L'amélioration des systèmes informatiques et du suivi des revenus d'activité permet de mieux suivre les droits et les prestations des bénéficiaires. Aucun changement apporté aux évaluations pratiques des droits à diverses prestations d'invalidité, qui sont généralement fragmentées et varient d'une région à l'autre.

Consolider la gestion des prestations sociales en exerçant des contrôles plus centralisés sur les dotations allouées aux autorités locales. Renforcer l'obligation faite aux autorités locales de rendre compte de l'affectation des dépenses sociales en mettant en place un système d'audit plus rigoureux et en améliorant la transparence dans l'utilisation des subventions.

Intensifier les contrôles exercés sur les bénéficiaires de prestations sociales, en particulier en matière d'invalidité, en augmentant la fréquence des réévaluations, comme cela a été envisagé, et en veillant à l'efficacité de la surveillance et à la mise à jour des données.

Les communes sont désormais tenues de centraliser leurs fonds sur un compte de trésorerie unique. Aucune mesure prise concernant l'audit ou le regroupement plus important des systèmes de protection sociale gérés par les municipalités au sein des systèmes centraux.

Les systèmes de bases de données entre le ministère du travail et celui de la protection sociale ont été renforcés, et cette mesure s'est accompagnée d'un renforcement des incitations à utiliser les paiements électroniques, ce qui permet de mieux contrôler les droits des bénéficiaires. Des guichets uniques sont en cours de création à l'échelon local, afin d'améliorer la communication avec les bénéficiaires.

À mesure que les capacités de l'administration se renforceront, le gouvernement devrait étudier la possibilité de mettre en place des crédits d'impôt sur les revenus d'activité afin de réduire le nombre de travailleurs pauvres, d'encourager les personnes sans emploi à travailler et de lutter contre l'économie souterraine. Les systèmes de ce type déjà adoptés dans certains pays de l'OCDE, comme les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et les Pays-Bas, se révèlent efficaces s'ils sont bien pensés et précisément ciblés (OECD, 2005 ; Immervoll and Pearson, 2009). Relever le seuil de non-prise en compte des revenus d'activité pour le versement du RSS pourraient constituer un pas dans cette direction.

### Vers une économie verte

Les émissions de gaz à effet de serre par habitant de la Grèce sont en baisse depuis plusieurs années et se situent à présent nettement en dessous de la moyenne de l'OCDE. Cette évolution est principalement imputable à la récession, puisque l'intensité d'émission de CO<sub>2</sub> est restée globalement stable (graphique 31). Le recours accru aux énergies bas carbone a également joué. Les renouvelables entrent pour 15 % dans la consommation d'énergie finale, soit une part proche de la moyenne de l'UE-28. La Grèce se classe parmi les cinq premiers mondiaux pour la production d'énergie solaire (photovoltaïque et thermique confondues) par habitant (REN21, 2017).

La pollution de l'air par les particules est globalement supérieure à la moyenne de l'OCDE, même si les points noirs de pollution sont un peu moins importants que dans le pays de l'OCDE moyen. Les principales sources de pollution atmosphérique sont la circulation routière, le chauffage et d'autres activités humaines. Par ailleurs, si la consommation d'énergies fossiles a baissé, la pollution imputable à la combustion de biomasse a augmenté (Emmanouil et al., 2017).

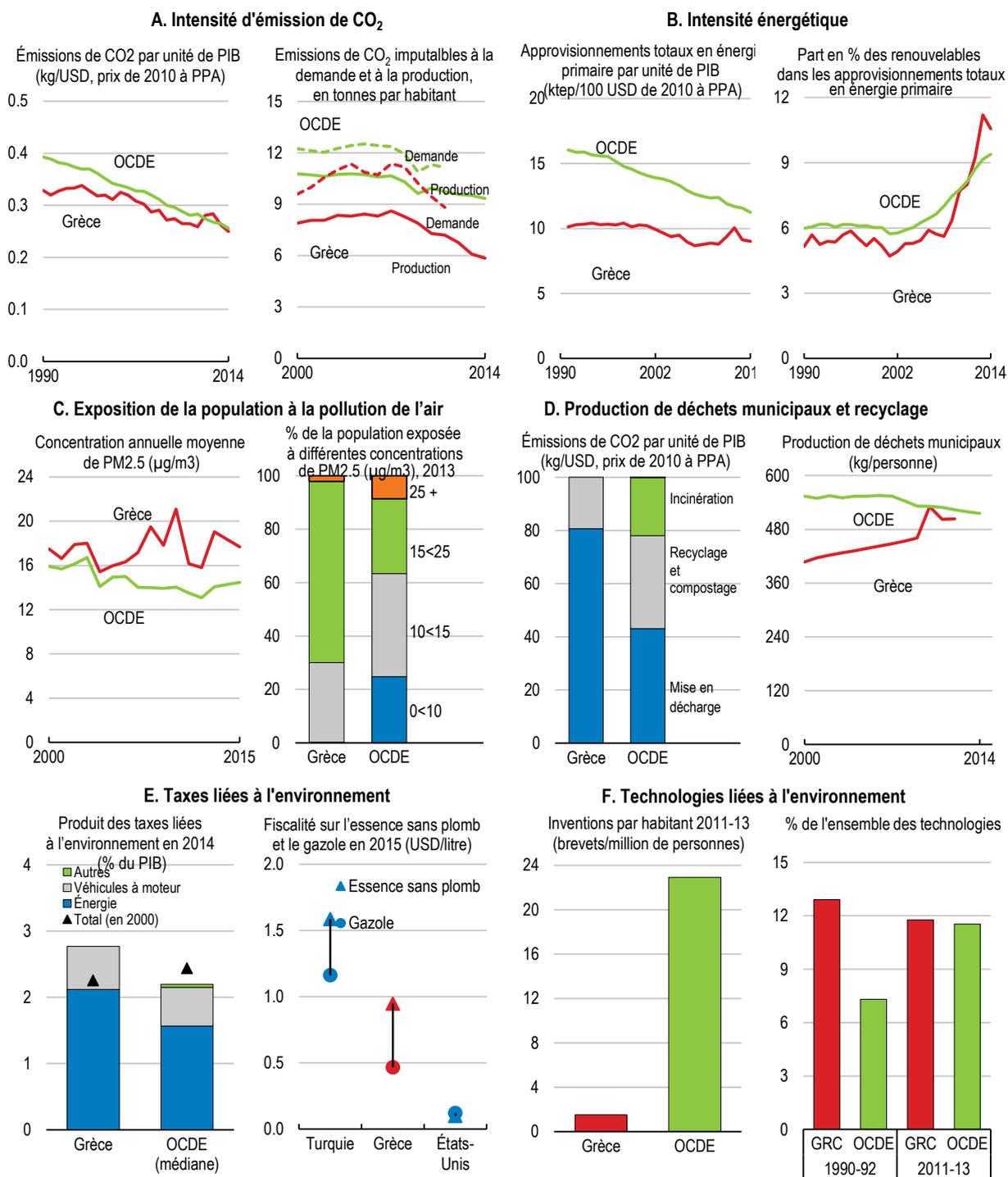
La qualité des eaux de baignade est l'une des meilleures de l'UE (EEA, 2017). Celle de l'eau potable est généralement bonne, mais les eaux usées ne font pas l'objet d'une épuration complète dans certaines zones. La mise en décharge représente de loin la principale méthode d'élimination des déchets, et à l'inverse de nombreux pays, la Grèce connaît un accroissement de la production de déchets ménagers. Beaucoup de ceux-ci aboutissent toujours dans des sites d'enfouissement sauvages et illégaux. Le plan de gestion des déchets de 2012 prévoyait l'instauration d'une taxe de mise en décharge à partir de 2014, mais on ignore si elle a été mise en œuvre (EC, 2017a).

La Cour de justice de l'UE a infligé à plusieurs reprises des amendes à la Grèce en raison de l'existence de nombreuses décharges sauvages et du non-respect des directives européennes relatives au traitement des eaux usées urbaines. Dans le budget pour 2018, 1 milliard EUR est réservé au financement de dépenses urgentes et imprévues, ce qui comprend le paiement d'amendes en rapport avec les décharges et avec la collecte et le traitement des eaux usées. Il est urgent de mettre l'ensemble des décharges et activités de traitement des déchets urbains en conformité avec la réglementation de l'UE pour faire reculer la pollution locale et éviter d'avoir à utiliser les faibles moyens budgétaires pour payer des amendes.

La Grèce est parmi les quelques pays où le produit des taxes liées à l'environnement rapporté au PIB a augmenté depuis une dizaine d'années. Cela étant, comme dans la plupart des pays, les recettes des taxes

autres que celles frappant l'énergie et les véhicules à moteur demeurent négligeables. Les taxes sur le gazole représentent moins de la moitié de celles perçues sur l'essence. En outre, plusieurs allègements de taxe d'accise et de TVA sont appliqués aux énergies fossiles employées dans les secteurs industriel et résidentiel. Selon les données de l'OCDE, la Grèce est l'un des pays de l'OCDE où les mesures de soutien aux combustibles fossiles (c'est-à-dire qui en encouragent la production et la consommation) pèsent proportionnellement le plus dans les dépenses publiques et les recettes fiscales. Elle soutient en outre le développement des centrales électriques au charbon, qui a pour conséquence d'installer durablement des équipements à forte émissions de carbone et augmente le risque d'actifs échoués. L'arrêt progressif des mesures de soutien aux énergies fossiles accélérerait la transition vers les renouvelables et faciliterait la mise en œuvre de la nouvelle directive sur le système d'échange de quotas d'émission de l'UE et de la directive sur les émissions industrielles.

**Graphique 31. L'élimination des déchets et la pollution de l'air représentent les principaux défis de la Grèce dans l'optique de la croissance verte**



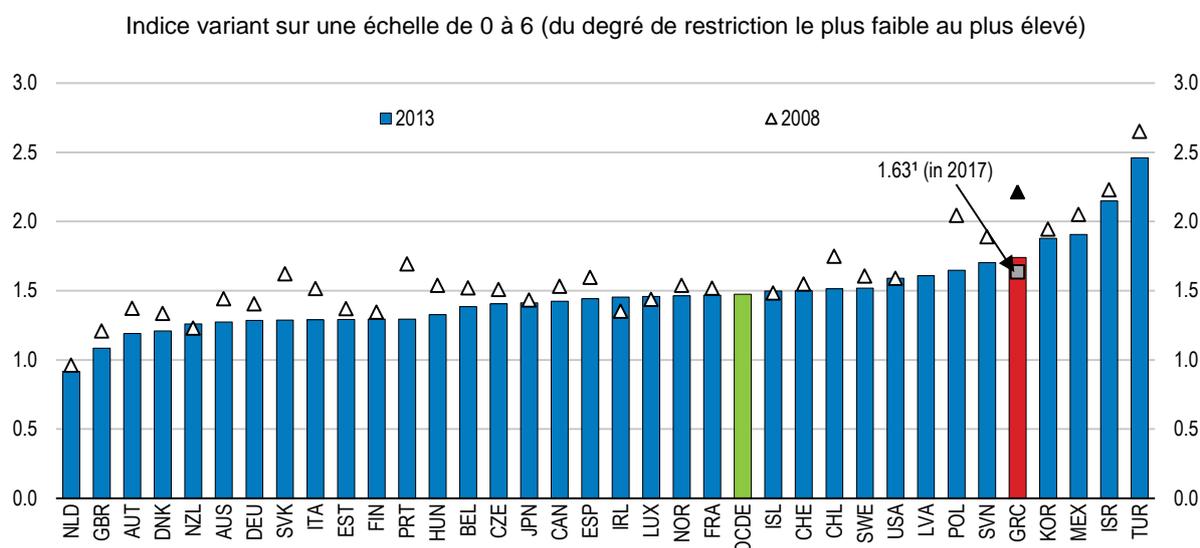
Source : OCDE (2017), Indicateurs de croissance verte (base de données).

## Améliorer l'environnement économique pour stimuler l'investissement

### Assouplir la réglementation des marchés de produits

Depuis le début de la crise, les marchés de produits de la Grèce se sont davantage ouverts à la concurrence à la faveur d'une réduction des obstacles à l'entrée, aux échanges et à l'investissement et d'une diminution du contrôle étatique. Entre 2008 et 2013, l'allègement des obstacles aux échanges et à l'investissement est l'élément qui a le plus contribué à améliorer la compétitivité et à faire baisser l'indice de réglementation des marchés de produits (RMP) (graphique 32). Il ressort d'une évaluation préliminaire et prudente des réformes mises en œuvre depuis 2013 que les restrictions pesant sur les marchés de produits se sont encore assouplies (graphique 32).

**Graphique 32. La réglementation des marchés de produits a été assouplie mais reste supérieure à celle de la plupart des pays de l'OCDE**



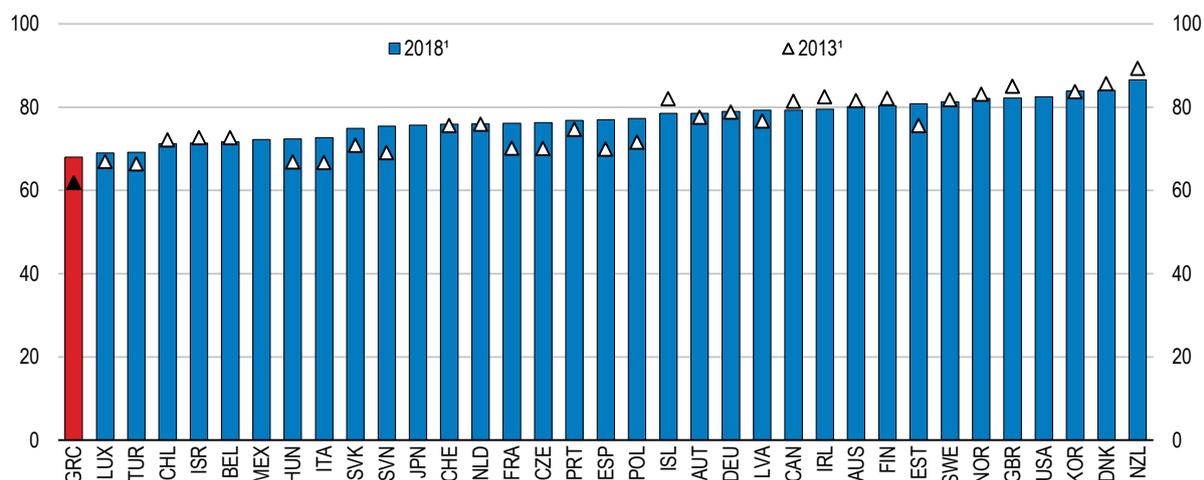
1. Calculs préliminaires de l'impact des réformes de la réglementation des marchés de produits depuis 2013.

Source : OCDE (2017), Base de données sur la réglementation des marchés de produits, et calculs de l'OCDE.

La baisse de l'indicateur RMP ne rend pas forcément compte de l'ensemble des progrès réalisés depuis 2013 puisque l'indicateur couvre essentiellement les réglementations horizontales alors que les réformes des marchés de produits qui ont été adoptées concernent principalement des règles relatives à des secteurs spécifiques. Malgré des progrès significatifs, l'environnement économique de la Grèce accuse encore du retard par rapport à celui d'autres pays de l'OCDE, comme le confirme l'indicateur *Doing Business* de la Banque mondiale (graphique 33). Depuis 2010, la Grèce procède à une vaste réforme législative visant à simplifier les règles applicables aux professions réglementées et prévoyant notamment de faciliter la création d'entreprises. À la suite de cette réforme, 75 % des 350 professions réglementées en Grèce ont été ouvertes à la concurrence. Selon une évaluation portant sur 11 professions, les réformes ont soutenu l'emploi (Athanassiou, *et al.*, 2015). Cela étant, comme cela avait été souligné dans de précédentes Études économiques (OECD, 2013b ; OECD, 2016a) et comme on l'a vu au chapitre 1, la Grèce pourrait aller plus loin dans la libéralisation des professions réglementées.

**Graphique 33. Les récentes réformes ont permis d'améliorer l'environnement économique, qui reste toutefois peu porteur**

Indicateur de la facilité de faire des affaires, distance de la frontière, de 0 (performance la plus faible) à 100 (meilleure performance)



1. Date de référence de la base de données. 2018 correspond aux données de juin 2017, date de la dernière collecte de données.

Source : Banque mondiale (2017), Base de données Doing Business 2018.

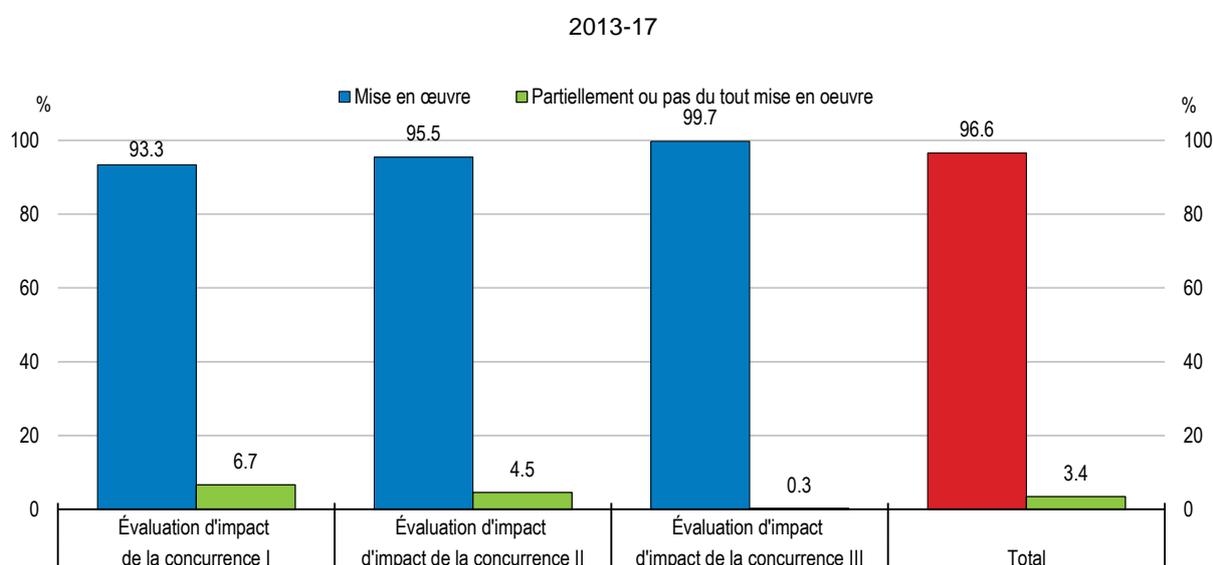
L'OCDE travaille en collaboration avec la Grèce au renforcement de la concurrence sur les marchés de produits. Entre 2013 et 2016, l'OCDE a procédé, en coopération avec la Commission hellénique de la concurrence, à trois évaluations d'impact sur la concurrence qui ont permis de répertorier les obstacles à la concurrence dans certains secteurs et les moyens à mettre en œuvre pour améliorer le cadre réglementaire global. Dans le contexte de ces évaluations, qui ont porté sur 14 secteurs représentant environ 30 % du PIB et 39 % de l'emploi, 773 recommandations ont été formulées (encadré 1.1 du chapitre 1).

La plupart des recommandations (63 %) formulées à l'issue des trois évaluations d'impact sur la concurrence ont été adoptées. À la fin de janvier 2018, une seule des 366 recommandations formulées à l'issue de la troisième évaluation restait encore à approuver (graphique 34). Les progrès ont été inégaux selon les secteurs d'activité : ils ont été plus rapides dans le secteur pharmaceutique, l'industrie manufacturière et le commerce de gros que dans les médias, la construction et le commerce électronique. Une plus grande adhésion au processus de réforme a été observée dans certains domaines. Les autorités grecques ont ainsi collaboré avec l'OCDE et les institutions européennes pour, à partir d'un ensemble de recommandations spécifiques en matière de commerce électronique, engager un examen approfondi de la législation relative à la protection des consommateurs. Ce processus devrait aboutir à la codification de la loi de 1994 sur la protection des consommateurs – le nouveau code est déjà rédigé.

La mise en œuvre complète des réformes des marchés de produits adoptées, dans un contexte de forte adhésion nationale, constituerait une étape importante pour promouvoir la concurrence et renforcer les incitations à investir. Diminuer les restrictions horizontales qui pèsent sur les marchés de produits faciliterait la mise en œuvre de ces réformes. Des guichets uniques ont été mis en place ; ils permettent aux entreprises nouvellement créées d'accéder sous forme électronique à la plateforme en ligne de l'administration fiscale, et les informations relatives aux fondateurs sont automatiquement transmises à

l'agence de sécurité sociale (EFKA) pour accélérer le processus d'immatriculation. De plus, une loi entrée en vigueur en 2016 permet l'accomplissement en ligne des formalités nécessaires à l'enregistrement des nouvelles entreprises par l'intermédiaire d'un guichet unique électronique. Cette nouvelle procédure devrait être opérationnelle début 2018. Les services accessibles via le guichet unique devraient être gratuits pendant sa première année de fonctionnement. Le gouvernement devrait veiller à ce que les guichets uniques soient dotés des ressources et capacités nécessaires pour qu'ils puissent mener à bien leur mission en toute efficacité. Par ailleurs, pour profiter de tous les avantages des progrès récents, il faudra rationaliser la réglementation, actuellement contraignante, et améliorer l'efficacité de l'administration publique. La règle de consentement tacite qui permet la délivrance automatique d'une autorisation dès lors que les autorités compétentes ne se manifestent pas dans les délais prévus, pourrait être étendue. Conformément à la loi de 2013 portant sur les autorisations d'investissement, la procédure d'autorisation préalable a été remplacée par une simple notification et un contrôle *ex post* de la conformité, mais uniquement dans certains secteurs et pour les procédures d'autorisation simplifiées.

**Figure 34. La mise en œuvre des recommandations de l'OCDE sur les évaluations de la concurrence a progressé**



*Note* : Le Manuel de l'OCDE pour l'évaluation d'impact sur la concurrence a pour objet d'aider les pouvoirs publics à éliminer les restrictions inutiles qui entravent le fonctionnement du marché, et à élaborer d'autres solutions, moins restrictives, qui ne compromettent pas les objectifs de l'action publique.

*Source* : EC (2017), " The ESM Stability Support Programme: Greece, First & Second Reviews July 2017 Background Report", Institutional Paper 064, novembre 2017 ; CE (2018), "Compliance Report of ESM Stability Support Programme: Third Review" janvier 2018, Commission européenne, DG ECFIN, consultable ici : [www.esm.europa.eu/assistance/greece](http://www.esm.europa.eu/assistance/greece).

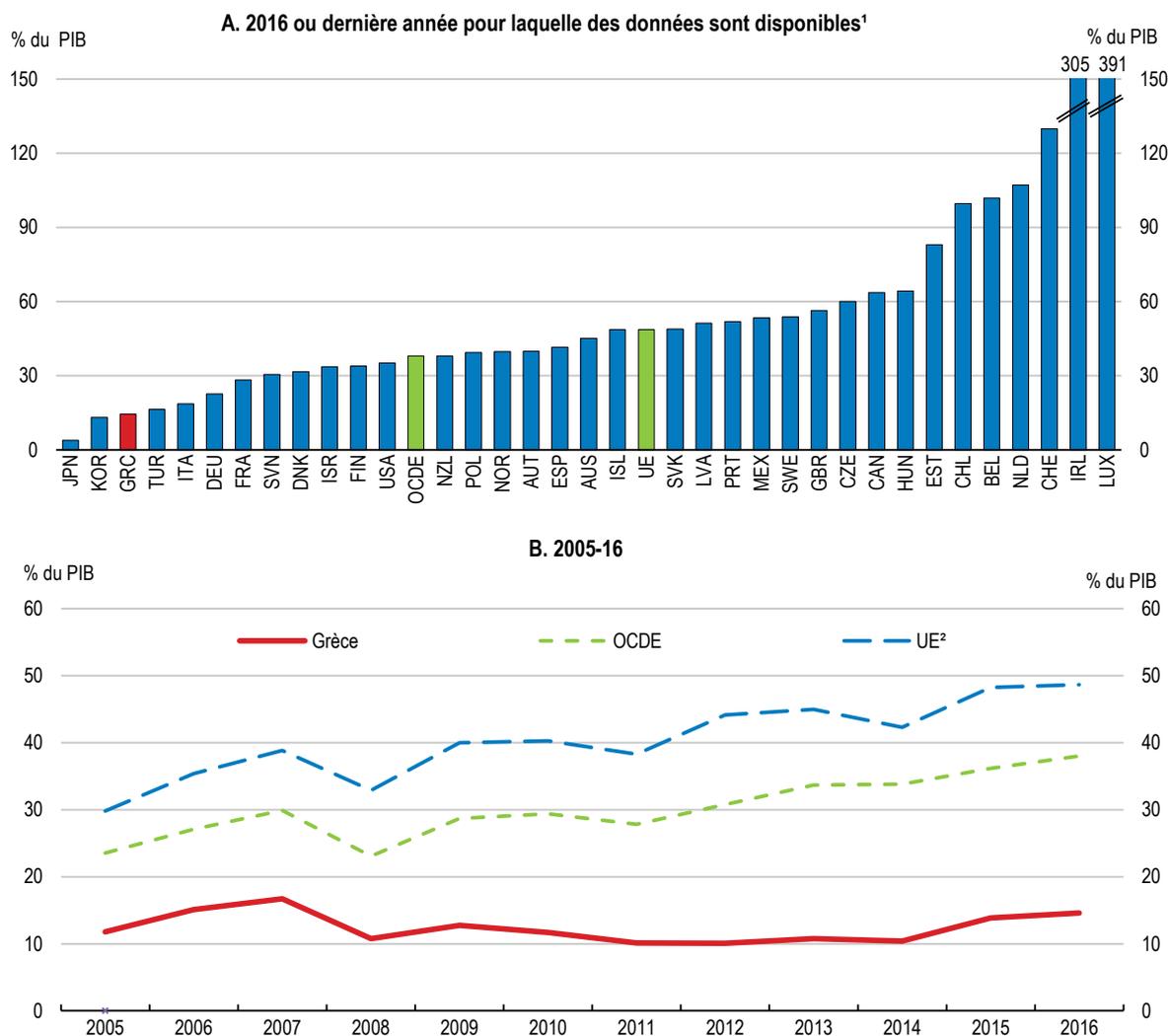
La Grèce attire peu d'investissement direct étranger (IDE) alors que les restrictions à l'IDE y sont plus faibles que dans bon nombre de pays de l'OCDE (graphique 35 ; graphique 36). Pour dynamiser les entrées d'IDE, il faut améliorer l'environnement économique en diminuant les restrictions sur les marchés de produits, et en renforçant la qualité des institutions et l'efficacité de l'administration publique. Selon le Forum économique mondial (WEF, 2017), la Grèce se situait en 2017 à la 130<sup>e</sup> place (sur 137) en ce qui concerne le poids de la réglementation, à la 112<sup>e</sup> place pour l'IDE et les transferts de technologie et à la 61<sup>e</sup> pour la protection des droits de propriété intellectuelle.

L'amélioration de l'environnement économique permettra de tirer pleinement parti de la loi de 2016 instituant des aides d'État en faveur des investissements privés. Cette loi introduit une série d'incitations

financières portant sur le capital corporel et incorporel, afin d'attirer l'IDE tout en encourageant les entreprises, les PME innovantes et les pôles d'innovation. Les incitations en faveur des grands projets d'investissement prévoient un taux fixe pour l'impôt sur les sociétés pendant 12 ans, une exonération fiscale égale à 10 % des dépenses admissibles (à concurrence de 5 milliards EUR) et des procédures d'autorisation accélérées.

**Graphique 35. Le stock d'entrées d'IDE de la Grèce est faible, mais s'est amélioré récemment**

Stocks d'entrées d'IDE



1. 2015 pour le Mexique.

2. UE25 pour les données de 2004 à 2006, UE27 pour les données de 2007 à 2012 et UE28 à partir de 2013.

Source : OCDE (2017), « FDI statistics according to Benchmark Definition 4th Edition (BMD4): Foreign direct investment: main aggregates » ; et base de données de l'OCDE sur les statistiques de la mondialisation.

## Recommandations antérieures de l'OCDE concernant les marchés de produits

Recommandations	Mesures prises depuis l'Étude précédente
Assouplir la réglementation des industries de réseau et renforcer les capacités et l'indépendance des organismes de régulation.	L'assouplissement de la réglementation afin de faciliter l'entrée est en cours dans les secteurs du gaz et de l'électricité (voir ci-après); l'opérateur ferroviaire a été privatisé; des organismes indépendants font l'objet d'une évaluation horizontale qui devrait aboutir à la modification de certains textes législatifs et réglementaires.
Mettre en œuvre sans tarder le projet de création et de privatisation de nouveaux concurrents sur le marché de l'électricité. Continuer de promouvoir la concurrence dans le secteur de la fourniture de gaz.	La part de marché de l'opérateur historique dans la production d'électricité à partir de lignite devrait tomber sous les 50 % sous l'effet des désinvestissements et du recours accru aux enchères pour la production d'électricité de la part de l'opérateur en place; la libéralisation du marché du gaz se poursuit – à partir de janvier 2018, les clients pourront choisir leur fournisseur.
Rendre pleinement opérationnel le guichet unique national relatif aux exportations, comme le prévoit la Stratégie nationale de facilitation des échanges.	Pas encore pleinement mise en œuvre. La modernisation du portail d'information « Agora » sous la forme d'une plateforme unique destinée à aider les exportateurs dans leurs relations avec des marchés étrangers a pris du retard; la modernisation des services d'assistance est en cours; des programmes de formation destinés aux exportateurs ont débuté en mars 2017; des ateliers d'information sur les activités de promotion des exportations et les instruments de financement existants ont été organisés; en collaboration avec la BEI, de nouvelles mesures d'incitation et de nouveaux instruments financiers ont été mis en place pour aider les PME à exporter.
Libéraliser le cabotage et éliminer les charges portuaires discriminatoires pour diminuer les délais d'exportation.	La loi 4072/2012 modifiant la loi 3872/2010 a supprimé le cabotage pour les navires de croisière.
Intensifier les actions de sensibilisation de la Commission hellénique de la concurrence en allouant davantage de ressources à cette mission en dehors du champ de l'application de la loi.	Quelques progrès. En novembre 2016, la CHC a mis en place un centre d'appels doté d'experts en droit de la concurrence et en économie.
Réduire les obstacles à la concurrence dans les secteurs comme les activités manufacturières, la construction et le marché de gros.	En cours. Sur les 366 recommandations formulées dans les évaluations d'impact sur la concurrence (volume 3) portant sur la réduction des restrictions à la concurrence, 365 avaient été adoptées en mai 2017; ainsi les restrictions touchant le marché des combustibles et du transport ont été allégées et celles concernant la publicité pour les produits phytosanitaires et pharmaceutiques ont été supprimées. Les incohérences dans les réglementations ont été corrigées.
Faciliter la délivrance d'autorisations en mettant en place un guichet unique pour toutes les démarches relatives à la gestion d'une entreprise et alléger le poids de la réglementation par le recours plus systématique à des analyse d'impact de la réglementation et des mesures du type « one-in two-out ».	Les guichets uniques dédiés à la création d'entreprise fonctionnent et leur mandat a été élargi aux procédures fiscales et liées aux assurances, conformément à la loi 4441/2016. La loi 4442/2016 a permis de simplifier les procédures d'autorisation et, d'ici la fin de l'année 2018, la plupart des activités du secteur non financier pourront bénéficier de procédures simplifiées, et les entreprises pourront commencer à exercer dès réception d'une notification en ligne. Une nouvelle loi a été introduite en janvier 2018 pour fixer des règles communes en matière d'inspection dans tous les secteurs de l'économie. Le cadre des analyses d'impact de la réglementation est en place, mais le processus est complexe et les ressources humaines sont insuffisantes.
Réduire les obstacles au commerce et à l'investissement qui empêchent encore la Grèce de développer ses activités d'exportation, comme la limitation de la participation étrangère au capital dans les services maritimes ou les réglementations aéroportuaires.	Pas d'avancée particulière mais 14 aéroports régionaux ont été privatisés et le cahier des charges du plan directeur pour les transports (qui couvre le transport routier, ferroviaire, maritime, aérien et multimodal, aspects logistiques compris) a été approuvé; il constituera le socle d'une stratégie à long terme pour le secteur du transport.
Mettre pleinement en œuvre le nouveau plan d'action pour assurer la promotion des exportations et aider les PME à accéder aux marchés internationaux.	Progrès en cours. La modernisation des services d'assistance est en cours. Celle du portail d'information « Agora » sous la forme d'une plateforme unique destinée à aider les exportateurs dans leurs relations avec des marchés étrangers se heurte à des difficultés liées à la coopération entre les autorités grecques. Des programmes de formation destinés aux exportateurs ont commencé en mars 2017 et des guides ont été élaborés à l'intention des entrepreneurs. Des ateliers d'information sur les activités de promotion des exportations et les instruments de financement existants ont été organisés. Les PME sont soutenues financièrement au moyen de diverses options dont des fonds structurels de l'UE, de nouvelles mesures incitatives et de nouveaux instruments de financement élaborés en coopération avec la BEI (ex. : Equifund).
Assouplir davantage les procédures réglementaires et les charges administratives pesant sur les nouvelles entreprises	Progrès limités. Création d'une plateforme en ligne, <i>StartupGreece</i> , destinée à informer les entrepreneurs et à les aider à constituer des réseaux.

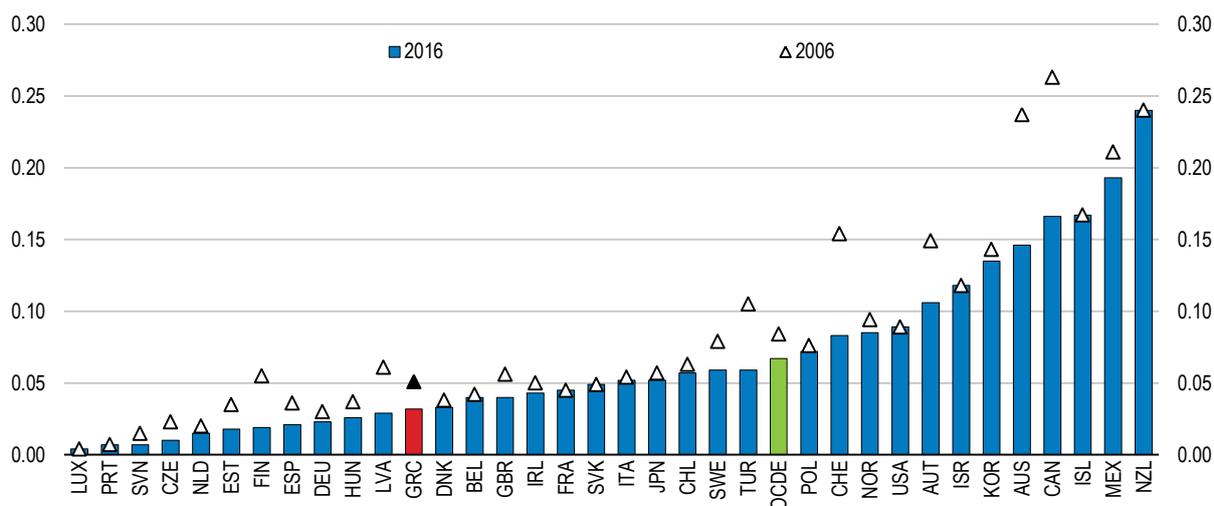
afin d'améliorer la productivité et l'investissement.

Prévoir une évaluation de la réforme récente de la Commission hellénique de la concurrence au cours des deux à trois prochaines années, afin de voir si le mécanisme permettant à la CHC de définir ses priorités fonctionne correctement.

Quelques progrès. Le système de classification de la CHC permettant de hiérarchiser l'examen des affaires pendantes a été mis à jour par la Direction générale de la concurrence. Un système de dépôt de plainte par voie électronique a été mis en place.

**Graphique 36. Les restrictions réglementaires applicables à l'IDE sont faibles par rapport à d'autres pays de l'OCDE**

Indice de restrictivité de la réglementation de l'IDE, échelle de 0 à 1 (du degré d'ouverture le plus élevé au plus faible)



Note : L'indice mesure l'ampleur des restrictions juridiques concernant l'investissement direct étranger (IDE) et évalue la restrictivité des règles d'IDE en vigueur dans un pays à l'aune de quatre principaux types de restrictions : limitation des prises de participation étrangères ; mécanismes discriminatoires de filtrage ou d'approbation ; restrictions à l'emploi d'étrangers à des postes clés ; autres restrictions opérationnelles. L'indice global de restrictivité est la moyenne des valeurs obtenues par secteur.

Source : OCDE (2017), Base de données de l'indice de restrictivité de la réglementation de l'IDE.

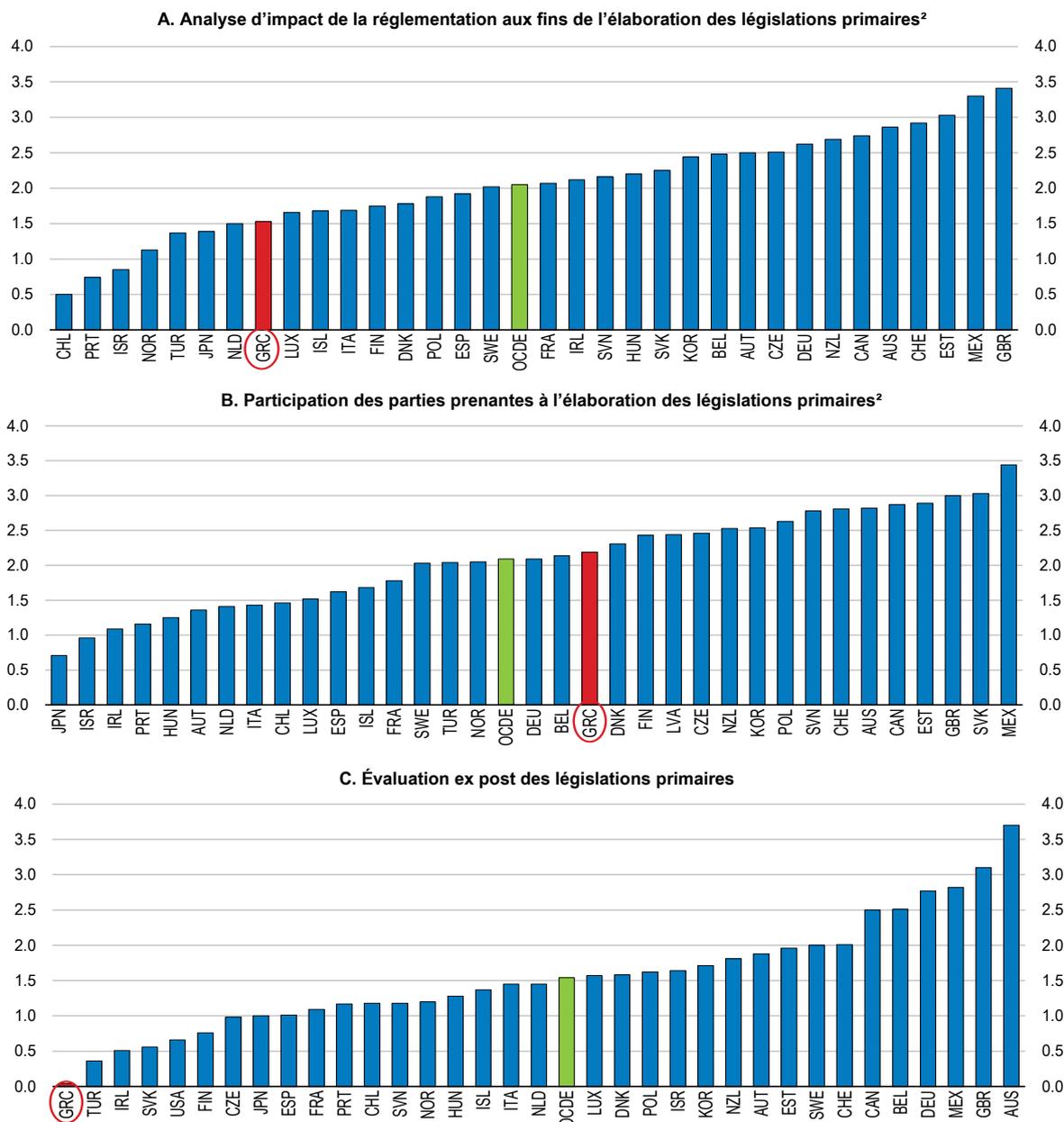
### **Améliorer la qualité de la réglementation et renforcer la lutte contre la corruption**

La Grèce est dotée d'un cadre bien conçu qui est un gage de qualité de la réglementation. Dans la Loi de 2012 sur l'amélioration de la réglementation sont énoncés les principes fondamentaux de la réglementation, comme l'efficacité et la transparence. Les projets de réglementation sont publiés sur un portail ([www.opengov.gr](http://www.opengov.gr)). Les consultations publiques sont généralement informelles mais on ignore de quelle manière les commentaires reçus sont pris en compte. La Loi impose en outre une analyse d'impact de la réglementation (AIR) ex ante pour chaque projet ou modification législative des réglementations en vigueur ainsi qu'une analyse d'impact ex post. Or, dans les faits, les examens ex-post sont rares (graphique 37). Pour remédier à ce problème, le ministère de la Réorganisation administrative vient de commencer à procéder à une évaluation de grande ampleur des législations en vigueur en vue de réduire le volume considérable des réglementations.

La mise en œuvre de toutes les dispositions de la Loi sur l'amélioration de la réglementation (OECD, 2015d) continue de poser d'importants problèmes. Le budget et les compétences dont dispose le Bureau pour l'amélioration de la réglementation sont insuffisants. Les AIR sont souvent de piètre qualité car les nouveaux projets doivent être élaborés dans des délais limités. Répartie entre le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Réorganisation administrative, le Secrétariat général du gouvernement (par l'entremise du

**Graphique 37. La gouvernance de la réglementation peut être améliorée, notamment en développant le recours à des évaluations ex post**

Indicateur composite<sup>1</sup>, 2014



1. L'ordonnée représente le résultat total agrégé de quatre catégories distinctes d'indicateurs composites. 1 est le résultat maximum pour chaque catégorie et 4 le résultat maximum agrégé pour l'indicateur composite.
2. À l'exclusion des États Unis où le Congrès est à l'origine de toutes les législations primaires. Dans la majorité des pays, la source de la plupart des législations primaires est l'exécutif, à l'exception du Mexique et de la Corée où un pourcentage plus élevé du droit primaire est le fait du Parlement ou du Congrès (respectivement 90.6 % et 84 %).

Source : OCDE (2015), OECD Regulatory Policy Outlook 2015.

Bureau pour l'amélioration de la réglementation), le ministère des Finances, et d'autres organes rattachés à différents ministères, la responsabilité de la politique de la réglementation est diluée. Le Bureau

pour l'amélioration de la réglementation contrôle la qualité des AIR mais n'est pas habilité à rejeter les projets d'AIR dont la qualité n'est pas satisfaisante. Pour régler ces problèmes, le gouvernement grec prépare actuellement une étude, en coopération avec la Commission européenne, consacrée à la création d'une unité chargée de l'analyse des données, qui pourrait réaliser des analyses quantitatives destinées à étayer les évaluations ex ante et ex post des législations concernant les entreprises.

Le gouvernement devrait simplifier la répartition des responsabilités entre les différentes instances chargées d'évaluer la qualité de la réglementation. La formation des fonctionnaires dans ce domaine renforcerait les compétences des collaborateurs du Bureau pour l'amélioration de la réglementation et d'autres organismes et favoriserait la mise en œuvre du cadre d'action pour une meilleure réglementation. La mise en place de réseaux internes d'agents publics ayant des compétences en matière de qualité de la réglementation, comme aux Pays-Bas et au Royaume-Uni (OECD, 2015d), pourrait être bénéfique à la diffusion des connaissances et des meilleures pratiques à cet égard.

La lutte permanente contre la corruption est un aspect essentiel de la réforme de l'administration publique et elle est primordiale pour améliorer les conditions d'activité des entreprises. Dans les différents pays, la maîtrise efficace de la corruption est liée à la capacité à innover et à retenir les éléments de valeur (graphique 38). En 2015, le gouvernement a créé le Secrétariat général contre la corruption, qui est rattaché au ministère de la Justice, de la Transparence et des Droits de l'Homme et qui remplace le coordinateur national de la lutte contre la corruption qui était rattaché au Premier ministre ; il a également révisé le Plan d'action national de lutte contre la corruption, pour la mise en œuvre duquel il bénéficie de l'assistance technique de l'OCDE (encadré 1). Les progrès accomplis à ce jour soulignent combien il importe de mettre en œuvre une approche à l'échelle de l'administration publique dans son ensemble et de toute la société pour aller plus loin encore sur la voie de la lutte contre la corruption et faire progresser le Plan d'action. Les stratégies spécifiquement conçues pour combattre la fraude et la corruption devraient cibler les domaines et secteurs à haut risque de l'action publique comme les procédures de marchés publics – notamment les travaux publics –, les collectivités locales, les aides et subventions publiques et les services de santé et de protection sociale. Les efforts actuellement déployés devraient également viser à élaborer un système rigoureux de gestion des risques de corruption et de fraude au sein des organismes publics qui puisse s'appuyer sur un cadre juridique solide et stable.

#### **Encadré 1. Le Plan d'action national de lutte contre la corruption et le projet anticorruption de la Grèce et de l'OCDE**

Le projet conjoint de la Grèce et de l'OCDE consacré aux activités anticorruption vise principalement à renforcer les capacités des autorités grecques chargées de mettre en œuvre le Plan d'action national de lutte contre la corruption et à leur donner les moyens d'agir. Ce Plan d'action permet de recenser les principaux domaines dans lesquels des réformes doivent être menées et les mesures spécifiques qui doivent être prises. L'objectif général est de mieux intégrer les activités de lutte contre la corruption dans le programme de réforme du gouvernement et dans les modèles économiques des entreprises du secteur privé, ainsi que d'informer le public sur les efforts anticorruption. L'assistance technique apportée par l'OCDE vise 10 objectifs : la modernisation des mécanismes de vérification interne et extérieure ; l'élaboration de méthodes spécifiques de lutte contre la corruption dans les domaines à haut risque de l'action publique ; le renforcement des capacités du Secrétariat général contre la corruption ; une meilleure sensibilisation de toutes les parties prenantes à la lutte contre la corruption ; un renforcement des mesures de protection des lanceurs d'alerte des secteurs public et privé ; l'amélioration du traitement des plaintes relatives à des actes de corruption ; la consolidation des mesures destinées à garantir l'intégrité grâce au développement des systèmes de déclaration des actifs et des financements politiques ; l'amélioration des dispositifs d'entraide mutuelle et de recouvrement d'actifs, l'autonomie des autorités répressives et la promotion des programmes de conformité des entreprises dans le domaine de la lutte contre la corruption.

Conformément à ce plan et à ses principaux objectifs, l'OCDE contribue à l'amélioration des vérifications internes au sein de l'administration centrale afin de la rendre plus responsable et d'en renforcer la bonne gouvernance. Les domaines à haut risque que sont la santé, la fiscalité et les douanes, les marchés publics, les entités publiques locales, les marchés de la défense et les investissements publics et privés font l'objet d'actions anticorruption spécifiques. Le ministre de la Santé a approuvé l'ensemble des propositions de l'OCDE et les a intégrées dans son plan d'action. D'autres activités associant le ministère de l'Éducation visent à mettre au point des méthodes permettant de dispenser aux acteurs du système éducatif des notions relatives à la lutte contre la corruption.

Certaines des activités destinées à mieux faire connaître à l'ensemble des parties prenantes les mesures prises pour combattre la corruption ont été très visibles, comme l'enquête menée à l'échelon national auprès du public sur les pratiques de corruption, la manifestation consacrée à l'intégrité publique au cours de laquelle les participants ont inventorié des moyens

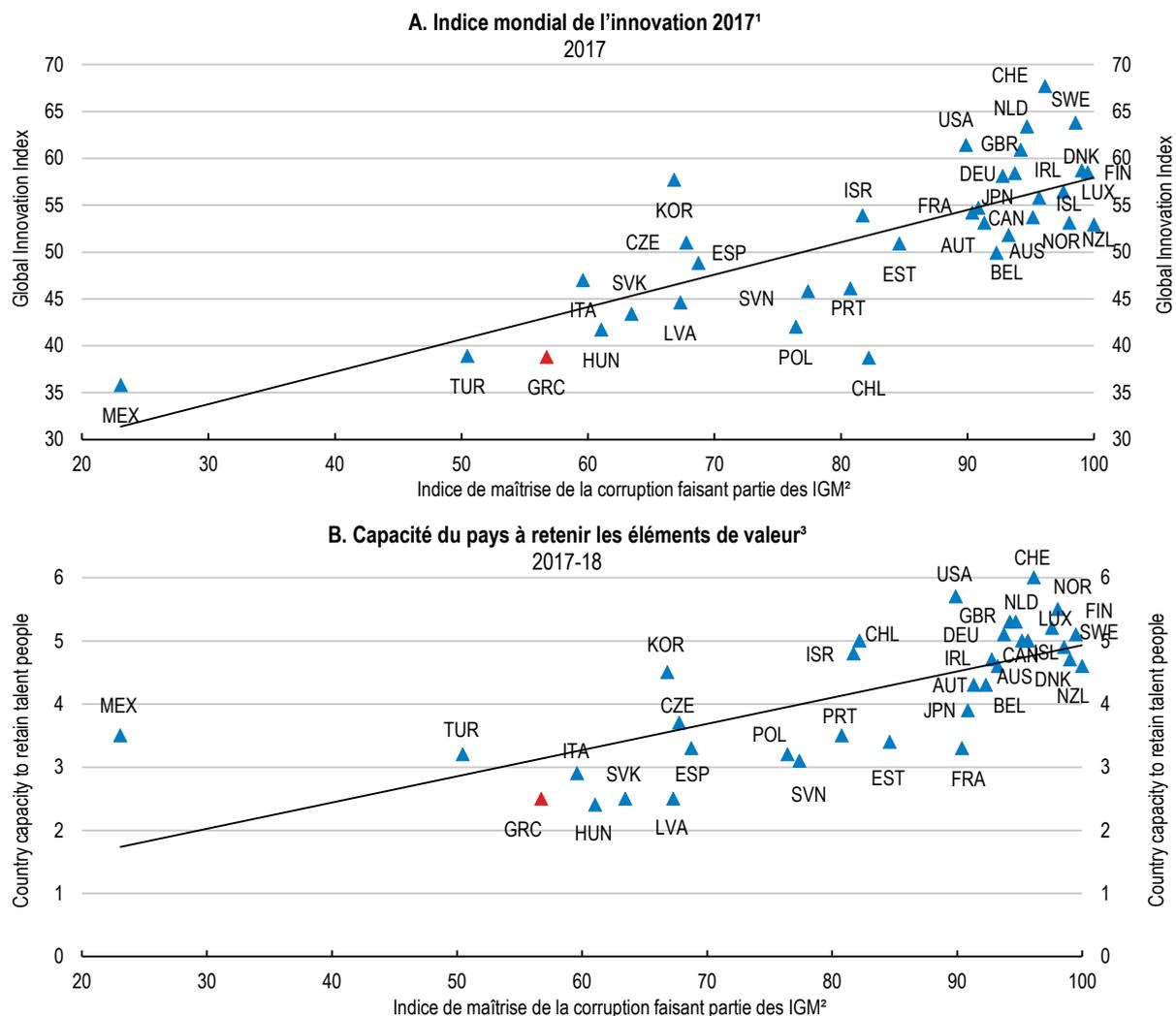
d'action innovants favorisant la transparence et l'intégrité, le premier Forum sur l'intégrité publique qui a réuni 400 participants et une série d'ateliers visant à associer le secteur privé et les autorités répressives à la lutte contre la corruption.

Source : Rapport du 3<sup>e</sup> Comité de pilotage du projet « Support technique dans le domaine de la lutte contre la corruption en Grèce », qui s'est réuni le 13 juillet 2017.

### Recommandations récentes de l'OCDE concernant l'efficacité du secteur public et les réformes engagées par le gouvernement

Recommandations	Mesures prises depuis l'Étude précédente
<p>Adopter des réformes structurelles essentielles pour stimuler la croissance et renforcer les capacités administratives afin d'améliorer globalement la mise en œuvre des réformes.</p> <p>Accélérer la modernisation du service public de l'emploi.</p>	<p>Les réformes de l'administration publique se sont poursuivies dans différents domaines comme l'instauration de mesures favorisant la mobilité des fonctionnaires, la dépolitisation de la fonction des Secrétaires généraux et la mise en place d'un système d'évaluation des performances.</p> <p>Un texte de loi visant à instaurer un dispositif en faveur de la mobilité des fonctionnaires au sein de l'administration publique a été adopté en 2016 (Loi 440/2016) et sa mise en œuvre est en cours. Une loi destinée à harmoniser les grilles de salaires spéciales en suivant la méthodologie utilisée pour la grille de salaires unifiée a été approuvée. Un nouveau régime de sélection des dirigeants du secteur public fondé sur un descriptif de poste clair et sur la prise en compte des antécédents professionnels dans le secteur privé et prévoyant la conduite d'entretiens structurés, a été mis en place. Un système d'évaluation des performances est en cours de mise en place et sa version numérique devrait voir le jour en 2018.</p>
<p>Réduire la longueur des procédures et le nombre d'affaires en souffrance dans le cadre du système judiciaire, en renforçant l'utilisation d'outils électroniques, en formant des juges, en développant les procédures de règlement à l'amiable, en instaurant un système de procédure modèle, et en mettant en place des tribunaux spécialisés dans les affaires de concurrence.</p>	<p>Des procédures de règlement extra-judiciaire ont été mises au point ; priorité est donnée à la désignation de juges spécialisés plutôt qu'à la création de tribunaux spécialisés.</p>
<p>Renforcer l'adhésion aux réformes en chiffrant et en expliquant les avantages des réformes. Améliorer la collecte et la diffusion des données pour pouvoir mieux contrôler l'exécution et les résultats des réformes structurelles.</p>	<p>Le Secrétariat général chargé de la coordination a été créé. Le site web <a href="http://www.opengov.gr">www.opengov.gr</a> procure des informations à jour sur diverses initiatives publiques notamment en matière de recrutement, sur la quasi-totalité des législations et mesures d'action publique prises par l'État mais aucune quantification des réformes n'y est publiée. Le dispositif de collecte de données par le biais des systèmes informatiques du ministère du Travail et de la sécurité sociale est en voie d'amélioration.</p>
<p>Accroître les moyens d'action pour évaluer l'effet des réformes et renforcer la coordination entre les ministères opérationnels.</p>	<p>Les différents ministères et organismes publics quantifient les effets de certaines réformes données, mais ne procèdent pas de manière homogène et coordonnée.</p>
<p>Doter le Secrétariat général chargé de piloter les réformes au sein du cabinet du Premier ministre des ressources nécessaires pour remplir sa mission d'arbitrage, de coordination et de supervision de la mise en œuvre des réformes.</p>	<p>Le Secrétariat général chargé de la coordination devrait remplir cette fonction.</p>

**Graphique 38. La maîtrise de la corruption est liée à la capacité à innover et à retenir les éléments de valeur**



1. L'Indice mondial de l'innovation mesure l'innovation dans 127 économies et se compose de 81 indicateurs donnant une vision large de l'innovation, notamment dans les domaines de l'environnement politique, de l'éducation, des infrastructures et de la sophistication des entreprises. Les notes attribuées sont comprises entre 0 et 100 (meilleure performance).
2. L'indice de maîtrise de la corruption est l'un des Indicateurs mondiaux de gouvernance (IGM). Il reflète la perception de la mesure dans laquelle l'autorité publique est exercée à des fins d'enrichissement personnel, y compris s'agissant de la petite corruption et de la corruption institutionnalisée, ainsi que de la « captation » de l'État par les élites et des intérêts privés. Il est exprimé sous la forme de rangs percentiles de 0 à 100 (rang le plus élevé). Ce classement couvre 127 pays.
3. Cet indice est l'une des composantes de l'Indice mondial de la compétitivité du Forum économique mondial, dans le cadre duquel une note comprise entre 1 (pas du tout compétitif) à 7 (largement compétitif) est attribuée aux pays couverts.

Source : Banque mondiale (2017), Indicateurs mondiaux de gouvernance (IGM) ; Université Cornell, INSEAD et OMPI (2017), Indice mondial de l'innovation 2017; et Forum économique mondial (2017), Indice mondial de la compétitivité 2017-18.

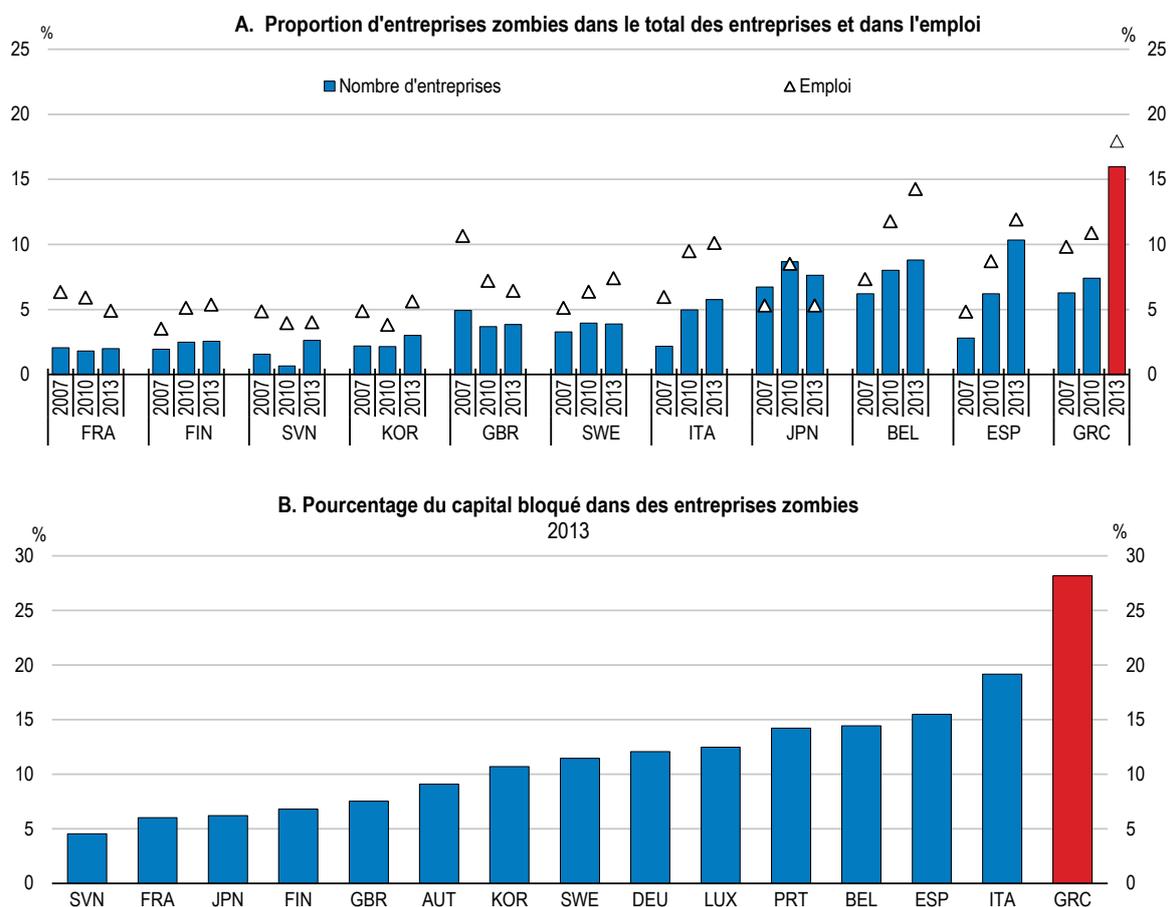
### **Accélérer les procédures de faillite**

La durée et le coût élevé des procédures de faillite bloquent le capital et d'autres ressources dans des entreprises peu productives. Certains éléments donnent à penser que l'effondrement de l'investissement total des entreprises en Grèce est attribuable, pour une part non négligeable, à la survie d'entreprises

zombies non viables (autrement dit des entreprises qui ont des difficultés à s'acquitter de leurs frais financiers (Adalet McGowan et al., 2017 ; graphique 39).

Le code grec des faillites régit le régime juridique de l'insolvabilité. Les récentes modifications qui y ont été apportées, détaillées au chapitre 1, ont visé à accélérer les procédures de faillite, à améliorer les plans de restructuration avant faillite et à favoriser la réhabilitation des entrepreneurs faillis (principe de la seconde chance). En 2017, le Parlement grec a adopté une législation pour faciliter le règlement extrajudiciaire des différends et accélérer l'apurement des créances des entreprises non financières et des membres des professions libérales. En vertu de ce texte, tout accord d'apurement de créances est contraignant pour la masse des créanciers s'il a été conclu entre le débiteur et des créanciers représentant 3/5<sup>e</sup> de l'ensemble des créances et 2/5<sup>e</sup> des créances garanties et s'il a été ratifié par le tribunal. Les derniers amendements sur la simplification des procédures d'insolvabilité pour les PME ont été adoptés en 2017. Par ailleurs, le système d'enchères électroniques a été finalement lancé et il devrait accélérer les procédures d'exécution et avoir un effet dissuasif sur certains débiteurs défaillants stratégiques.

**Graphique 39. Une part importante de l'emploi et du capital est bloquée dans des entreprises zombies**

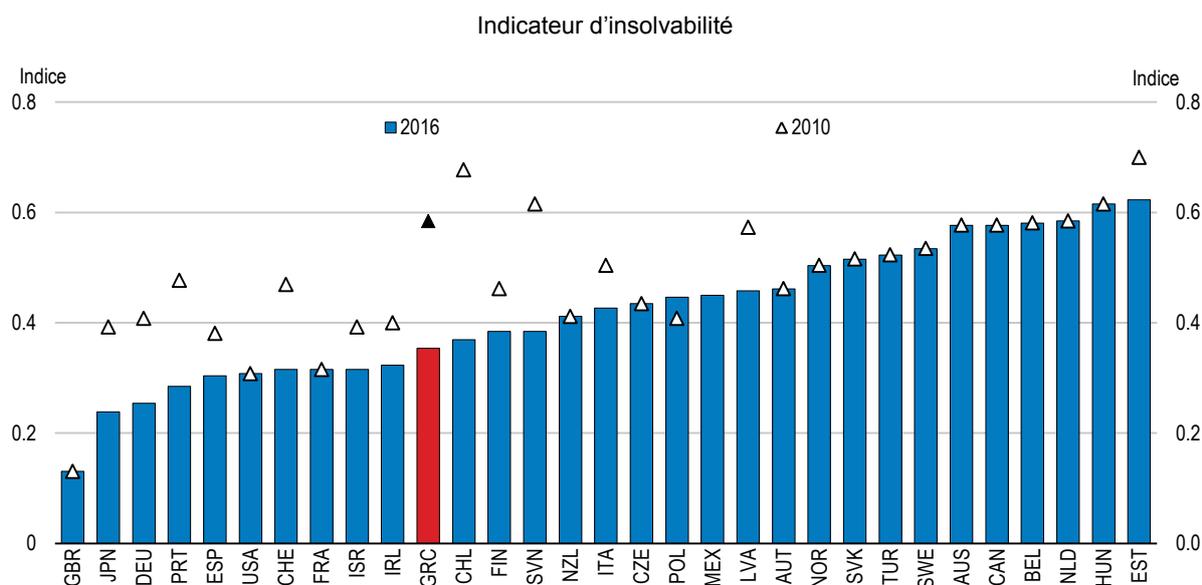


*Note :* Le terme « entreprises zombies » désigne les entreprises de 10 ans ou plus dont le ratio de couverture des intérêts est inférieur à 1 sur trois exercices consécutifs. Le stock de capital et l'emploi renvoient au pourcentage de capital et d'emploi bloqués dans les entreprises zombies. L'échantillon ne comprend aucune entreprise dont la taille est supérieure à 100 fois le 99e percentile de la distribution par taille en termes de stock de capital ou d'effectif.

*Source :* Adalet McGowan, M., D. Andrews and V. Millot (2017), "Insolvency regimes, zombie firms and capital reallocation", Documents de travail du Département des affaires économiques, n° 1399, Éditions OCDE, Paris.

Dans l'ensemble, ces modifications du régime des faillites et la mise en place d'un mécanisme de règlement extrajudiciaire des différends vont dans le bon sens et le régime d'insolvabilité de la Grèce s'est nettement amélioré depuis 2010 (graphique 40). Malgré tout, les taux de recouvrement des créances demeurent faibles et les procédures de faillite sont toujours lentes par rapport à la plupart des pays de l'OCDE (graphique 41).

**Graphique 40. Le régime d'insolvabilité de la Grèce s'est amélioré**

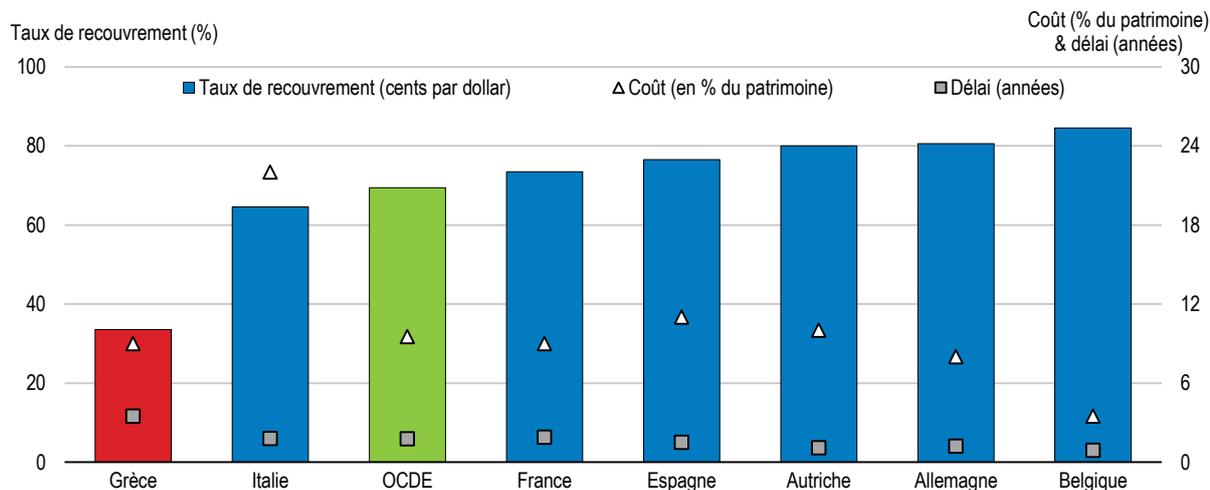


Note : Il s'agit d'un indicateur composite construit à partir de 13 éléments couvrant 4 dimensions : traitement des entrepreneurs faillis ; prévention et rationalisation ; outils de restructuration ; et autres facteurs. Les calculs ont été réalisés à l'aide des réponses au questionnaire de l'OCDE sur les régimes d'insolvabilité qui a permis de recueillir des informations précises (la plupart sous la forme de questions appelant des réponses par oui ou par non ou par des chiffres) sur les régimes d'insolvabilité personnelle et d'entreprise de 35 pays de l'OCDE et de 11 non membres.

Source : Adalet McGowan, M., D. Andrews and V. Millot (2017), "Insolvency regimes, zombie firms and capital reallocation", Documents de travail du Département des affaires économiques, n° 1399, Éditions OCDE, Paris.

**Graphique 41. En Grèce, les procédures de faillite sont lentes et le taux de recouvrement des créances est faible**

2018<sup>1</sup>



Note : Le délai de recouvrement de leur créance par les créanciers est exprimé en années et court à partir de l'incident de paiement jusqu'au paiement de tout ou partie des sommes dues à la banque. Sont prises en compte les stratégies visant potentiellement à retarder la procédure, auxquelles ont parfois recours les parties, comme les appels dilatoires ou les demandes de prorogation. Le coût d'une procédure de faillite est exprimé en pourcentage de la valeur du patrimoine du débiteur. Le coût est calculé à partir des réponses aux enquêtes, et comprend les frais de justice et les prélèvements dus à l'État ainsi que les frais engagés pour payer les administrateurs judiciaires, les commissaires priseurs, les experts et juristes indépendants et tous les autres frais et coûts. Le taux de recouvrement est calculé à partir de la durée, du coût et du résultat des procédures d'insolvabilité ; il est exprimé en cents par dollar recouvrés par les créanciers privilégiés. Le calcul tient compte de l'issue de la procédure, c'est-à-dire du fait que l'entreprise puisse finalement poursuivre ses activités ou que ses actifs soient démembrés et vendus. Les frais de la procédure d'insolvabilité sont ensuite déduits. Enfin, la perte résultant de la période d'immobilisation des fonds pendant la procédure d'insolvabilité est prise en compte. Le taux de recouvrement correspond à la valeur actualisée du produit restant de la vente.

1. Année de référence de la base de données. En ce qui concerne la base de données de 2018, la dernière collecte des données s'est achevée en juin 2017.

Source : Banque mondiale (2017), Doing Business 2018 (base de données).

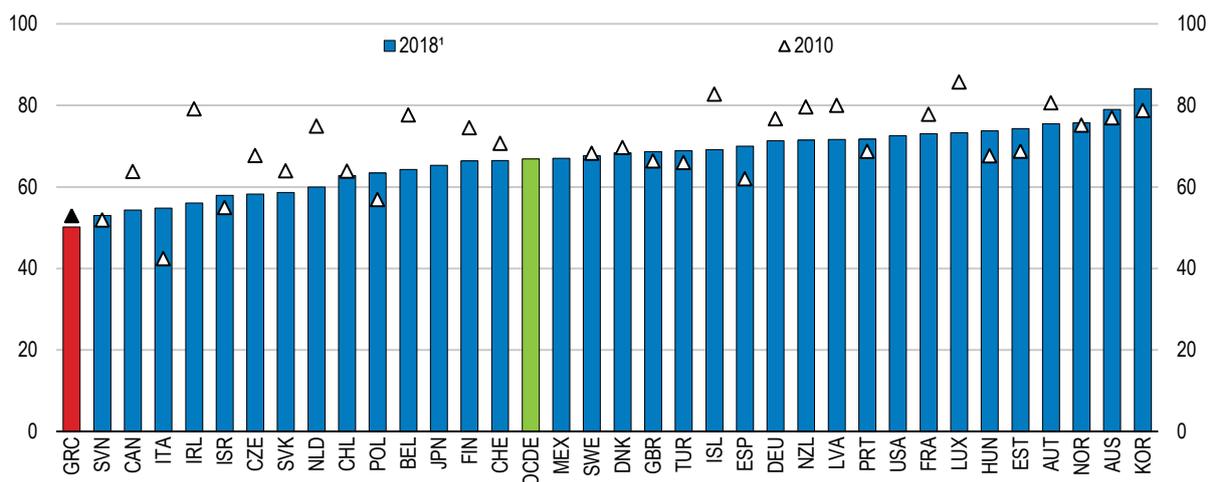
Les pouvoirs publics doivent veiller à ce que les réformes qui ont été approuvées soient efficacement mises en œuvre. Par exemple, les premières enchères électroniques ont eu lieu en novembre 2017, alors même que la législation et la version pilote de la plateforme étaient prêtes depuis le milieu de l'année. Les résultats des premières enchères électroniques montrent qu'elles peuvent pousser les entreprises usant d'une stratégie de mise en faillite à rembourser leurs prêts. Les pouvoirs publics doivent en outre garantir que rien ne vient entraver le déroulement de ces enchères. En outre, ils doivent faire le nécessaire pour qu'un nombre suffisant de professionnels bien formés spécialisés dans les procédures faillite puissent commencer à exercer. Les premiers d'entre eux ont pris leurs fonctions en septembre 2017. Leur formation ne devrait pas se cantonner au droit de la faillite et aux réglementations relatives à l'insolvabilité mais couvrir également la finance et l'économie de sorte que ces professionnels soient à même de piloter les processus de liquidation et de restructuration avec efficacité et efficience. Les pouvoirs publics doivent également aller encore plus loin en créant un registre des faillites, conformément aux meilleures pratiques internationales.

L'efficience du régime d'insolvabilité est liée à celle du système judiciaire. Cela vaut tout particulièrement pour la Grèce dont le nouveau régime mis en place en 2016 ne s'applique qu'aux procédures initiées après le 22 décembre 2016, le régime antérieur restant en vigueur pour les affaires en cours. La Grèce compte parmi les pays où les procès sont les plus longs et où le taux d'actions en justice

est le plus élevé (OECD, 2013b). L'indicateur *Doing Business* de la Banque mondiale donne en outre à penser que l'exécution des contrats y est difficile par rapport à la situation qui prévaut dans les autres pays de l'OCDE (graphique 42).

**Graphique 42. L'exécution des contrats est médiocre**

Échelle de 0 à 100, 100 correspondant à la meilleure performance



Note : La mesure de la « distance de la frontière » rend compte de l'éloignement d'une économie par rapport à la meilleure performance observée pour chacun des indicateurs dans chaque économie.

1. Année de référence de la base de données. En ce qui concerne la base de données de 2018, la dernière collecte des données s'est achevée en juin 2017.

Source : Banque mondiale (2017), *Doing Business* 2018 (base de données).

La transformation numérique est un moyen important et, partant, largement sous-utilisé d'améliorer l'efficacité du système judiciaire grec. Il a été en effet constaté que dans les différents pays, plus le budget consacré à cette transformation est conséquent, moins les procès durent longtemps (Palumbo et al., 2013). On peut citer à titre d'exemple la réalisation du tribunal des assurances finlandais qui a réussi à coupler la gestion des affaires à un système de pointe signalant l'échéance des délais, une avancée rendue possible par les technologies numériques (Pekkanen et al. 2015).

## ANNEXE A.1: PROGRÈS ACCOMPLIS EN MATIÈRE DE RÉFORMES STRUCTURELLES

Recommandations	Mesures prises depuis l'Étude précédente
<b>Questions budgétaires</b>	
<p>Élargir la base d'imposition et renforcer l'administration fiscale en lui donnant davantage d'autonomie et en y libérant des ressources afin de les consacrer aux activités de contrôle et d'application des lois fiscales.</p>	<p>La nouvelle Autorité indépendante pour les recettes publiques est entrée en service en janvier 2017. Des mesures ont été prises pour généraliser les paiements électroniques, parmi lesquelles l'obligation pour les entreprises de rémunérer leurs salariés par voie électronique pour que les coûts associés soient déductibles de la base d'imposition ; l'obligation pour les ménages de prouver qu'ils règlent un minimum de leurs achats par voie électronique pour pouvoir bénéficier des crédits d'impôts accordés au famille ; l'organisation d'une loterie mensuelle, dont les résultats sont fonction du nombre de transactions électroniques réalisées. Les seuils d'exonération fiscale ont été abaissés. D'autres ajustements ont été votés et doivent être mis en œuvre en 2020.</p> <p>En 2017, plusieurs organismes de sécurité sociale également chargés de percevoir des cotisations ont été fusionnés en un nouvel organisme d'assurance sociale, le Fonds unifié de sécurité sociale (EFKA). De même, le Centre de recouvrement des dettes de sécurité sociale (KEAO) a été absorbé par l'EFKA.</p>
<p>Faire en sorte que le besoin de financement brut lié à la dette publique demeure à un niveau viable, en continuant à mettre en œuvre de manière crédible le programme de réformes lié au Mécanisme européen de stabilité (MES), et donc, si nécessaire, faciliter la conclusion avec les créanciers d'un accord sur des mesures complémentaires, consistant par exemple à allonger les délais de grâce et de remboursement.</p>	<p>Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du programme de soutien à la stabilité du MES. Une nouvelle tranche de prêt a été approuvée à la mi-2017. L'accord de confirmation a été approuvé sur le principe par le FMI.</p>
<p>Procéder à un examen des dépenses afin de dégager des marges de manœuvre budgétaires permettant de mettre en place un vaste filet de sécurité sociale, ainsi que d'étoffer les politiques actives du marché du travail.</p>	<p>L'examen des dépenses a été achevé en octobre 2017 et a étayé l'élaboration du projet de budget pour 2018. Une cellule spécialisée chargée d'évaluer régulièrement les dépenses a été créée au sein du ministère des Finances.</p>
<p>Stimuler l'investissement en concentrant en début d'exercice l'utilisation des fonds structurels européens, et mieux exploiter le foncier public disponible par le biais de concessions afin de développer les investissements dans le réseau logistique.</p>	<p>Le programme d'investissements publics reste fortement tributaire des financements des Fonds structurels européens. La cession de 14 aéroports, approuvée en 2015, a été conclue en mars 2017. La vente de la société d'exploitation du deuxième port du pays a été décidée en avril 2017. L'opérateur ferroviaire a été privatisé. Des aides au titre des Fonds structurels ont été allouées au développement du cadastre.</p> <p>La loi 4399/2016 (cadre réglementaire pour la mise en place d'un régime d'aides d'État afin de favoriser l'investissement privé au service de la croissance régionale et économique du pays), qui offre tout un éventail d'incitations fiscales afin de stimuler l'investissement du secteur privé, a été adoptée.</p>
<b>Politique de stabilité financière</b>	
<p>Continuer d'améliorer le cadre régissant les faillites afin d'accélérer le règlement des problèmes de créances douteuses et litigieuses (CDL). Mettre en place des incitations efficaces et des objectifs de résultats pour que les banques évaluent leurs progrès en termes de réduction des créances improductives.</p>	<p>Des objectifs de réduction des CDL ont été adoptés. Des procédures extrajudiciaires de restructuration ont été mises en place. Un régime d'agrément a été créé pour faciliter l'entrée de nouveaux acteurs dans le secteur des services de prêt, et des agréments supplémentaires sont en train d'être délivrés. Des mesures ont été prises pour simplifier et accélérer les procédures de faillite des petites et moyennes entreprises (PME), afin que leurs biens mobiliers et immobiliers puissent être vendus plus rapidement. Des enchères électroniques ont commencé à se dérouler. Des dispositions garantissant la protection juridique des hauts responsables d'établissements bancaires et du secteur public impliqués dans l'annulation de dettes privées ont été adoptées.</p>
<b>Marché du travail</b>	
<p>Réformer les institutions du marché du travail et réviser le salaire minimum en prenant en compte des considérations d'équité et de productivité. Simplifier le code du travail.</p>	<p>En ce qui concerne les licenciements collectifs, les procédures et les systèmes d'approbation sont devenus plus transparents.</p> <p>Aucune réforme engagée concernant les niveaux de salaire minimum ou les procédures de leur fixation.</p> <p>Aucune réforme engagée concernant les processus généraux de négociation des conditions de travail.</p>

Recommandations	Mesures prises depuis l'Étude précédente
	<p>Le Groupe d'experts sur les institutions du marché du travail en Grèce a effectué son examen et soumis un rapport en septembre 2016.</p> <p>Un projet de révision et de simplification du code du travail a été lancé.</p>
<b>Éducation</b>	
<p>Accroître l'offre de services de garde et encourager la flexibilité du temps de travail.</p>	<p>Un programme est en cours d'élaboration pour rendre obligatoire la scolarisation des enfants de quatre ans dans des structures d'éducation et d'accueil de jeunes enfants, sous la supervision du ministère de l'Éducation, de la Recherche et des Affaires religieuses (MERAR).</p> <p>Les bénéficiaires du revenu social de solidarité, adopté en février 2017, bénéficient d'un accès prioritaire aux structures d'accueil d'enfants.</p>
<b>Programmes actifs du marché du travail</b>	
<p>Subordonner l'accès aux prestations de chômage à des obligations plus strictes de participation aux programmes de formation et de placement. Élargir ce principe à la recherche active d'emploi parallèlement à l'amélioration de la situation économique. Renforcer les sanctions en cas de non-respect de ces obligations.</p>	<p>Les critères d'accès aux prestations de chômage et les obligations de recherche d'emploi ont été durcis dans la plupart des cas, et étendus pour couvrir les litiges en matière d'emploi.</p> <p>Un programme de revenu minimum garanti comprenant une obligation de participation à des programmes du marché du travail pour les bénéficiaires aptes à travailler a été mis en place.</p>
<p>Avancer le plus possible la mise en œuvre du plan de restructuration du Service public de l'emploi (OAED). Surveiller de près les résultats a posteriori de la participation aux programmes d'activation (caractéristiques de l'emploi obtenu et niveau de salaire par exemple), et cibler les dépenses sur les programmes qui donnent de bons résultats.</p>	<p>La restructuration de l'OAED est en cours, notamment au moyen de l'amélioration de la communication avec les employeurs afin de recenser les besoins en compétences, et de l'optimisation des systèmes informatiques afin de permettre au personnel du service public de l'emploi de prendre une part plus active dans la mise en correspondance des offres et des demandes d'emploi.</p> <p>Les systèmes informatiques relatifs à l'emploi et à la sécurité sociale permettent désormais de mieux suivre les résultats, mais ne sont pas encore utilisés aux fins de l'évaluation des performances.</p>
<p>Envisager sur le long terme, et si la situation budgétaire le permet, d'allonger d'un an la durée de versement des prestations d'assurance chômage, en veillant toutefois à ce qu'elles soient dégressives dans le temps. Le taux de remplacement net des prestations d'assurance-chômage pourrait être mieux aligné sur la moyenne internationale.</p>	<p>Aucune mesure prise. Le déploiement national du revenu social de solidarité pourrait venir en aide aux chômeurs.</p>
<b>Protection sociale</b>	
<p>Rendre la croissance économique plus inclusive en adoptant de toute urgence des mesures pour faire reculer la pauvreté et les inégalités, et renforcer l'emploi à court terme.</p>	<p>La limitation des dépenses de retraite se poursuit, avec une amélioration de l'équité des règles relatives aux prestations et aux cotisations. Déploiement national du programme de revenu social de solidarité, axé sur des transferts au profit des ménages modestes et l'amélioration de leur accès à d'autres prestations sociales, en février 2017.</p>
<p>Créer un revenu minimum garanti, un programme ciblé de prise en charge du coût des repas scolaires et un programme d'aide au logement destiné aux plus démunis.</p>	<p>Mise en œuvre du revenu minimum garanti, ou revenu social de solidarité, dans toute la Grèce en février 2017 après un projet pilote et une phase de test. Le programme a été rapidement adopté. Le volet axé sur la prestation de services est actuellement renforcé.</p> <p>Un programme de prise en charge du coût des repas scolaires a été testé dans les régions pauvres au cours de l'année scolaire 2016-17, et son extension aux années 2017-19 a été approuvée.</p> <p>Différents programmes de refonte de l'aide au logement sont en cours d'examen et ils seront mis en œuvre à compter de 2019 si la situation macroéconomique le permet. . . Une allocation de logement modeste ciblée sur les ménages très pauvres est arrivée à expiration fin 2016.</p>
<p>Mener à bien la réforme du système de retraite, notamment en procédant à un réexamen des régimes spéciaux et en créant une pension de base sans compromettre la viabilité des finances publiques.</p>	<p>Les réformes des retraites progressent et se poursuivent, la législation de 2016 étant progressivement mise en œuvre, notamment le regroupement en cours des programmes et l'administration et l'ajustement des taux des prestations..</p> <p>Réformes menées à bien en 2016 : regroupement de tous les principales caisses publiques de retraite au sein d'un seul organisme d'assurance sociale (EFKA) et fusion de toutes les caisses publiques complémentaires et des organismes publics de prestations forfaitaires ; adoption d'un taux de cotisation unique de 20 % pour les pensions de vieillesse et de 6.95 % pour l'assurance maladie ; mise en place d'une allocation de solidarité sociale de 360 € pour les personnes âgées non couvertes par le régime ; introduction d'une pension nationale garantie financée par l'État, équivalent au seuil annuel de pauvreté pour toute personne célibataire ayant cotisé pendant 20 ans ; mise en œuvre d'un régime de retraite contributif ; adoption d'une règle prévoyant une hausse des pensions de retraite indexée sur la croissance et l'inflation, à compter de 2022 ; abaissement du plafond des pensions ; durcissement des critères d'accès aux pensions de réversion ; retrait</p>

Recommandations	Mesures prises depuis l'Étude précédente
	<p>progressif de l'allocation de solidarité sociale sous conditions de ressources (EKAS). L'EFKA est également chargé du recouvrement de toutes les cotisations et dettes de sécurité sociale. Un regroupement des dettes permettrait d'améliorer les taux de recouvrement ; en effet, ces dettes ont augmenté pour atteindre 1 milliard EUR en 2017 et les créances qu'il est impossible de recouvrer sont ensuite passées en charges.</p> <p>Une loi votée en mai 2017 a entériné des réformes à mettre en œuvre à compter de janvier 2019 : limiter la retraite anticipée et harmoniser le calcul des prestations ; simplifier les pensions existantes ; accroître et harmoniser les taux de cotisation ; et conserver la pension de base garantie.</p>
<p>Introduire une allocation de logement correctement ciblée.</p>	<p>Signes de progrès. Une allocation de logement modeste ciblée sur les ménages très pauvres est arrivée à expiration fin 2016. Un programme de remplacement plus généreux a été adopté et devrait être mis en œuvre à compter de janvier 2019 si la situation macroéconomique le permet, mais l'architecture du programme est encore en cours de définition.</p>
<p>Intensifier les contrôles exercés sur les bénéficiaires de prestations sociales, notamment de pensions d'invalidité, en augmentant la fréquence des réévaluations, comme cela a été envisagé, et en veillant à l'efficacité de la surveillance et à la mise à jour des données.</p>	<p>L'amélioration des systèmes informatiques et du suivi des revenus d'activité permet de mieux suivre les droits et les prestations des bénéficiaires.</p> <p>Aucun changement apporté aux évaluations pratiques des droits à diverses prestations d'invalidité, qui sont généralement fragmentées et varient d'une région à l'autre.</p>
<p>Consolider la gestion des prestations sociales en exerçant des contrôles plus centralisés sur les dotations allouées aux autorités locales. Renforcer l'obligation faite aux autorités locales de rendre compte de l'affectation des dépenses sociales en mettant en place un système d'audit plus rigoureux et en améliorant la transparence dans l'utilisation des subventions.</p>	<p>Les communes sont désormais tenues de centraliser leurs fonds sur un compte de trésorerie unique. Aucune mesure prise concernant l'audit ou le regroupement plus important des systèmes de protection sociale gérés par les municipalités au sein des systèmes centraux..</p>
<p>Intensifier les contrôles exercés sur les bénéficiaires de prestations sociales, en particulier en matière d'invalidité, en augmentant la fréquence des réévaluations, comme cela a été envisagé, et en veillant à l'efficacité de la surveillance et à la mise à jour des données.</p>	<p>Les systèmes de bases de données entre le ministère du travail et celui de la protection sociale ont été renforcés, et cette mesure s'est accompagnée d'un renforcement des incitations à utiliser les paiements électroniques, ce qui permet de mieux contrôler les droits des bénéficiaires. Des guichets uniques sont en cours de création à l'échelon local, afin d'améliorer la communication avec les bénéficiaires.</p>
<b>Marchés de produits</b>	
<p>Assouplir la réglementation des industries de réseau et renforcer les capacités et l'indépendance des organismes de régulation.</p>	<p>L'assouplissement de la réglementation afin de faciliter l'entrée est en cours dans les secteurs du gaz et de l'électricité (voir ci-après) ; l'opérateur ferroviaire a été privatisé ; des organismes indépendants font l'objet d'une évaluation horizontale qui devrait aboutir à la modification de certains textes législatifs et réglementaires.</p>
<p>Mettre en œuvre sans tarder le projet de création et de privatisation de nouveaux concurrents sur le marché de l'électricité. Continuer de promouvoir la concurrence dans le secteur de la fourniture de gaz.</p>	<p>La part de marché de l'opérateur historique dans la production d'électricité à partir de lignite devrait tomber sous les 50 % sous l'effet des désinvestissements et du recours accru aux enchères pour la production d'électricité de la part de l'opérateur en place ; la libéralisation du marché du gaz se poursuit – à partir de janvier 2018, les clients pourront choisir leur fournisseur.</p>
<p>Rendre pleinement opérationnel le guichet unique national relatif aux exportations, comme le prévoit la Stratégie nationale de facilitation des échanges.</p>	<p>Pas encore pleinement mise en œuvre. La modernisation du portail d'information « Agora » sous la forme d'une plateforme unique destinée à aider les exportateurs dans leurs relations avec des marchés étrangers a pris du retard ; la modernisation des services d'assistance est en cours ; des programmes de formation destinés aux exportateurs ont débuté en mars 2017 ; des ateliers d'information sur les activités de promotion des exportations et les instruments de financement existants ont été organisés ; en collaboration avec la BEI, de nouvelles mesures d'incitation et de nouveaux instruments financiers ont été mis en place pour aider les PME à exporter.</p>
<p>Libéraliser le cabotage et éliminer les charges portuaires discriminatoires pour diminuer les délais d'exportation.</p>	<p>La loi 4072/2012 modifiant la loi 3872/2010 a supprimé le cabotage pour les navires de croisière.</p>
<p>Intensifier les actions de sensibilisation de la Commission hellénique de la concurrence (CHC) en allouant davantage de ressources à cette mission en dehors du champ de l'application de la loi.</p>	<p>Quelques progrès. En novembre 2016, la CHC a mis en place un centre d'appels doté d'experts en droit de la concurrence et en économie.</p>
<p>Réduire les obstacles à la concurrence dans les secteurs comme les activités manufacturières, la construction et le marché de gros.</p>	<p>En cours. Sur les 366 recommandations formulées dans les évaluations d'impact sur la concurrence (volume 3) portant sur la réduction des restrictions à la concurrence, 365 avaient été adoptées en mai 2017 ; ainsi les restrictions touchant le marché des combustibles et du transport ont été</p>

Recommandations	Mesures prises depuis l'Étude précédente
Faciliter la délivrance d'autorisations en mettant en place un guichet unique pour toutes les démarches relatives à la gestion d'une entreprise et alléger le poids de la réglementation par le recours plus systématique à des analyses d'impact de la réglementation et des mesures comme la règle du « one-in, two-out » (qui veut que l'on supprime deux fois plus de règles qu'on en crée).	allégées et celles concernant la publicité pour les produits phytosanitaires et pharmaceutiques ont été supprimées. Les incohérences dans les réglementations ont été corrigées. Les guichets uniques dédiés à la création d'entreprise fonctionnent et leur mandat a été élargi aux procédures fiscales et liées aux assurances, conformément à la loi 4441/2016. La loi 4442/2016 a permis de simplifier les procédures d'autorisation et, d'ici la fin de l'année 2018, la plupart des activités du secteur non financier pourront bénéficier de procédures simplifiées, et les entreprises pourront commencer à exercer dès réception d'une notification en ligne. Une nouvelle loi a été introduite en janvier 2018 pour fixer des règles communes en matière d'inspection dans tous les secteurs de l'économie. Le cadre des analyses d'impact de la réglementation est en place, mais le processus est complexe et les ressources humaines sont insuffisantes.
Réduire les obstacles au commerce et à l'investissement qui empêchent la Grèce de développer ses activités d'exportation, comme la limitation des prises de participation étrangère dans les services maritimes ou les réglementations aéroportuaires.	Pas d'avancée particulière mais 14 aéroports régionaux ont été privatisés et le cahier des charges du plan directeur pour les transports (qui couvre le transport routier, ferroviaire, maritime, aérien et multimodal, aspects logistiques compris) a été approuvé ; il constituera le socle d'une stratégie à long terme pour le secteur du transport.
Mettre pleinement en œuvre le nouveau plan d'action pour assurer la promotion des exportations et aider les PME à accéder aux marchés internationaux.	Progrès en cours. La modernisation des services d'assistance est en cours. Celle du portail d'information « Agora » sous la forme d'une plateforme unique destinée à aider les exportateurs dans leurs relations avec des marchés étrangers se heurte à des difficultés liées à la coopération entre les autorités grecques. Des programmes de formation destinés aux exportateurs ont commencé en mars 2017 et des guides ont été élaborés à l'intention des entrepreneurs. Des ateliers d'information sur les activités de promotion des exportations et les instruments de financement existants ont été organisés. Les PME sont soutenues financièrement au moyen de diverses options dont des fonds structurels de l'UE, de nouvelles mesures incitatives et de nouveaux instruments de financement élaborés en coopération avec la BEI (ex. : Equifund).
Assouplir davantage les procédures réglementaires et les charges administratives pesant sur les nouvelles entreprises afin d'améliorer la productivité et l'investissement. Prévoir une évaluation de la réforme récente de la Commission hellénique de la concurrence au cours des deux à trois prochaines années, afin de voir si le mécanisme permettant à la CHC de définir ses priorités fonctionne correctement.	Progrès limités. Création d'une plateforme en ligne, <i>StartupGreece</i> , destinée à informer les entrepreneurs et à les aider à constituer des réseaux. Quelques progrès. Le système de classification de la CHC permettant de hiérarchiser l'examen des affaires pendantes a été mis à jour par la Direction générale de la concurrence. Un système de dépôt de plainte par voie électronique a été mis en place.
<b>Allègement de la réglementation des industries de réseau et renforcement de la capacité et de l'indépendance des organismes de réglementation</b>	
Mettre en œuvre rapidement le projet de création et de privatisation de concurrents nouveaux sur le marché de l'électricité. Continuer de favoriser la concurrence dans la fourniture de gaz.	Dans le secteur de l'électricité, la part de marché de l'opérateur historique pour la production issue du lignite devrait passer à moins de 50 % grâce à des cessions et à une augmentation des enchères pour la production d'électricité ; sur le marché du gaz, la libéralisation se poursuit ; les clients auront la possibilité de choisir leur fournisseur à compter de janvier 2018.
Rendre pleinement opérationnel le guichet unique national relatif aux exportations, comme le prévoit la Stratégie nationale de facilitation des échanges.	Pas encore pleinement mise en œuvre. La modernisation du portail d'information « Agora » sous la forme d'une plateforme unique destinée à aider les exportateurs dans leurs relations avec des marchés étrangers a pris du retard ; la modernisation des services d'assistance est en cours ; des programmes de formation destinés aux exportateurs ont débuté en mars 2017 ; des ateliers d'information sur les activités de promotion des exportations et les instruments de financement existants ont été organisés ; en collaboration avec la BEI, de nouvelles mesures d'incitation et de nouveaux instruments financiers ont été mis en place pour aider les PME à exporter.
<b>Efficience du secteur public et réformes administratives</b>	
Adopter des réformes structurelles essentielles pour stimuler la croissance et renforcer les capacités administratives afin d'améliorer globalement la mise en œuvre des réformes.	Les réformes de l'administration publique se sont poursuivies dans différents domaines comme l'instauration de mesures favorisant la mobilité des fonctionnaires, la dépolitisation de la fonction des Secrétaires généraux et la mise en place d'un système d'évaluation des performances.
Accélérer la modernisation du service public de l'emploi.	Un texte de loi visant à instaurer un dispositif en faveur de la mobilité des fonctionnaires au sein de l'administration publique a été adopté en 2016

Recommandations	Mesures prises depuis l'Étude précédente
	(Loi 440/2016) et sa mise en œuvre est en cours. Une loi destinée à harmoniser les grilles de salaires spéciales en suivant la méthodologie utilisée pour la grille de salaires unifiée a été approuvée. Un nouveau régime de sélection des dirigeants du secteur public fondé sur un descriptif de poste clair et sur la prise en compte des antécédents professionnels dans le secteur privé et prévoyant la conduite d'entretiens structurés, a été mis en place. Un système d'évaluation des performances est en cours de mise en place et sa version numérique devrait voir le jour en 2018.
Réduire la longueur des procédures et le nombre d'affaires en souffrance dans le cadre du système judiciaire, en renforçant l'utilisation d'outils électroniques, en formant des juges, en développant les procédures de règlement à l'amiable, en instaurant un système de procédure modèle, et en mettant en place des tribunaux spécialisés dans les affaires de concurrence.	Des procédures de règlement extra-judiciaire ont été mises au point ; priorité est donnée à la désignation de juges spécialisés plutôt qu'à la création de tribunaux spécialisés.
Renforcer l'adhésion aux réformes en chiffrant et en expliquant les avantages des réformes. Améliorer la collecte et la diffusion des données pour pouvoir mieux contrôler l'exécution et les résultats des réformes structurelles.	Le Secrétariat général chargé de la coordination a été créé. Le site web <a href="http://www.opengov.gr">www.opengov.gr</a> procure des informations à jour sur diverses initiatives publiques notamment en matière de recrutement, sur la quasi-totalité des législations et mesures d'action publique prises par l'État mais aucune quantification des réformes n'y est publiée. Le dispositif de collecte de données par le biais des systèmes informatiques du ministère du Travail et de la sécurité sociale est en voie d'amélioration.
Accroître les moyens d'action pour évaluer l'effet des réformes et renforcer la coordination entre les ministères opérationnels.	Les différents ministères et organismes publics quantifient les effets de certaines réformes données, mais ne procèdent pas de manière homogène et coordonnée.
Doter le Secrétariat général chargé de piloter les réformes au sein du cabinet du Premier ministre des ressources nécessaires pour remplir sa mission d'arbitrage, de coordination et de supervision de la mise en œuvre des réformes.	Le Secrétariat général chargé de la coordination devrait remplir cette fonction.
<b>Améliorer l'efficacité des dépenses de santé</b>	
Cibler les coupes dans les dépenses médicales. Continuer à promouvoir l'usage des génériques et réduire les coûts excessifs de l'administration hospitalière. La règle prévoyant le remplacement d'un fonctionnaire seulement sur cinq partant à la retraite devrait être assouplie dans le cas du personnel infirmier. Compenser si nécessaire les conséquences budgétaires négatives de cette mesure en imposant un taux de remplacement plus restrictif pour les médecins, étant donné l'ampleur de leurs effectifs.	Des mesures seront mises en œuvre en janvier 2018 dans les domaines suivants : centralisation des procédures de marché dans le secteur de la santé ; maîtrise des dépenses ; amélioration du rapport coûts-efficacité et de la gestion financière dans le secteur hospitalier ; formation des médecins généralistes ; création d'un centre d'évaluation des technologies médicales et appel à la sous-traitance.
Dans la mesure où la viabilité budgétaire le permet, poursuivre la mise en œuvre des dispositifs destinés à garantir l'accès aux soins de santé des groupes vulnérables et non protégés.	Les bénéficiaires du revenu social de solidarité peuvent accéder gratuitement aux soins de santé et aux médicaments.

## BIBLIOGRAPHIE

- Adalet McGowan, M., D. Andrews and V. Millot (2017), "Insolvency regimes, zombie firms and capital reallocation", *OECD Economics Department Working Papers*, No. 1399, OECD Publishing, Paris.
- Al-Hassan, A., M. Papaioannou, M. Skancke, C. Sung (2013), "Sovereign Wealth Funds : Aspects of Governance Structures and Investment Management", *IMF Working Paper*, No. 13/231.  
<https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2016/12/31/Sovereign-Wealth-Funds-Aspects-of-Governance-Structures-and-Investment-Management-41046> (accessed 7 December, 2017).
- Artavanis, N., A. Morse, and M. Tsoutsoura (2016) "Measuring Income Tax Evasion Using Bank Credit: Evidence from Greece," *The Quarterly Journal of Economics*, Vol. 131, No. 2, pp 739-798.
- Athanassiou, E., N. Kanellopoulos, R. Karagiannis, A. Kotsi (2015), "The Effects of Liberalization of Professional Requirements in Greece", Centre of Planning and Economic Research (KEPE), *mimeo*, October.
- Bank of Greece (2016), "Greek banks after the recapitalisation: the agenda for NPL resolution", presentation, EBRD / BoG Workshop: 'Distressed loans in the Greek banking system: restructuring portfolios, reviving enterprises', Athens, 10 March 2016.
- Bank of Greece (2017), "Report on Targets for Non-Performing Exposures", december, Bank of Greece, Athens.
- Bitzenis, A., V. Vlachos and F. Schneider (2016), "An exploration of the Greek Shadow Economy: Can its Transfer into the Official Economy Provide Economic Relief amid the Crisis", *Journal of Economic Issues*, Vol L(1), 165-196.
- Bova, E., R. Dippelsman, K. Rideout, and A. Schaechte (2013), "Another Look at Governments' Balance Sheets: The Role of Nonfinancial Assets", *IMF Working Paper*, 13/95,  
<https://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2013/wp1395.pdf>.
- Card, D., J. Kluge and A. Weber (2015), 'What Works? A Meta Analysis of Recent Active Labor Market Program Evaluations', IZA Discussion Paper No. No. 9236, [www.iza.org/dp9236.pdf](http://www.iza.org/dp9236.pdf).
- Causa, O., M. Hermansen and N. Ruiz (2016), "The Distributional Impact of Structural Reforms", *OECD Economics Department Working Papers*, No. 1342, OECD Publishing, Paris.  
<http://dx.doi.org/10.1787/5jln041nkpwc-en>.
- Dellas, H., D. Malliaropoulos, D. Papageorgiou and E. Vourvachaki (2017), "Fiscal Policy with an Informal Sector", *Bank of Greece Working Paper*, No 235.
- EBA (2017), *Risk Dashboard Data as of Q3 2017*, European Banking Authority, available at [www.eba.europa.eu/risk-analysis-and-data/risk-dashboard](http://www.eba.europa.eu/risk-analysis-and-data/risk-dashboard)
- Eichengreen, B. and U. Panizza (2014), "A Surplus of Ambition: Can Europe Rely on Large Primary Surpluses to Solve its Debt Problem?", *NBER Working Paper*, No. 20316.
- Emmanouil, C., E. Drositi, V. Vasilatou, E. Diapouli, K. Krikonis, K. Eleftheriadis and A. Kungolos (2017), Study on particulate matter air pollution, source origin, and human health risk based of

PM10 metal content in Volos City, Greece", *Toxicological & Environmental Chemistry*, 99:4, 691-709, DOI: 10.1080/02772248.2016.1242005

European Central Bank (2016), "Stocktake of national supervisory practices and legal frameworks related to NPLs", September, European Central Bank, Frankfurt am Main.

European Central Bank (2017), "Opinion of the European Central Bank of 15 March 2017 on Certain Amendments to the deferred Tax Assets Legal Framework in Greece", CON/2017/7.

European Commission (2015), *Improving VAT compliance – random awards for tax compliance*, European Union: Brussels, [http://ec.europa.eu/taxation\\_customs/taxation/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/taxation_customs/taxation/index_en.htm)

European Commission (2017a), "The EU Environmental Implementation Review Country Report – GREECE", European Commission Staff Working Document, SWD(2017) 41 final, [http://ec.europa.eu/environment/eir/pdf/report\\_el\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/environment/eir/pdf/report_el_en.pdf)

European Commission (2017b), "Compliance Report the Third Economic Adjustment Programme for Greece: Second Review – June 2017", Directorate General for Economic and Fiscal Affairs, [https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/compliance\\_report-to\\_ewg\\_2017\\_06\\_21.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/compliance_report-to_ewg_2017_06_21.pdf) (accessed 20 November, 2017).

European Commission (2014), *Guide to Cost-Benefit Analysis of Investment Projects: Economic appraisal tool for Cohesion Policy 2014-2020*, European Commission, Directorate-General for Regional and Urban policy, Brussels, December 2014,; [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/docgener/studies/pdf/cba\\_guide.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/studies/pdf/cba_guide.pdf) (accessed 13 September, 2017).

European Commission (2018), "Compliance Report: ESM Stability Support Programme for Greece – Third Review, January 2018", Directorate General for Economic and Financial Affairs, [https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/economy-finance/compliance\\_report\\_-\\_3rd\\_review.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/economy-finance/compliance_report_-_3rd_review.pdf) (accessed 2 February, 2018)

European Commission (forthcoming), "2018 Ageing Report: Economic and Budgetary Projections for the EU Member States (2016-2070)", Directorate General for Economic and Financial Affairs, Economic Policy Committee.

European Environment Agency (2017), *Greek bathing water quality in 2016*, European Environment Agency Country Report, <https://www.eea.europa.eu/themes/water/status-and-monitoring/state-of-bathing-water/country-reports-2016-bathing-season/greece-2016-bathing-water-report/view> (accessed 10th October 2017).

Gale, W. and A. Samwick (2016), "Effects of Income Tax Changes on Economic Growth", Brookings Papers.

Hellenic Bank Association (2017), *Documentation Data on the Operation of the Greek Banking System*, [http://www.hba.gr/UplDocs/HBA\\_GreekBankingSystem\\_January2017\\_EN.pdf](http://www.hba.gr/UplDocs/HBA_GreekBankingSystem_January2017_EN.pdf) (accessed on 20 November, 2017).

Hellenic Financial Stability Fund (2010), *HFSF operational strategy*, <http://www.hfsf.gr/files/operationalstrategy.pdf> (accessed 20 November, 2017).

- Hellenic Financial Stability Fund (2016), “Updated Analysis of Non - Regulatory Constraints & Impediments for the development of an NPL market in Greece”, September.
- Hondroyiannis, G. and D. Papaoikonomou (2017), “The Effect of Card Payments on VAT Revenue in Greece”, *Economic Letters*, Vol. 157, 17-20.
- IMF (2006), “Greece: Financial System Stability Assessment, including Reports on the Observance of Standards and Codes on the following topics, Banking Supervision, Insurance Supervision, Securities Regulation, and Anti-Money Laundering and Combating the Financing of Terrorism“, *IMF Country Report*, No. 06/6.
- IMF (2013), “Reassessing the Role and Modalities of Fiscal Policy in Advanced Economies”, *Policy Paper*.
- IMF (2015), “Euro Area Policies: Selected Issues”, *IMF Country Report*, No. 15/205, <https://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2015/cr15205.pdf>
- Immervoll, H. and M. Pearson (2009), “A Good Time for Making Work Pay? Taking Stock of In-Work Benefits and Related Measures across the OECD”, *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, No. 81, OECD Publishing, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/225442803245>
- KPMG (2016), *Sales of distressed portfolios*, Presentation at the Bank of Greece conference “*Distressed loans in the Greek banking system: restructuring portfolios, reviving enterprises*”, [http://www.bankofgreece.gr/BoGDocuments/EBRD\\_Sales%20of%20Distressed%20Portfolios.pdf](http://www.bankofgreece.gr/BoGDocuments/EBRD_Sales%20of%20Distressed%20Portfolios.pdf) (accessed August 2017).
- Krever (2014). “Combating VAT Fraud: Lessons from Korea?”, *British Tax Review*, Vol. 3, 303-315.
- Lee, H. (2016), “Can Electronic Tax Invoicing Improve Tax Compliance? A Case Study of the Republic of Korea's Electronic Tax Invoicing for Value-Added Tax”, *World Bank Policy Research Working Paper*, No. 7592.
- Ministry of Education Research and Religious Affairs (2017a), *Three Year Plan*, <http://www.minedu.gov.gr/news/28206-19-05-17-to-trietes-sxedio-gia-tin-ekpaidefsi-plaisio-katefthynseon-kai-protaseis> (accessed on 06 June 2017).
- Ministry of Education Research and Religious Affairs (2017b), *Reform and Upgrading of General Lyceum and New System of Admission to Higher Education (In Greek)*, <http://www.minedu.gov.gr/rss/29783-28-08-2017-metarrythmisi-kai-anavathmisi-tou-genikoy-lykeiou-kai-neo-systima-eisagogis-stin-tritovathmia-ekpaidefsi-3> (accessed on 31 August 2017).
- Moody's (2016), “Moody's Revises Outlook on Greek Banking System to Stable From Negative Amid Profitability and Funding Improvements”, [https://www.moodys.com/research/Moodys-Revises-Outlook-on-Greek-Banking-System-to-Stable-From--PR\\_358469](https://www.moodys.com/research/Moodys-Revises-Outlook-on-Greek-Banking-System-to-Stable-From--PR_358469) (accessed 20 November, 2017).
- Moody's (2017), “Moody's maintains stable outlook on the Greek banking system amid improved profitability prospects, balanced by still very high problem loans”, [https://www.moodys.com/research/Moodys-maintains-stable-outlook-on-the-Greek-banking-system-amid--PR\\_366708](https://www.moodys.com/research/Moodys-maintains-stable-outlook-on-the-Greek-banking-system-amid--PR_366708) (accessed 20 November, 2017).

- Muehlbacher, S., E. Kirchler and H. Schwarzenberger (2011), “Voluntary Versus Enforced Tax Compliance: Empirical Evidence for the “Slippery Slope” Framework”, *Journal of Law and Economics*, Vol. 32(1), 89-97.
- OECD (2005), *OECD Employment Outlook*, OECD Publishing: Paris.
- OECD (2010), *OECD Environmental Performance Reviews: Greece*, OECD Publishing, Paris.  
<http://dx.doi.org/10.1787/9789264061330-en>
- OECD (2013a), *Greece: Reform of Social Welfare Programmes*, OECD Public Governance Reviews, OECD Publishing, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264196490-en>
- OECD (2013b), *OECD Economic Surveys: Greece 2013*, OECD Publishing, Paris.  
[http://dx.doi.org/10.1787/eco\\_surveys-grc-2013-en](http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-grc-2013-en)
- OECD (2015a), *How's Life? 2015: Measuring Well-being*, OECD Publishing, Paris.  
[http://dx.doi.org/10.1787/how\\_life-2015-e](http://dx.doi.org/10.1787/how_life-2015-e)
- OECD (2015b), *OECD Employment Outlook 2015*, OECD Publishing, Paris.  
[http://dx.doi.org/10.1787/empl\\_outlook-2015-en](http://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2015-en)
- OECD (2015c), *Immigrant Students at School: Easing the Journey towards Integration*, OECD Reviews of Migrant Education, OECD Publishing, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264249509-en>.
- OECD (2015d), “Greece”, in *OECD Regulatory Policy Outlook 2015*, OECD Publishing, Paris.  
<http://dx.doi.org/10.1787/9789264238770-23-en>
- OECD (2016a), *OECD Economic Surveys: Greece 2016*, OECD Publishing, Paris.  
[http://dx.doi.org/10.1787/eco\\_surveys-grc-2016-en](http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-grc-2016-en)
- OECD (2016b), *Getting Skills Right: Assessing and Anticipating Changing Skill Needs*, OECD Publishing, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264252073-en>
- OECD (2016b), *PISA 2015 Results (Volume I): Excellence and Equity in Education*, PISA, OECD Publishing, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264266490-en>
- OECD (2017a), *Tax Policy Reforms 2017: OECD and Selected Partner Economies*, OECD Publishing, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264279919-en>
- OECD (2017b), *Government at a Glance 2017*, OECD Publishing, Paris.  
[http://dx.doi.org/10.1787/gov\\_glance-2017-en](http://dx.doi.org/10.1787/gov_glance-2017-en)
- OECD (2017c), *OECD Employment Outlook 2017*, OECD Publishing, Paris.  
[http://dx.doi.org/10.1787/empl\\_outlook-2017-en](http://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2017-en)
- OECD (2017d), *Employment by education level (indicator)*. doi: 10.1787/26f676c7-en (last accessed on 20 November 2017)
- OECD (2017e), *Education Policy in Greece: A Preliminary Assessment*, OECD Publishing, Paris.
- OECD (2017f), *Starting Strong 2017: Key OECD Indicators on Early Childhood Education and Care*, OECD Publishing, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264276116-en>

- OECD (2017g), *Family Database: PF3.4: Childcare support*, [www.oecd.org/els/family/database.htm](http://www.oecd.org/els/family/database.htm), update 27 August, 2017.
- OECD (2017i), “Education Policy in Greece: Targeted policy recommendations on school and school leader evaluation for improvement”, OECD Publishing, Paris.
- OECD (2017j), *Social spending* (indicator). <http://dx.doi.org/10.1787/7497563b-en>
- OECD (2017k), “Draft New OECD Jobs Strategy”, [COM/ECO/CPE/DELSA/ELSA\(2017\)2](http://dx.doi.org/10.1787/COM/ECO/CPE/DELSA/ELSA(2017)2).
- OECD (2017l), *Financial Incentives for Steering Education and Training, Getting Skills Right*, OECD Publishing, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264272415-en>
- OECD (2017m), *How’s Life in Greece*, OECD Publishing: Paris, available at <http://www.oecd.org/statistics/Better-Life-Initiative-country-note-Greece.pdf>
- OECD (2017n), *Labour Market Reforms in Portugal 2011-15: A Preliminary Assessment*, OECD Publishing, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264269576-en>
- Palumbo, G. et al. (2013), “The Economics of Civil Justice: New Cross-country Data and Empirics”, OECD Economics Department Working Papers, No. 1060, OECD Publishing, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/5k41w04ds6kf-en>
- Pekkanen et al. (2015), “Timeframe Alarm System: Designing a Practical Tool for Caseflow Management”
- REN21 (2016), *RENEWABLES 2015 Global Status Report*, [http://www.ren21.net/wp-content/uploads/2015/07/REN12-GSR2015\\_Onlinebook\\_low1.pdf](http://www.ren21.net/wp-content/uploads/2015/07/REN12-GSR2015_Onlinebook_low1.pdf) (accessed 10th October 2017).
- Slemrod, J (2007), “Cheating Ourselves: The Economics of Tax Evasion”, *Journal of Economic Perspectives*, Vol. 21, No. 1, pp 25-48, DOI: 10.1257/jep.21.1.25
- Stefan, G. (2015), “A Brief Analysis of the Administration Costs of National Social Protection Systems in EU member states”, *Procedia Economics and Finance*, Vol. 30, pp 780-789. [http://dx.doi.org/10.1016/S2212-5671\(15\)01327-1](http://dx.doi.org/10.1016/S2212-5671(15)01327-1)
- van Ours, J., G. Bosch, W. Däubler, I. Koukiadis, A. Fernandes, B. Veneziani, J. Jimeno, and P. Martins (2016), “Recommendations Expert Group for the Review of Greek Labour Market Institutions”, European Parliament, <http://www.ypakp.gr/uploads/docs/9946.pdf> (accessed 20 November, 2017).
- Watson Farley & Williams (2016), “New Regulation Framework for Non-performing Loans in Greece”, *Briefing* June,
- World Bank (2016), ‘Greece Social Welfare Review – Weathering the Crisis: Reducing the Gaps in Social Protection in Greece’.
- World Bank (2017), ‘Greece Social Welfare Review – Output D5: Reforming Social Welfare in Greece’.
- World Economic Forum (2017), *The Global Competitiveness Report 2017-2018*, Geneva, Switzerland, Available, September 2017. <http://www3.weforum.org/docs/GCR2017-2018/05FullReport/TheGlobalCompetitivenessReport2017%E2%80%932018.pdf> (accessed 20 November, 2017).

World Intellectual Property Organisation (2013), *World Intellectual Property Indicators: 2013*, [http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/intproperty/941/wipo\\_pub\\_941\\_2013.pdf](http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/intproperty/941/wipo_pub_941_2013.pdf) (accessed 1 December, 2017).

Zettelmeyer, J., E. Kreplin, and U. Panizza (2017), “Does Greece Need More Official Debt Relief? If So, How Much?”, *Peterson Institute for International Economics Working Paper*, No 17-6, <https://piie.com/system/files/documents/wp17-6.pdf>



# **ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES**

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements oeuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

# Études économiques de l'OCDE

## GRÈCE (VERSION ABRÉGÉE)

La reprise économique se confirme enfin en Grèce, au sortir d'une dépression sans précédent. Le PIB est reparti après avoir reculé d'un quart entre 2008 et 2016. Au cours des deux dernières années, les réformes ont été accélérées et amplifiées. Les déséquilibres des finances publiques et de la balance des paiements courants se sont inversés, grâce à un vaste effort d'ajustement budgétaire qui a eu pour effet de renforcer la crédibilité du budget et d'atténuer les incertitudes. Les exportations tirent la reprise en profitant des gains de compétitivité engrangés grâce aux réformes du marché du travail. Des emplois se créent et les taux de transitions dans l'emploi remontent, soutenant ainsi le revenu des ménages et améliorant le taux d'activité féminine.

Veillez consulter cet ouvrage en ligne : [https://doi.org/10.1787/eco\\_surveys-grc-2018-fr](https://doi.org/10.1787/eco_surveys-grc-2018-fr).

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.

Rendez-vous sur le site [www.oecd-ilibrary.org](http://www.oecd-ilibrary.org) pour plus d'informations.

**Volume 2018/9**  
**Avril 2018**

éditionsOCDE  
[www.oecd.org/editions](http://www.oecd.org/editions)



ISSN 0304-3363  
ABONNEMENT 2018  
(18 NUMÉROS)

ISBN 978-92-64-30645-5  
10 2018 09 2 E



9 789264 306455